

POSTE MAIL  
Société canadienne des postes / Canada Post Corporation  
Envois de publication canadienne  
Contrat de vente no 0535680

# CITÉ

# ÉDUCATIVE

VOL. 11 NO 1 SEPTEMBRE 1995

## LA REVUE DE L'AGEEFEP



**Un automne  
de remue-méninges  
à l'AGEEFEP**

**Débutés en Cour supérieure,  
les étudiants en droit  
interjettent appel**

**Le café, un stimulant anodin?**

**CAHIER 10<sup>E</sup>  
ANNIVERSAIRE**

# NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre.

Le plan de cours, c'est une sorte de clauses principales : les objectifs du les méthodes d'enseignement

contrat qui comporte quatre cours, la description du contenu, et le mode d'évaluation.

**Vous avez demandé les critères de correction : Vous n'avez perdu aucun point pour le français.**

**Vous négligez de faire préciser la nature et la date des examens : Vous n'avez qu'une semaine pour préparer votre examen.**

**Vous ne demandez pas sur quoi porte l'examen : Huit des vingt questions touchent des textes que vous n'avez pas lus.**

**Vous réclamez la correspondance entre la note chiffrée et le système littéral : Vous êtes en mesure de déceler toute erreur administrative dans votre bulletin.**

**Vous avez requis du chargé-e de cours une bibliographie : Vous vous êtes évité plusieurs heures de recherche en bibliothèque.**

**L'exposé oral de votre travail est supposé compter pour 20 % de la note : Vous estimez que c'est trop élevé et vous en discutez; le pourcentage est ramené à 10 %.**

**Vous ignorez les méthodes d'enseignement et le mode d'évaluation : Votre absence à des jeux de rôles vous fait perdre 15 %.**



**Vous ne vous êtes pas informé des objectifs du cours : Vous n'avez pas appris ce que vous espériez.**

**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,  
C'EST PARTICIPER À SA FORMATION!**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

*Cité éducative* est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP). Elle est généralement publiée trois fois par année, en septembre, janvier et mars.

**Directeur**

Robert Martin

**Rédacteur en chef**

Claude Garon

**Direction artistique, graphisme et mise en pages**

Signal création publicitaire

**Administrateur**

Denis Sylvain

**Collaborateurs et collaboratrices**

Hélène Bouliane, Réjean Bussièrre, Martial Denis, Gilles Trudeau

**Révision**

Services d'édition Guy Connolly

**Impression**

Imprimeries Québecor inc.

**Publicité**

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

**Comité de direction**

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Ghislaine Chabot, vice-présidente

aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président

à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président

aux Services aux étudiants

**Secrétariat**

Louise Daigneault

**Adresse postale :**

C.P. 6128,

Succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678



<b>Éditorial</b>	<b>6</b>
<b>Une année charnière</b>	
<b>Référendum, congrès, États généraux : un automne de remue-méninges à l'AGEEFEP</b>	<b>7</b>
<b>FAECUM-AGEEFEP : après l'été, l'hiver</b>	<b>8</b>
<b>La Cour supérieure déboute les étudiant-e-s en droit</b>	<b>10</b>
<b>Entrevue avec Diane Bellemare : Pour une politique du plein emploi</b>	<b>14</b>
<b>Le café, un stimulant anodin?</b>	<b>16</b>
<b>Tobie Nathan : Casser la tête des psy et convoquer le parlement des dieux</b>	<b>18</b>
<b>Cahier spécial 10<sup>e</sup> anniversaire</b>	<b>I à XVI</b>
<b>L'U. de M. devra couper 15 millions</b>	<b>21</b>
<b>Sport-études, un difficile équilibre</b>	<b>22</b>
<b>714 nouveaux bacheliers et bachelières à la FEP</b>	<b>24</b>
<b>Enfin des ordinateurs!</b>	<b>25</b>
<b>La charte des droits des étudiantes et des étudiants de l'U. de M.</b>	<b>26</b>
<b>Lectures</b>	<b>28</b>
<b>L'AGEEFEP en bref</b>	<b>30</b>
<b>À la FEP, un projet pilote en reconnaissance des acquis</b>	<b>32</b>
<b>La FEP festoie pour l'un de ses fleurons</b>	<b>34</b>
<b>Deux nouveaux certificats</b>	<b>36</b>

En page couverture, *Remue-méninges*, une illustration de Hélène Bouliane

# *Le Resto Pub*



343-7678

*Le Resto-bar des fêtes de l'Université de Montréal*



Le Resto Pub  
Pavillon J.A. de Sève,  
2332 Édouard Monpetit  
3<sup>ème</sup> étage, juste au-dessus du Clandestin

**Ouvert du Lundi au Vendredi, de 7:30 à Minuit!**

En tant que membres de l'AGEEFEP,

# LA SÉCURITÉ VOIT LES ASSURANCES AUTREMENT...

Par des conseils pratiques pour encore mieux protéger vos biens.

## ASSURANCE AUTOMOBILE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Dans le cadre de votre régime d'assurance de groupe, automobile et habitation, **LA SÉCURITÉ**, Compagnie d'assurances générales du Canada, vous informe sur les implications d'un déplacement à l'extérieur du Québec.

Même si les lois ou réglementations varient d'un endroit à l'autre, vous êtes "couverts" par votre police d'assurance automobile pour les accidents survenus au Canada et aux États-Unis. La loi du Québec exige que chaque propriétaire de véhicule automobile souscrive un montant d'assurance minimum de 50 000 \$ pour les dommages causés à autrui. Dans certaines provinces, le montant exigé est de 200 000 \$ et peut atteindre 1 000 000 \$ aux États-Unis. N'ayez crainte! Le montant d'assurance sur votre contrat s'ajuste automatiquement à la hausse si celui-ci est inférieur à celui imposé par la province ou l'état que vous visitez. Toutefois, pour plus de tranquillité, **LA SÉCURITÉ** vous recommande de souscrire immédiatement un montant d'au moins «un million» et vous offre la possibilité d'augmenter ce montant jusqu'à 5 millions.

## QUI VOUS INDEMNISERA SI VOUS OU UN DE VOS PASSAGERS ÊTES BLESSÉ LORS D'UN ACCIDENT HORS QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) indemnise les Québécois blessés lors d'un accident survenant à l'extérieur, de la même manière que si l'accident s'était produit au Québec.

## VOUS ÊTES RESPONSABLE DE L'ACCIDENT

Si vous êtes responsable de l'accident, vous êtes susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux du lieu de l'accident pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers. Vous êtes toutefois protégé par votre police d'assurance automobile jusqu'à concurrence du montant d'assurance de la garantie de responsabilité civile. Encore une fois, un montant de protection d'au moins «un million» est recommandé.

## VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE DE L'ACCIDENT

Si un Québécois n'est pas responsable de l'accident, il peut exercer son droit de poursuite en vertu de la Loi du lieu de l'accident s'il estime pouvoir obtenir un excédent à l'indemnité que peut lui verser la SAAQ.



## ASSURANCE HABITATION

### Bien évaluer sa propriété

Votre assurance habitation protège à la fois votre résidence et son contenu. Lorsque vous parlez avec votre agent d'assurance, n'oubliez pas de lui mentionner les caractéristiques particulières de votre résidence telles que la finition du sous-sol, les fenêtres sur mesure, le bain tourbillon, etc.

### Optez pour la valeur à neuf

Avec l'assurance valeur à neuf, vous serez remboursé sur la valeur de remplacement de vos biens et non sur la valeur actuelle de vos biens qui tient compte de leur dépréciation.

### Faire l'inventaire de ses biens

Lorsque vous prenez une assurance, le montant de protection choisi pour le bâtiment déterminera de façon automatique le montant minimum d'assurance applicable à la garantie de vos biens et dépendances. Si vous êtes locataire, l'inventaire de vos biens est la seule façon d'évaluer correctement le montant d'assurance dont vous avez besoin.

### Augmenter sa limite de responsabilité civile

Le montant de protection nécessaire est déterminé selon la situation personnelle de chacun. Toutefois, il vaut mieux ne pas prendre cette protection à la légère. Les demandes d'indemnités relatives à des dommages corporels ou matériels causés à autrui peuvent parfois prendre des proportions insoupçonnées.

### Communiquez avec son assureur afin de réviser ses protections

Lorsque vous rénovez votre résidence ou acquérez un article de grande valeur, informez-en votre agent d'assurances. Ensemble, vous pourrez vérifier si les protections que vous détenez sont adéquates.

## PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LES 18 ET 19 NOVEMBRE PROCHAIN

N'hésitez pas à vous renseigner sur les avantages de votre régime de groupe. Venez rencontrer *Madame Hélène Héroux*, directrice de compte à LA SÉCURITÉ, qui tiendra un stand lors de notre assemblée générale les 18 et 19 novembre prochains. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

## VOTRE VOITURE EST ENDOMMAGÉE SÉVÈREMENT ?

Votre assureur vous communiquera toutes les modalités ou instructions concernant la réparation ou le remplacement de votre véhicule. Nous vous recommandons de vous munir d'une protection supplémentaire garantissant le remboursement des frais occasionnés pour la location d'un véhicule de remplacement pendant que votre voiture est en réparation. Votre régime d'assurance de groupe n'impose aucune limite journalière quant au remboursement de ces frais. Cette garantie, peu dispendieuse, se nomme *Avenant FAQ 20*, «privation de jouissance».

Si vous prévoyez un déplacement à l'extérieur du Québec, communiquez avec un agent de **LA SÉCURITÉ** qui vous conseillera les meilleures protections à souscrire selon vos besoins spécifiques.

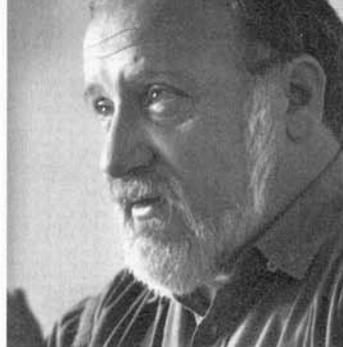


**LA SÉCURITÉ**  
Compagnie d'assurances générales du Canada

PREMIER CHOIX EN ASSURANCE DE GROUPE



## Une année charnière



Au Moyen Âge, déjà, il arrivait que le roi de France convoque les États généraux pour faire le point sur la vie de son royaume. L'exercice comportait un caractère d'exception et sans doute visait-il à remettre la société sur une voie qui lui permette de relever de nouveaux défis.

La société contemporaine, qui souffre largement d'amnésie, a pourtant conservé cette formule des États généraux. L'opération ne sera-t-elle qu'une collection de palabres et de vœux pieux ou débouchera-t-elle sur des réformes majeures devenues inéluctables? Seul l'avenir le dira. Une chose est sûre, une organisation comme l'AGEEFEP doit profiter de cette tribune privilégiée pour rappeler que tout ne tourne pas rond dans le monde de l'éducation permanente universitaire et que le temps est venu de donner un sérieux coup de barre.

Si les États généraux devaient faire œuvre utile, ils lèveraient en premier lieu la sempiternelle ambiguïté qui pèse depuis toujours sur la valeur des programmes de certificats. Ce doute, qui découle pour l'essentiel de préjugés, explique en partie la marginalité relative où reste confinée l'éducation permanente 30 ans après que les portes de l'université se furent ouvertes aux adultes. En plus d'acquitter leur quote-part d'impôt, ces derniers paient les mêmes droits de scolarité que tous les autres étudiant-e-s et ils ont donc droit à des formations reconnues et qualifiantes, qui débouchent sur une certification crédible et transférable, y compris au regard de l'accès aux études supérieures.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'une seule voie mène au savoir, et la reconnaissance de la valeur de l'éducation permanente ne signifie nullement qu'elle doive être identique à la formation traditionnelle de premier cycle. Cela est vrai des temps d'études, des programmes, des méthodes pédagogiques, voire des

relations enseignant-e-s/étudiant-e-s. Cela est vrai aussi de la reconnaissance des acquis, qu'ils soient scolaires ou expérimentiels, une mesure devenue essentielle dans un monde caractérisé par la mobilité de la population, mais dont l'application se heurte au conservatisme de nos pratiques éducatives.

Dans le mémoire qu'elle présentera le 10 ou le 11 octobre, l'AGEEFEP rappellera également l'injustice du type de certification sanctionnant les études en éducation permanente. Les étudiant-e-s de la FEP savent en effet que l'Association réclame depuis des années que les étudiant-e-s qui ont complété trois certificats dans un même champ disciplinaire obtiennent un baccalauréat avec appellation plutôt qu'un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences comme c'est le cas présentement. Cette pratique existe déjà dans certains programmes de l'UQAM et à l'École des Hautes Études Commerciales, et il n'existe aucune objection pédagogique ou épistémologique qui empêcherait qu'il en soit de même à l'Université de Montréal. Il faut d'ailleurs rappeler que seules des raisons politiques, en l'occurrence l'objection d'autres facultés, ont empêché jusqu'à maintenant la réalisation de ce projet. Que la Faculté de l'éducation permanente ait elle-même soulevé le problème le printemps dernier dans son intervention aux États généraux constitue certainement une source d'espoir dans ce dossier.

On sait par ailleurs que l'AGEEFEP célèbre cette année son dixième anniversaire. Dix ans, c'est court si l'on a pour objectif de modifier substantiellement un grand système comme celui qui gouverne les universités québécoises. Dix ans, c'est cependant suffisamment de temps pour comprendre les problèmes, sinon pour trouver des solutions. Or, en analysant son expérience du monde universitaire, l'AGEEFEP est encline à croire que les

mécanismes de feedback, qui permettent les nécessaires adaptations de tout système organisé, souffrent de sérieuses lacunes dans les universités québécoises en général et à l'Université de Montréal en particulier.

Dans le cas de l'U. de M., les structures de pouvoir héritées d'une charte adoptée dans les années vingt font en sorte que toute l'information et toutes les décisions sont centralisées dans des assemblées qui délibèrent à huis-clos et dont les procès-verbaux ne sont pas publics. Compte tenu que l'État verse directement aux universités plus de 70 % de leur financement, il y a là à tout le moins l'apparence d'une anomalie dans une société démocratique. Qui sait aussi dans quelle mesure cette centralisation excessive du pouvoir n'explique pas en partie le retard des universités à intégrer véritablement dans leur culture, les principes, les valeurs et les pratiques d'éducation permanente. Le mémoire de l'AGEEFEP abordera certainement cet aspect de la structure des universités.

Enfin, en plus de participer aux États généraux, l'AGEEFEP tiendra cet automne un nouveau référendum pour profiter pleinement des amendements apportés à la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Un «oui» au référendum ferait de l'Association la porte-parole de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université et non plus seulement à la FEP. L'AGEEFEP tiendra également son congrès biennal les 18 et 19 novembre prochains. Ces deux événements sont expliqués en détail dans les pages suivantes. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que 1995-1996 constituera une année charnière dans l'histoire de l'AGEEFEP.

*Robert Martin*

Le président,  
Robert Martin



# FAECUM-AGEEFEP : *après l'été, l'hiver*

Dans leurs relations passées, l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) ont soufflé alternativement le chaud et le froid. Après un relativement long été, voilà qu'un hiver polaire déferle depuis quelques mois. Le vent glacial, *of course*, s'est levé aux Services aux étudiants, LA pomme de discorde traditionnelle entre les deux associations.

**Claude Garon**

Dans les coulisses du monde étudiant québécois, on se gausse volontiers en parlant de l'«impériale» FAECUM, une fédération connue pour sa propension — bien humaine d'ailleurs — à utiliser son pouvoir du grand nombre pour tasser dans le coin ses adversaires et... ses partenaires. Il arrive cependant qu'un David pugnace se trouve sur la route de Goliath et qu'il veuille changer le cours d'un destin qui semblait jusque-là écrit dans les étoiles.

Pour comprendre le xième chapitre de cette drabe saga, rappelons d'abord la toile de fond de toutes les escarmouches antérieures, incluant les plus récentes : contrairement à ceux de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École polytechnique, les étudiant-e-s à temps partiel de la Faculté de l'éducation permanente paient la cotisation obligatoire aux SAE, soit 5,70 \$ par crédit ou 17,10 \$ pour un cours de trois crédits. Or, toutes les données connues depuis 15 ans indiquent que les étudiant-e-s de la FEP utilisent peu ces services, qui ont été conçus dans les années soixante pour des jeunes qui étudient le jour et à plein temps.

Le temps d'un été, les deux organisations avaient cependant mis en veilleuse leurs différends pour réclamer une véritable cogestion aux SAE, où le pouvoir étudiant est largement factice selon les règles actuelles. L'espoir de l'AGEEFEP, une fois la cogestion acquise, était qu'il y aurait possibilité de réformer ultérieurement les SAE afin de mieux les adapter à la réalité de sa clientèle. Un tel projet repose évidemment sur la collaboration et la confiance mutuelle, étant entendu que, même dans une situa-

tion de cogestion, la FAECUM disposera toujours de deux tiers des sièges.

Or, voilà que le caractère «impérial» de la FAECUM a refait surface sans crier gare, et trois fois plutôt qu'une :

1. En avril, un groupe de travail sur l'accessibilité aux SAE dépose son rapport. Le délégué général des SAE, qui est issu des rangs de la FAECUM, mais qui représente en principe les deux associations, fait accepter l'idée d'imposer des frais supplémentaires aux étudiant-e-s à temps partiel qui utilisent les Services aux étudiants. Dans la langue de bois des SAE, cela a pour nom «tarif différentiel», et le projet a été accepté par le Conseil central de la FAECUM. Halte là! s'écrie aussitôt l'AGEEFEP, qui considère que ses membres sont déjà bien assez exploités. L'Association désavoue le délégué général, qui n'est plus autorisé à parler en son nom. Et elle proteste contre le procédé autant que contre l'objectif, tant et si bien que le projet est bientôt retiré.

2. En janvier dernier, le poste d'agent de liaison des SAE devient vacant. Les deux associations conviennent d'ouvrir un concours et de laisser au Bureau universitaire de l'emploi le soin d'analyser les candidatures. Horreur! La candidate qui obtient le meilleur pointage provient des rangs de l'AGEEFEP. La FAECUM décide tout simplement de ne pas combler le poste qu'elle avait promis à l'un des siens. La Fédération met quatre mois pour reconnaître la validité du processus de sélection et nommer la meilleure candidate.

3. En mai, c'est la cerise sur le gâteau. Au Comité des initiatives étu-

diantes, les représentants de la FAECUM refusent la demande de subvention de 3 000 \$ du café La Brunante. Cette subvention a pourtant été accordée chaque année depuis la création du café de l'AGEEFEP. Le nouveau délégué général de la FAECUM, qui est aussi membre du comité exécutif de la Fédération, s'étonne et demande qu'on revienne sur cette décision. La FAECUM se ravise-t-elle? Que non! Le comité exécutif réclame plutôt sa démission. Il refuse. On le démet en lui refusant toute explication écrite. Il fait alors circuler une lettre dans laquelle il dénonce l'attitude belliqueuse adoptée par la Fédération.

Est-il besoin de dire que ces événements ont refroidi l'ardeur «cogestionnaire» de l'AGEEFEP? Avant d'aller plus loin dans cette voie, l'Association estime nécessaire de conclure un protocole d'entente comportant notamment la création d'un comité paritaire FAECUM-AGEEFEP et les mesures suivantes : un droit de veto de chacune des associations sur la cotisation aux SAE de ses membres, le respect intégral du droit de l'AGEEFEP à être représentée partout dans les instances universitaires, le partage du budget des initiatives étudiantes au prorata des membres de chacune des deux associations, la création d'un fonds de soutien à la vie associative disposant des sommes nécessaires à la rentrée, à la production de l'agenda et aux activités communes, ainsi que le partage des redevances des photocopieuses et autres services, dont la FAECUM est actuellement la seule bénéficiaire.

Tels sont les éléments des prochaines pages de la saga des SAE...



Université de Montréal

**DÈS LA RENTRÉE,  
À LA CAFÉTÉRIA JEAN-BRILLANT,  
AINSI QU'À NOTRE CASSE-CROÛTE,  
VOUS TROUVEREZ DE L'ESPRESSO, DU CAFÉ  
AU LAIT, DU CAPUCCINO, COMME DANS  
LES MEILLEURS BISTROS ET À PRIX  
CONCURRENTIELS**

**UNE INVITATION  
DU SERVICE ALIMENTAIRE  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**



----- ✂

### **Demande de remboursement de la cotisation au Fonds de défense juridique**

Je, soussigné-e, \_\_\_\_\_ réclame le remboursement de la somme de 1 \$ versée au Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP au trimestre d'automne 1995 et ce, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de l'AGEEFEP. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie du relevé de compte émis par l'Université de Montréal prouvant que j'ai acquitté ce montant et que ma demande vous est soumise pour le trimestre visé.

Motifs de ma demande (facultatif) :

.....  
.....  
.....

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Code permanent

\_\_\_\_\_  
Ville et code postal

# ÉQUIVALENCES DE COURS À L'UQAM

## Déboutés en Cour supérieure, les étudiants en droit interjettent appel

Claude Garon

**La Cour supérieure a débouté les 19 étudiants et étudiantes du baccalauréat en Sciences juridiques de l'UQAM qui réclamaient une injonction interlocutoire permanente afin de forcer l'établissement à leur accorder des équivalences pour des cours de droit réussis antérieurement dans le Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Les requérant-e-s ont cependant interjeté appel. Indépendamment de cette nouvelle phase judiciaire, l'AGEEFEP entend porter le débat sur le terrain politique, car, au-delà de l'aspect juridique, le problème tient essentiellement dans l'absence d'une politique nationale d'équivalences de cours et de reconnaissance des acquis.**

Rappelons brièvement les faits. Chaque année, quelques dizaines d'étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, après avoir terminé leur certificat en droit, demandent et obtiennent leur admission au baccalauréat en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et au Module des sciences juridiques de l'UQAM. Étant donné que la plupart des cours du Certificat sont identiques ou équivalents à ceux du baccalauréat dans les deux établissements, et qu'ils sont de surcroît souvent donnés par les mêmes professeurs, la tradition vou-

lait que ces étudiant-e-s obtiennent sans problème des équivalences pour la grande majorité des cours de leur certificat.

Les étudiant-e-s admis à l'UQAM au trimestre d'automne 1994 ont cependant la désagréable surprise d'apprendre, une fois inscrits, que l'UQAM ne reconnaît dorénavant aucun cours de certificat en droit de quelque université que ce soit! Indignation, lettres, pétition, rien n'y fait — pas même l'intervention de l'U. de M., discrète il est vrai —, et l'UQAM s'accroche résolument à sa politique, qu'elle justifie au nom de la cohérence de l'approche particulière de son programme en droit. Une quarantaine d'étudiant-e-s risquent ainsi de devoir reprendre plusieurs cours qu'ils ont déjà suivis et réussis. Dix-neuf d'entre eux, s'estimant victimes de discrimination, empruntent la voie judiciaire avec l'appui de l'AGEEFEP, qui a décidé de payer la note en raison de l'importance de l'enjeu. La cause est entendue au début de février; elle dure trois jours.

Dans le jugement de 38 pages rendu le 3 juillet, Madame la juge Pierrette Sévigny cite des spécialistes du droit qui ont étudié le statut juridique particulier des universités, qui ont à la fois un caractère privé et public. Dans le passé, note-t-elle, il est arrivé souvent que des étudiant-e-s contestent en justice des décisions du système universitaire, qui ont pour eux de grandes conséquences. «Toutefois, lit-on dans le jugement, les tribunaux supérieurs n'ont jamais été enclins à s'ingérer dans l'administration interne des institutions universitaires. Pourquoi? Parce qu'il ne s'agit pas de décisions de nature administrative proprement dite et que les tribunaux, appliquant le principe de retenue judiciaire, se montrent réticents à s'immiscer dans un processus décisionnel relevant de la liberté académique propre à l'institution d'enseignement tel que le milieu universitaire.»

Dans l'argumentation qu'il a fait valoir, l'avocat des requérant-e-s, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, du cabinet Lafleur et Brown, s'en est pris au processus même

qui a mené à la décision de l'UQAM, qu'il estime entaché d'irrégularités, car la demande d'équivalences de cours n'aurait pas suivi la filière prévue dans les règlements de l'établissement. La juge a plutôt retenu l'interprétation contenue dans l'affidavit de la directrice du Module des sciences juridiques, M<sup>e</sup> Katia Boustany, voulant que, «à l'intérieur des modules, cette juridiction des directeurs de module en matière de reconnaissance des acquis revêt un caractère exclusif en ce sens que les directeurs de modules ne la partagent avec aucune instance modulaire.»

Dans une autre cause récente<sup>1</sup>, qui portait précisément sur la reconnaissance des acquis et qui impliquait aussi l'UQAM, le juge André Denis avait pour sa part invoqué le caractère discrétionnaire du pouvoir universitaire en la matière: «La reconnaissance d'acquis ou d'équivalences se fait à la pièce à l'UQAM comme, sans doute, dans toutes les universités. C'est l'exception à la règle. Elle repose sur un jugement nécessairement subjectif de la directrice du module. La fixation des critères d'équivalences s'appuie sur un jugement de nature académique... La Cour n'intervient pas dans un tel jugement.»

Compte tenu de ce qui précède, n'est-il pas vain de porter la décision en appel? Pas nécessairement selon les requérant-e-s, l'AGEEFEP et M<sup>e</sup> Plourde, car si les tribunaux sont réticents à intervenir dans les universités, ils ont tout de même l'obligation de le faire lorsqu'il s'agit de pratiques comportant un caractère injuste, arbitraire ou discriminatoire. Or, les requérant-e-s estiment que le tribunal de première instance n'a nullement pris en considération l'importante preuve qu'ils ont soumise à cet égard.

Rappelons par ailleurs que cette cause a constitué un facteur déterminant dans la décision de l'AGEEFEP de créer l'an dernier un Fonds de défense juridique (voir *Cité éducative*, vol. 10, n<sup>o</sup> 2, janvier 1995). Une somme de 40 000 \$ a été engagée dans la phase initiale de l'affaire. Heureusement, la preuve en

Cour d'appel se fait par mémoire, et non par témoignages comme en première instance, ce qui entraînera des débours beaucoup moins importants. De plus, les 18 requérant-e-s qui sont toujours partie à la cause participeront financièrement à la procédure d'appel.

Même dans l'hypothèse d'un jugement favorable, ces étudiant-e-s seront si avancés dans leurs études au moment où l'affaire sera classée que seuls leurs successeurs pourraient en bénéficier. Pour peu que la Cour d'appel accueille favorablement la requête pour être entendus d'urgence, les requérant-e-s connaîtront le verdict au mieux dans un an; au pire, dans deux ans. Si la requête est rejetée, il faudra plus de temps encore. Peu importe, estiment-ils, c'est une question de principes qui est en cause.

### C'EST AUSSI UNE QUESTION POLITIQUE

Indépendamment du volet juridique, l'AGEEFEP considère fondamentalement que la politique de l'UQAM est à tout le moins illégitime, sinon illégale. Dans ce dossier, l'Association défend un principe : un cours qu'un étudiant-e a réussi dans un programme universitaire, ce qui inclut les programmes de certificats, devrait faire l'objet d'une équivalence dans une autre faculté ou une autre université, à la condition bien sûr que son contenu soit identique, similaire ou équivalent. Sous réserve d'une étude plus approfondie, c'est vraisemblablement le cas de beaucoup de cours de base dans beaucoup de programmes. Ignorer cette réalité, c'est faire perdre le temps et

l'argent des étudiant-e-s ainsi que l'investissement colossal de l'État. Les fonds publics, faut-il le rappeler, comptent pour près de 80 % du financement des universités québécoises. Or, dans cette seule affaire, les étudiant-e-s devront payer inutilement quelque 25 000 \$ en droits de scolarité; quant à la contribution de l'État pour une formation déjà acquise, elle sera au bas mot de 200 000 \$. Les principes de l'autonomie des universités et de la liberté académique peuvent-ils justifier un tel gaspillage des taxes des contribuables?

Il faut rappeler par ailleurs que les règles et traditions qui gouvernent les universités ont souvent été édictées, au mieux, il y a plusieurs décennies. Depuis, la clientèle étudiante a explosé et s'est infiniment diversifiée; en conséquence, des besoins nouveaux se manifestent, notamment à la faveur de la mondialisation des marchés, que nous serinent les spécialistes de tout acabit. Est-il besoin de rappeler que ce phénomène s'accompagne d'une circulation accrue des personnes dans le «village global»? Faudrait-il donc que chacune d'elles reprenne intégralement sa formation chaque fois qu'elle changera de lieu de résidence? Comme l'a souvent dit l'AGEEFEP, l'heure est à construire des passerelles dans les systèmes d'éducation, pas à ériger d'inutiles cloisons.

Depuis sa fondation, l'Association a par ailleurs toujours défendu l'idée que la formation acquise à l'éducation permanente est certes différente, mais tout aussi valable et équivalente à celle des programmes dits réguliers. C'est au nom de ce principe qu'elle s'est engagée entière-

ment dans la cause contre l'UQAM, qui touchait précisément le Certificat en droit de la FEP.

Enfin, le problème général de la reconnaissance des acquis constitue depuis plusieurs années l'un des dossiers majeurs de l'AGEEFEP. Comme on pourra le lire en page 32 de ce numéro, la Faculté de l'éducation permanente entreprend même cet automne un projet pilote en reconnaissance des acquis expérimentiels. À moyen et à long terme, comment peut-on croire que les établissements d'éducation reconnaîtront des savoirs acquis hors de leur giron si elles refusent de le faire pour des cours universitaires?

Le jugement de la juge Pierrette Sévigny ne met donc nullement fin à l'affaire. Entre autres, le problème général de l'autonomie des universités et celui plus particulier des équivalences de cours constituent deux thèmes majeurs du mémoire que l'Association présentera en octobre prochain aux États généraux sur l'éducation. Le congrès de novembre sera également appelé à statuer sur l'orientation à donner à ce dossier au cours des deux prochaines années. Entre-temps, l'Association a décidé de saisir officiellement de l'affaire la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) à qui elle a demandé de créer un comité d'étude sur les équivalences de cours. Une démarche similaire a été entreprise auprès du ministre de l'Éducation, M. Jean Garon.

I. Nathalie Sampaio et al. c. Université de Québec à Montréal. C.S. Montréal, No 500-05-005568-942, le 14 novembre 1994, juge André Denis.

## VOTRE POIDS VOUS PÈSE?

**V**otre poids vous pèse, mais vous hésitez à vous remettre au régime. C'est si frustrant et combien inutile. Quoi faire alors?

La section Nutrition du Service de santé vous propose le programme «**Votre poids vous pèse?**» axé sur le changement des habitudes alimentaires sans régimes miracles ni longue liste d'interdits. Il s'agit d'une approche alternative adaptée aux femmes et qui tient compte des causes de la prise de poids et de son maintien. Chaque semaine, nous proposons aux participantes de faire certains réflexions qui servent de base aux échanges. Ainsi, vous apprenez à reconnaître vos vrais besoins physiques (faim, satiété, goût) et psychologiques (se faire confiance, s'écouter, s'apprécier).



Le programme comprend 10 rencontres (15 participantes) qui se déroulent les mercredis, du 27 septembre au 29 novembre, de 18 h à 21 h, au Service de santé, pavillon des Services aux étudiants, salle 013-3 (sous-sol). Les frais sont de 35 \$ pour les étudiantes de l'U. de M., 80 \$ pour les employées et 100 \$ pour les femmes de l'extérieur.

**INSCRIPTION : AVANT LE 22 SEPTEMBRE AU SERVICE DE SANTÉ,  
2101, BOUL. ÉDOUARD-MONTPÉTI, 2<sup>e</sup> ÉTAGE, BUREAU 230.  
TÉL. : 343-6111, POSTE 1773.**



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service de santé

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SERVICE DE SANTÉ, CONSULTEZ NOTRE ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LES PAGES DE CE NUMÉRO.



# L'AGEEFEP,

**E**ntre la mi-septembre et la fin d'octobre, un délégué-e de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) se présentera dans votre classe pour vous inviter à participer au 6<sup>e</sup> congrès biennal de l'Association. Pour des raisons de logistique, les participant-e-s doivent s'inscrire 17 jours avant la tenue du congrès. Ils pourront donc le faire au moment de la tournée des classes ou encore en communiquant avec l'Association dans le délai prescrit.

Ce congrès, qui est en réalité une assemblée générale, aura lieu les 18 et 19 novembre 1995 au pavillon Jean-Brillant sous le thème **L'AGEEFEP, une alliée fidèle**, une référence au 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Association. Les participant-e-s au congrès sont aussi éligibles à tous les postes électifs de l'Association.

Assister au congrès, c'est participer à la vie démocratique de son association étudiante et c'est défendre le droit des adultes à l'éducation permanente!

## LE CONGRÈS EST SOUVERAIN!

Pourquoi vous faut-il être présent au congrès? Parce que c'est l'instance souveraine de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, priorités et politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeant-e-s de l'Association.

Note : Le congrès se tient pendant deux jours, dans la fin de semaine du 18 et du 19 novembre 1995. Les repas du midi sont payés par l'Association ainsi qu'un goûter le samedi soir. Sur réservation (842-3678), il est également possible d'obtenir un service gratuit de garderie. Enfin, les membres qui désirent travailler à l'organisation du congrès sont les bienvenus.

## 1. COMITÉ DE SYNTHÈSE DE

Le comité de synthèse des propositions reçoit et rédige les propositions qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction de l'AGEEFEP 45 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant-e inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut

## 2. COMITÉ D'AMENDEMENT

Le comité d'amendements aux statuts prépare les propositions d'amendements aux statuts de l'AGEEFEP qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction 90 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions d'amendements

## 3. COMITÉ DES MISES EN C

Le comité des mises en candidature est formé par le Conseil de direction 60 jours avant le congrès. Le comité reçoit les candidatures aux cinq postes du comité exécutif

- Président-e
- Secrétaire général-e
- Vice-président-e aux affaires académiques
- Vice-président-e aux affaires étudiantes
- Vice-président-e aux services aux étudiants

Le comité s'assure que les candidat-e-s sont disposés à accepter le poste et il communique au congrès les noms de tous les candidat-e-s. Le président-e du comité des

Pendant les deux jours du congrès, le comité reçoit les candidatures à tous les postes électifs autres que ceux du Comité exécutif, c'est-à-dire aux dix

# une alliée

# fidèle

## Participez au congrès

### PROPOSITIONS

soumettre des propositions 60 jours avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Secrétariat général  
Comité de synthèse des propositions  
C.P. 6128, succ. centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

### AUX STATUTS

ou d'ajouts aux statuts 60 jours avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Comité d'amendements aux statuts  
C.P. 6128, succ. centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

### CANDIDATURE

Le candidat est nommé par le conseil de direction.

Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif doit soumettre sa candidature par écrit en précisant le poste qu'il convoite 17 jours avant la tenue du congrès. Toute mise en candidature doit porter le nom, le code permanent et la signature de cinq membres (proposeurs) de l'Association. Le tout doit être posté à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Secrétariat général  
Comité des mises en candidature  
C.P. 6128, succ. centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association et à tous les postes de représentants et représentantes de certificats.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

#### Le samedi 18 novembre

- Inscription
- Ouverture
- Adoption des règles de procédure
- Rapport du comité des mises en candidature
- Amendements aux statuts
- Affaires académiques
  1. Intervention de l'AGEEFEP aux États généraux sur l'éducation
  2. La reconnaissance des acquis
  3. Le baccalauréat avec appellation
  4. L'évaluation de l'enseignement
  5. Création d'une banque d'examens
- Organisation et vie associative
  1. État de la représentativité de l'AGEEFEP à la FEP et à l'U. de M.
  2. Nos affiliations nationales : FAEUQEP, ICEA, ACDEAULF, Coalition de l'U. de M.
  3. Les droits de scolarité
  4. Le financement gouvernemental

#### Le dimanche 19 novembre

- Services aux étudiants
  1. Un nouveau service : une salle d'ordinateurs
  2. Des SAE distincts pour la FEP?
- Élection des représentants-e-s étudiants aux conseils de programmes de la FEP
- Rapport des vérificateurs comptables pour les années 1993, 1994 et 1995
- Prévisions budgétaires pour 1995, 1996 et 1997
- Élection des membres du comité exécutif
- Élection des membres du conseil de direction
- Clôture.

## DIANE BELLEMARE : pour une politique de plein emploi

Gilles Trudeau

**P**our la seule année 1993, le chômage a coûté 30 milliards de dollars à la société québécoise, salarié-e-s, entreprises, chômeurs et chômeuses confondus. Pour les gens qui travaillent, la facture s'est élevée à 1 575 \$ per capita; pour les sans-emploi, à 3 600 \$. Les entreprises, quant à elles, ont perdu 10 milliards; les gouvernements, 14 milliards. Ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts indirects du chômage, plus difficiles à comptabiliser mais combien dramatiques : criminalité et délinquance, détérioration de la santé physique et mentale, suicides, etc. À l'idéologie en vogue, qui attribue les problèmes économiques à la trop grande générosité des programmes sociaux, M<sup>me</sup> Diane Bellemare oppose un grand projet : une politique de plein emploi. Elle en expose les principes dans un livre intitulé *Le Défi du plein emploi*, qu'elle a cosigné avec M<sup>me</sup> Lise Poulin-Simon. Docteure en économie, M<sup>me</sup> Bellemare était professeure à l'Université du Québec à Montréal au moment où nous avons réalisé l'interview, à l'automne 1994. Depuis, le gouvernement du Québec l'a nommée présidente de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.



**Cité éducative :** Y a-t-il jamais eu une politique de plein emploi au Canada?

**Diane Bellemare :** Non. Les priorités du gouvernement fédéral se sont diluées après la Deuxième Guerre mondiale, et on a peu à peu perdu de vue l'objectif de la création d'emplois au profit d'une politique de lutte à l'inflation. Pour atteindre cet objectif, la Banque du Canada pratique une politique monétariste depuis le début des années quarante. Cela a commencé avec les libéraux et s'est poursuivi sous le régime conservateur. Pour lutter contre les pressions inflationnistes, la Banque restreint la masse monétaire et ralentit l'économie en augmentant les taux d'intérêt. Cette politique provoque cependant des faillites

d'entreprises et des mises à pied. Le Conseil économique du Canada a d'ailleurs lui-même critiqué cette orientation, dont les coûts humains, bien que difficiles à chiffrer, sont très importants.

**C.É. :** Que faudrait-il faire?

**D.B. :** Il faut mener simultanément une politique active du marché du travail et une politique centralisée de négociation des salaires qui empêche une pression induite sur les prix. En période de croissance économique, il faut en effet éviter de trop fortes hausses de salaires. Trois grands principes doivent donc être respectés : une politique macro-économique, dont seul le gouvernement peut s'acquitter, une politique des salaires et une politique active du marché du

vail. Je me fonde en cela sur l'exemple de la Suède, de la Norvège et de l'Autriche, où les taux de chômage se maintiennent sous les 6 %. En Autriche, en particulier, il existe un système tripartite où le patronat, les syndicats et le gouvernement sont unis dans un front commun qui poursuit un objectif de plein emploi. Cela fonctionne, et je n'ai jamais vu quelque chose qui s'apparente au modèle autrichien. Dans ce pays, la loi prévoit l'affiliation de tous et chacun à une chambre du travail, une chambre de l'industrie, une chambre agricole ou une chambre de commerce. Les syndicats et le patronat sont donc très organisés. Ici, les syndicats sont organisés, mais divisés en plusieurs centrales. Quant au patronat, il ne l'est pas du tout.

**C.É.** : On aurait plutôt l'impression que le patronat tient la dragée haute aux syndicats.

**D.B.** : Ce n'est pas le cas. Quand Ghislain Dufour prend position sur un sujet donné, il n'est pas évident que ses membres vont le suivre. M. Dufour n'est pas élu, et l'organisation patronale ne se serre pas autant les coudes que les syndicats. Aux États-Unis et au Canada, les gens d'affaires jouissent cependant de l'appui du public, car l'idéologie populaire s'approche davantage de celle des milieux d'affaires. Quant aux syndicats, ils ont beaucoup perdu à cause des conditions économiques désastreuses des dernières années.

**C.É.** : Revenons au tripartisme. En quoi ce modèle est-il si efficace?

**D.B.** : Le tripartisme sert à réguler l'économie. Dans un système complexe comme le nôtre, tous les acteurs sociaux sont liés par une grande interdépendance, accrue par la mondialisation de l'économie. Chez nous, lorsque se pose un problème, le gouvernement dépose un projet de politique qu'il soumet à la consultation. Invariablement, patrons et syndicats réagissent en fonction de leurs intérêts et de leurs positions traditionnelles, qui sont contradictoires et irréconciliables. Le gouvernement doit alors ménager les uns et les autres si bien que personne n'est content. Ce système brille par son inefficacité. Le système tripartite que j'ai évoqué précédemment est fondé sur la concertation plutôt que sur la consultation. Au regard d'un problème donné, les partenaires sociaux ont l'obligation de convenir ensemble d'une solution. Cette contrainte oblige chacun à négocier véritablement, à admettre que son vis-à-vis a peut-être raison sur certains points, ce qui facilite des aménagements, des concessions, des compromis. C'est un peu comme si le gouvernement disait aux partenaires sociaux : «Entendez-vous et, lorsque ce sera fait, je reviendrai vous voir!» En effet, une fois qu'il y a consensus, le gouvernement veille à implanter les politiques dans les régions, dans les villes, dans les quartiers.

**C.É.** : Il existe pourtant beaucoup de programmes de formation et d'emploi au pays.

**D.B.** : Nous en avons effectivement à profusion, ce qui permet d'ailleurs au

Canada de faire bonne figure à l'étranger. Il existe maints programmes de stages en entreprises, de soutien aux activités d'apprentissage, d'autres pour contrer le décrochage ou pour créer des PME. Le problème, c'est qu'ils comportent toutes sortes de normes et de catégories pour les chômeurs de longue ou de courte durée, pour les bénéficiaires de l'aide sociale, etc. Au bout du compte, très peu de gens ont réellement accès à ces programmes. Il vaudrait mieux disposer de moins de programmes, mais auxquels un plus grand nombre de personnes aurait accès. Le gouvernement ne peut cependant pas tout faire seul; il doit compter sur des partenaires sociaux qui s'autorégulent. Or, dans notre système, les lobbies sont très puissants.

**C.É.** : Le morcellement des pouvoirs entre Ottawa et Québec n'est pas pour aider les choses.

**D.B.** : Tant et aussi longtemps que nous resterons enlisés dans nos problèmes constitutionnels, nos problèmes d'emploi ne se régleront pas. Si on laisse toute la responsabilité aux fonctionnaires, il n'est pas évident qu'ils vont prendre les meilleures décisions ou qu'ils effectueront les arbitrages nécessaires entre les différents groupes. En outre, il est difficile de concevoir des programmes selon des normes nationales qui pourront s'adapter de Terre-Neuve au Pacifique. Il faut que le gouvernement soit près de ses clientèles. C'est pourquoi le Québec serait plus apte à concevoir ses propres politiques et programmes. Il me semble d'ailleurs que la concertation est plus compatible avec la mentalité du Québec que du Canada anglais, où il n'y a pas vraiment de cohésion sociale.

**C.É.** : Ce champ de compétences relève pourtant des provinces.

**D.B.** : Non. C'est un programme à frais partagés, et le fédéral possède un pouvoir de dépenser. Le jeu du fédéral a toujours été la centralisation, la visibilité. De plus en plus de forces, un peu partout au pays, demandent cependant à Ottawa de céder toute la formation professionnelle aux provinces. Au Québec, un consensus existe en ce sens.

**C.É.** : Faudrait-il faire la même chose avec l'assurance-chômage?

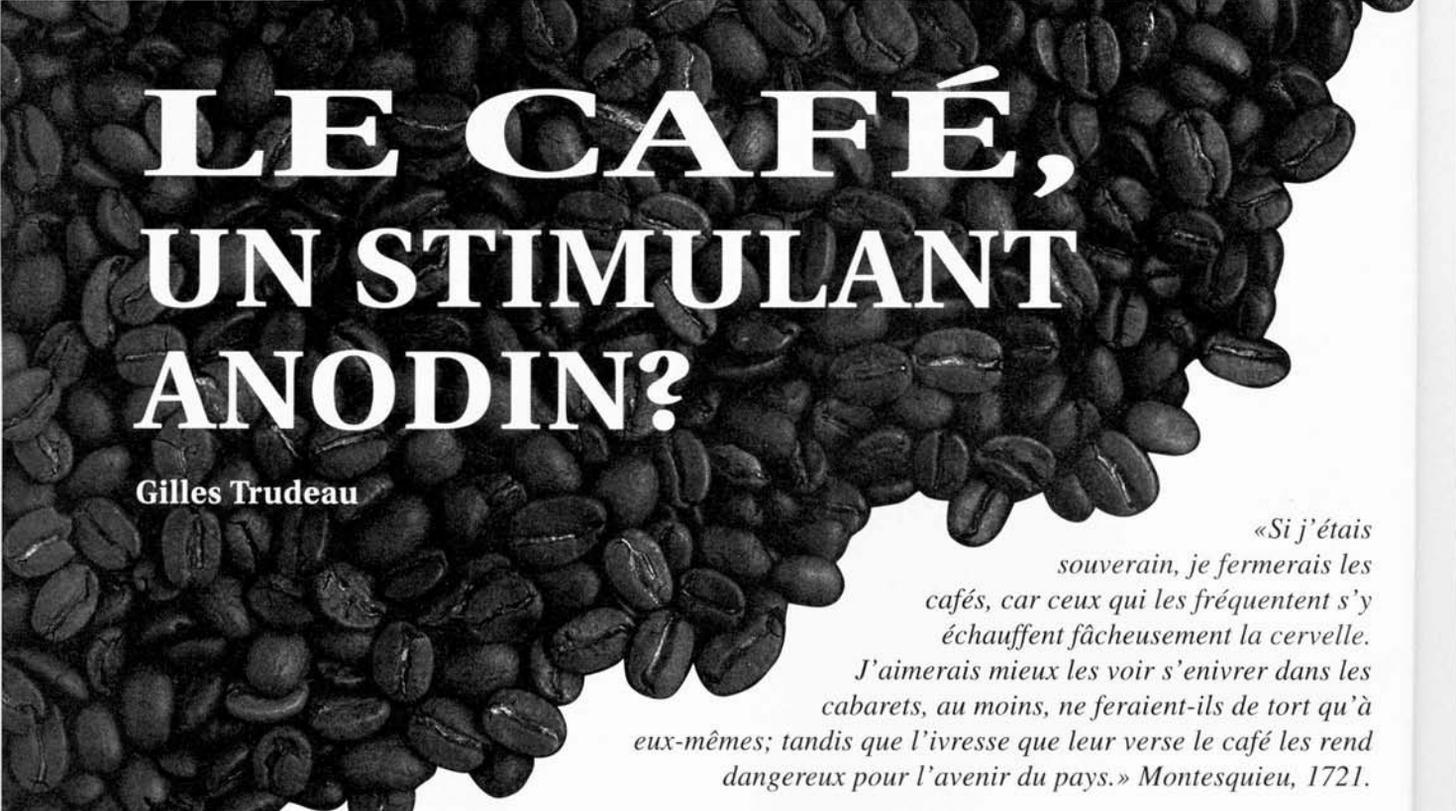
**D.B.** : Je pense que ce serait plus efficace pour le Québec de disposer de l'assurance-chômage pour financer tous ses programmes. Il faudrait cependant passer des mesures passives, comme c'est le cas présentement, à des mesures actives. Ce n'est pas parce que le Québec reçoit présentement plus d'argent de l'assurance-chômage qu'il n'en donne qu'il faut continuer à se faire entretenir. En étant maître d'œuvre de cet argent, nous pourrions créer une véritable politique de l'emploi. Si le taux de chômage avait oscillé autour de 4 %, nous ne serions pas confrontés à tous les problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle.

**C.É.** : Dans ce tableau, qu'en est-il de la dette publique?

**D.B.** : Elle ne me préoccupe pas plus qu'il ne faut. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, notre dette représentait 145 % de notre PIB; aujourd'hui, c'est 100 %. Notre situation n'est en aucun cas comparable à un pays comme l'Argentine ou à des pays d'Afrique. Ce qui semble plus préoccupant, par contre, c'est le fait que 40 % de cette dette soit aux mains d'étrangers. La politique monétaire de la Banque du Canada y est pour beaucoup. Notre épargne, par exemple, devrait appartenir davantage à des intérêts canadiens ou québécois. Or, les étrangers contrôlent 20 % de notre épargne. Il faudrait légiférer dans ce domaine, mais la volonté politique n'existe pas.

**C.É.** : Vous préconisez aussi la création d'un fonds d'investissement anticyclique. De quoi s'agit-il?

**D.B.** : C'est une sorte de caisse où les entreprises peuvent déposer leurs profits sans qu'ils soient imposés. Le gouvernement décide à quel moment les entreprises peuvent utiliser cet argent; par exemple, en période de récession. Les entreprises investissent cet argent dans la modernisation de façon à demeurer à la fine pointe de la technologie et à conserver leurs avantages concurrentiels. Ce système existe en Suède, où les usines sont à la fine pointe du progrès. C'est une mesure économique peu coûteuse qui encourage les entreprises à mettre l'épaule à la roue pour assurer le plein emploi.



# LE CAFÉ, UN STIMULANT ANODIN?

Gilles Trudeau

**L**e café peut causer des crises d'anxiété, des attaques de panique. S'il augmente la capacité de penser, il n'accroît surtout pas les performances intellectuelles. On ne rédige surtout pas une thèse de doctorat sous l'emprise du café, ni un examen d'ailleurs. Alors, stimulant anodin ou drogue, le café? C'est à voir!

Selon M. Louis Léonard, chargé de cours du Certificat toxicomanies : prévention et réadaptation de la Faculté de l'éducation permanente, «la caféine augmente la capacité à penser mais pour des tâches faciles et répétitives ne demandant pas une très grande concentration». Sous l'effet du café, le cerveau éprouve plus de difficulté à se concentrer. Les résultats d'examen de mathématiques sous l'effet du café sont déplorables.

Avec le café, tout dépend évidemment de la dose : à partir de quel seuil peut-on parler d'inconvénients majeurs? Le début de la dépendance se situe à 350 mg de caféine par jour, et 20 % de la population nord-américaine est «accrochée» au café. À partir de 650 mg apparaissent les premiers symptômes désagréables et potentiellement nuisibles à la santé. La plupart des gens ne consomment pas plus de trois tasses de café par

jour. «Le temps d'élimination du café, précise M. Léonard, est d'environ trois heures et demie, parfois beaucoup plus. Si l'on tarde à s'endormir, c'est que la caféine prend la place des récepteurs de l'adénosine, qui permettent l'endormissement. Celui-ci est donc retardé, et le sommeil, rendu plus léger, d'où un épuisement possible.» C'est bien là tout le problème : le café en fin de trimestre n'augmente surtout pas les performances intellectuelles. D'ailleurs, des études comparatives menées durant les années soixante-dix auprès d'étudiants en psychologie avaient démontré des performances bien moindres chez les étudiants qui s'étaient «caféinés» dans les semaines précédant les examens, sans compter l'anxiété que peut engendrer le café vis-à-vis du cahier d'examen. «Cette anxiété peut même entraîner, à partir d'une certaine dose, des symptômes comparables à la névrose d'angoisse», affirme M. Léonard.

## UN PETIT CAFÉ, PEUT-ÊTRE?

Le plus navrant dans tout cela, c'est que le café exerce une fonction sociale indéniable. Pause-café oblige. Dans les séries télévisées américaines, tout le monde se promène avec sa tasse de café... comme s'il s'agissait d'une extension de la main, peut-être une forme de contenance prenant le pas sur l'antique

*«Si j'étais souverain, je fermais les cafés, car ceux qui les fréquentent s'y échauffent fâcheusement la cervelle.*

*J'aimerais mieux les voir s'enivrer dans les cabarets, au moins, ne feraient-ils de tort qu'à eux-mêmes; tandis que l'ivresse que leur verse le café les rend dangereux pour l'avenir du pays.» Montesquieu, 1721.*

cigarette, maintenant victime de persécution dans les milieux de travail. Mais au fait, d'où vient le café? Probablement du Yémen! «Un berger yéménite aurait constaté que des moutons qui ingéraient une certaine baie ne dormaient pas et gambadaient toute la nuit», raconte M<sup>me</sup> Nicole Cardinal, anthropologue, chargée de cours au Certificat en toxicomanies et responsable du Certificat d'intervention en milieu multiethnique. «Le café, ajoute-t-elle, serait ensuite passé à Vienne par l'Empire ottoman, et c'est là qu'il a acquis ses lettres de noblesse. Il existait à cette époque une véritable fascination pour cette boisson venue du Croissant doré, de même que pour tout ce qui venait de Turquie; tapis, épices, etc. Il était chic de boire du café.»

Toute l'Europe n'a cependant pas réagi de cette façon à l'arrivée du café. Comment ne pas établir de lien entre les pays où la consommation du café était importante et l'effervescence d'idées qui a secoué ou bercé l'Europe, selon les points de vue? Voltaire ne consommait-il pas de huit à dix tasses de café par jour? Le café n'est d'ailleurs pas resté l'apanage des élites, et le peuple l'a rapidement adopté. «Les paysans ont rapidement remplacé leur habituel brouet par du café. D'un potage soutenant, on est passé soudain à une boisson stimulante sur le coup, mais qui coupe l'appétit sans

fournir de l'énergie pour autant», rappelle M<sup>me</sup> Cardinal. Arrivé plus tôt en Angleterre qu'en France, le café n'y a pas eu que des partisans, comme l'illustre cette admonestation anonyme de l'an 1650 : «*Coffee is useless since it serveth neither Nourishment nor Debauchery.*»

### VIVEMENT LES ASSURANCES!

«Les gens, toujours selon M<sup>me</sup> Cardinal, buvaient du café dans des arrière-boutiques en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle en refaisant le monde autour de cette boisson exotique. C'est dans une de ces arrière-boutiques qu'est d'ailleurs née la Lloyd's de Londres.» Rendus sans doute appréhensifs à cause des effets de la caféine, les clients signaient-ils précipitamment des polices d'assurance? Mis à part les effets loghorisants du café, en connaissait-on les effets? Toujours est-il qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le café avait été remplacé par le thé en Angleterre. S'il est vrai que le thé contient moins de caféine, on peut ingérer autant de cette dernière en buvant plus de tasses de thé. Encore aujourd'hui, ce sont d'ailleurs l'Angleterre et les pays scandinaves, terres de prédilection du thé, où l'on consomme le plus de caféine per capita. Le café, à cause de la dépendance qu'il provoque, crée un véritable état de sevrage allant des maux de tête à l'humeur grognonne du matin... avant la première tasse de café.

### AH! CE FUMET!

Et pourtant, pourtant, ce café! Quel bonheur le matin! Comment imaginer entreprendre une journée sans cette boisson au fumet divin? D'ailleurs, à faible dose, les effets physiologiques du café sont bien réels. Le tout, c'est évidemment de réussir à s'extraire du lit, de ramper jusqu'à la cafetière à minuterie automatique et d'étendre le bras pour y verser un peu de lait — l'exercice s'en trouvant d'autant plus compliqué... les yeux fermés. Cette épreuve atroce passée, les effets bénéfiques du café vont se manifester. C'est que la caféine agit sur le système noradrénergique, la noradrénaline étant ce neurotransmetteur qui nous active au lever.

Le café influe également sur le fonctionnement des muscles. Il hâte l'éveil,

améliore la vigilance et favorise la dilatation des bronches. D'ailleurs, la théophylline appartient à la famille des méthylxanthines et est utilisée comme bronchodilatateur chez les asthmatiques; elle provoque les mêmes effets anxiogènes que le café à fortes doses. Or, personne ou à peu près ne connaît ces effets anxiogènes ni n'en fait mention.

### EFFETS SUR LE COMPORTEMENT

Une tasse de café contient en moyenne 75 mg de caféine — jusqu'à 112 pour le café filtre; une tasse de thé, 35 mg. Le problème, comme le note M. Léonard, «c'est que de la caféine, on en trouve partout : dans le Tylenol, dans le chocolat et dans les eaux gazeuses». On comprend alors l'excitation des enfants qui boivent du coca-cola. Chaque comprimé d'Anacin comprend 32 mg de caféine; Dristan, 16 mg; Exédrin, 65 mg; une bouteille de coca-cola, 45 mg; de pepsi, 30 mg. Quant aux fameux comprimés Wake-ups — qui ne sont toujours pas interdits par Santé et Bien-être social, dont ce serait pourtant le rôle —, ils contiennent 100 mg de caféine par comprimé.

À partir de cinq à dix tasses de café surviennent les premiers symptômes du caféisme. Une dose de 1 000 mg constitue le seuil à partir duquel se manifestent les premiers symptômes du caféisme : bourdonnement dans les oreilles, éblouissements, délire léger et état général de surexcitation. On peut même observer une légère fièvre, des frissons, de l'insomnie, de l'irritabilité, de l'arythmie et une perte d'appétit. Le seul médicament est alors le temps qu'il faut pour que l'organisme élimine la caféine.

«Les étudiants, note M. Léonard, consomment souvent une très grande quantité de café à la veille des examens et durant les semaines précédant les épreuves en salle; le café peut mener à l'épuisement puisqu'il perturbe les rythmes naturels de l'organisme. Malheureusement, l'université a tendance à concentrer les épreuves en salle dans un laps de temps très court. Somme toute, rien ne remplace une bonne gestion du temps, qui permet de mieux faire face aux examens.» Au fait, à quand un cours obligatoire de gestion du temps dans les universités?



## SEMAINE DE L'ORIENTATION ET DE L'EMPLOI

6 au 10 novembre 1995



### Approivoiser l'incertitude

La Semaine de l'orientation et de l'emploi est à la fois un moment de mise à jour de vos connaissances des programmes d'études et du marché du travail et une occasion privilégiée pour réfléchir à votre projet de carrière. La Semaine de l'orientation et de l'emploi est organisée conjointement par le Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) et le Service universitaire de l'emploi (SUE) de l'Université de Montréal.

### STANDS D'INFORMATION

Conseillers d'orientation, conseillers en information scolaire et professionnelle et conseillères en emploi seront sur place.

**Lundi 6 et mardi 7 novembre**  
de 11h à 19h, pavillon 3200 Jean-Brillant

**Mercredi 8 et jeudi 9 novembre**  
de 11h à 19h, pavillon Marie-Victorin

### CONFÉRENCES ET ATELIERS

AUCUNE INSCRIPTION REQUISE

#### Lundi 6 novembre

• de 12h à 13h30, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle à déterminer

*CHOIX ET STRATÉGIES EN CONTEXTE D'INCERTITUDE*

• de 17h30 à 19h, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-0325  
*ENTREPRENEURSHIP*

#### Mardi 7 novembre

• de 12h à 13h, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-3325

*LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE: UN MOYEN D'APPROIVOISER L'INCERTITUDE?*

• de 17h30 à 18h30, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-2285  
*RÉUSSITE, ABANDON OU ÉCHEC CHEZ LES ÉTUDIANTS ADULTES EN TRANSITION*

#### Mercredi 8 novembre

• de 12h à 13h, pavillon Marie-Victorin, salle D-440  
*ÉTUDES À L'ÉTRANGER*

• de 12h à 13h, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-3315

*STRUCTURES ET TENDANCES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI*

• de 17h30 à 18h30, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-0325  
*LE BACCALURÉAT MULTIDISCIPLINAIRE: AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS D'UNE SITUATION PARTICULIÈRE*

#### Jeudi 9 novembre

• de 12h à 13h, pavillon Marie-Victorin, salle A-420  
*CARRIÈRES INTERNATIONALES*

• de 12h à 13h30, pavillon Marie-Victorin, salle G-415

*ATELIER: CLARIFIER SES VALEURS, CLARIFIER SON CHOIX*

• de 17h30 à 19h, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-4260  
*ATELIER: CLARIFIER SES VALEURS, CLARIFIER SON CHOIX*

#### Vendredi 10 novembre

• de 12h à 13h, pavillon 3200 Jean-Brillant, salle B-3315  
*PROFIL DE CARRIÈRES EN SCIENCES HUMAINES*

Dépliant disponible

### RENSEIGNEMENTS:



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service universitaire de l'emploi



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service d'orientation et de consultation psychologique

Tél.: 343-6736

Tél.: 343-6853

# TOBIE NATHAN, ETHNOPSICHAALYSTE : «Casser la tête des psy et convoquer le parlement des dieux»

**En rupture avec l'orthodoxie freudienne, Tobie Nathan, ethnopsychanalyste d'origine égyptienne et directeur du Centre Georges-Devereux en France, fait figure de provocateur ou, tout au moins, demeure un personnage controversé parmi les thérapeutes occidentaux. La raison : le pari audacieux qu'il tient de concilier la psychiatrie officielle et la pensée thérapeutique traditionnelle. Spécialiste de l'ethnopsychiatrie (étude des troubles psychiques en fonction des groupes culturels et ethniques), Tobie Nathan plaide entre autres pour la reconnaissance de l'utilité du rôle des guérisseurs. Lorsqu'il s'agit de soigner les migrants du Maghreb, des Antilles ou d'Afrique, les guérisseurs savent déployer des forces invisibles et faire jouer des médecines secrètes alors que les psychiatres occidentaux paraissent inefficaces en dépit de leur arsenal thérapeutique. Désormais, guérir les âmes troublées dans nos sociétés à forte émigration, cela pourrait vouloir dire écouter et comprendre la «leçon de l'étranger».**

## Martial Denis

De passage à Montréal à l'occasion du colloque La clinique au pluriel, organisé à la fin d'avril par le Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et en ethnopsychiatrie (GIRAME) de l'Université de Montréal, Tobie Nathan a fait deux exposés remarquables sur l'ethnopsychiatrie. Doué d'une verve intarissable, il a provoqué tout un émoi parmi les participants du colloque en fustigeant les systèmes thérapeutiques officiels fondés sur les prétentions scientifiques de la pensée savante. Une pensée qui relègue au rang de croyances les pratiques des guérisseurs.

C'est pour en finir avec l'hégémonie de la pensée savante que Tobie Nathan a émis, au cours de sa conférence, cette déclaration lapidaire : «Il faut casser la tête des psy.» Illustrant sa démarche de quelques analyses de cas, le conférencier a insisté sur la nécessité de formuler des propositions thérapeutiques qui se situent à mi-chemin entre les logiques culturelles des patients et celles des thérapeutes.

Usant de formules-chocs sur un ton décontracté, le professeur de psychologie clinique à l'Université de Paris-VIII a en revanche souligné la nécessité de convoquer le «parlement des dieux», de faire intervenir, dans le processus thérapeutique, un monde tiers, composé de divinités, de *djinn*s, d'esprits de toute sorte. Et si soigner, cela voulait aussi dire savoir entrer en communication avec les divinités? Avant de se familiariser avec les médecines secrètes, le directeur du Centre Georges-Devereux — Georges Devereux, psychanalyste américain d'origine hongroise, est l'un des fondateurs de l'ethnopsychiatrie — s'est formé à la sociologie et à l'anthropologie, puis à la psychologie et à la psychanalyse. Titulaire d'une maîtrise en sociologie et de deux doctorats, l'un en lettres et sciences humaines et l'autre en psychologie, il a exercé son activité thérapeutique dans de nombreux types d'établissements en France : hôpitaux psychiatriques, «dispensateurs»

d'hygiène mentale, centres médico-psychopédagogiques, centres hospitalo-universitaires, centres de protection maternelle et infantile, etc.

Désireux de faire contrepoids aux théories des «docteurs», Tobie Nathan a analysé les techniques thérapeutiques traditionnelles et mis au point la consultation d'ethnopsychanalyse, dispositif clinique destiné à prendre en charge des patients migrants originaires des sociétés non occidentales : Afrique du Nord, Afrique noire,



M. Tobie Nathan

Antilles françaises, îles francophones de l'océan Indien, Asie du Sud-Est. Ces patients, aux prises avec des problèmes psychopathologiques, des difficultés de langue ou de dégradation somatique suivent parfois un itinéraire thérapeutique infructueux avant de retourner dans leurs pays d'origine pour y consulter un guérisseur traditionnel.

La consultation d'ethnopsychanalyse, qui dure deux heures au minimum, fait intervenir un groupe pluriethnique et plurilinguistique de professionnels et ne se termine que si l'équipe parvient à énoncer une proposition thérapeutique acceptable. Le groupe de thérapeutes doit savoir manier la technique psychanalytique classique et connaître le fonctionnement des langues, des logiques et des objets cultu-

rels qu'utilisent les patients pris en charge. Le travail d'analyse porte sur le discours sur le patient et non sur les propos du patient lui-même. La parole est donnée aux accompagnants ainsi qu'aux membres de la famille.

### UNE TECHNIQUE D'INFLUENCE

L'approche thérapeutique traditionnelle, Tobie Nathan la définit comme une technique d'influence, une «procédure de modification de l'autre». «Ce n'est pas B qui agit délibérément sur A, mais B qui "est agi" pour agir sur A.» L'interaction entre le malade et le patient doit passer par un tiers, un troisième terme. L'accent est mis, dans les thérapies traditionnelles, sur ce que le guérisseur peut dire des démons ou des esprits surnaturels qui ont agressé le patient. De plus, il importe de savoir ce que peut faire le guérisseur pour entrer en relation avec les démons du patient. En arabe, on dit d'une personne atteinte d'un trouble psychique qu'elle a subi l'attaque d'un *djinn*. «Penser le désordre d'un arabophone en arabe implique nécessairement introduire la notion de *djinn*, ce qui évidemment est impossible en langue française. Mais il y a plus encore, car le *djinn* charrie derrière lui tout un cortège de relais obligés : le spécialiste du *djinn* d'abord (cheikh, taleb, derviche, chouafa), les techniques utilisées pour entrer en relation avec le *djinn* (encens, instruments de musique, rythmes musicaux, types de cuisine), les techniques de séparation des mondes (ablutions, purifications, prières, amulettes, etc.)», de préciser Tobie Nathan.

La pensée thérapeutique traditionnelle repose sur la pratique, l'analyse concrète de l'action du thérapeute plutôt que sur la nature du malade, la description du contenu de son discours. Ancrées profondément dans la culture des sociétés non occidentales, des pratiques comme les rituels de possession, la lutte contre la sorcellerie, la fabrication d'objets thérapeutiques, la restitution du monde après une transgression de tabou méritent certes de faire l'objet d'une analyse sérieuse. L'effet thérapeutique de la consultation des guérisseurs provient de la sensation qu'ont les patients d'être compris dans leur langue et leur culture. Les techniques d'influence utilisées par le thérapeute visent à proposer des actions susceptibles de «réparer le désordre, le mal».

Au cours d'un atelier, Tobie Nathan a expliqué la démarche que suivent quelquefois les guérisseurs pour réparer le désordre. Il a donné l'exemple d'un jeune garçon schizophrène qui, disait-on, parlait avec l'esprit Hohan. Comme le thérapeute se révèle incapable d'entrer en communication avec cet esprit invisible, se pose dès lors la question de définir les êtres invisibles en cause. S'agit-il des divinités, êtres totalement inconnus dont l'intention est très difficile à cerner? Ou des sorciers par nature, désignés comme des intermédiaires?

Certaines personnes auraient à l'intérieur d'elles-mêmes une substance de sorcellerie. Le thérapeute doit découvrir dans certains cas pourquoi la sorcellerie s'est déclenchée et comment il est possible d'obtenir l'aveu du sorcier. Toute la famille se présente à la séance avec le patient. Après avoir interrogé chaque membre de la famille, le guérisseur désigne un responsable du problème et le charge d'effectuer des actes de réparation. Cette pratique permet de reconnaître les intentions invisibles. Par ailleurs, ce qui se manifeste dans les intentions très visibles, c'est le désir ou la volonté de détruire quelqu'un. Les attaques de sorcellerie par les objets en sont un exemple éloquent. Le guérisseur doit fabriquer un objet de contre-sorcellerie alors que le patient s'efforce de trouver l'objet-sort, qui tient lieu de médicament, et de le détruire. La crédibilité du guérisseur repose aussi sur le fait qu'il peut démontrer sa capacité à entrer en transe, à communiquer avec les sorciers.

Toutefois, l'activité des thérapeutes traditionnels ne relève pas de la magie mais plutôt d'une pragmatique qui vise à inciter le patient au changement. Ces thérapeutes travaillent très peu avec le langage et font davantage appel aux objets, aux images ainsi qu'aux rythmes poétiques et musicaux. «Si la psychanalyse et les psychothérapies d'inspiration psychanalytique travaillent essentiellement à partir des contenus, et surtout des contenus verbaux, les thérapies traditionnelles, au contraire, s'emploient à modifier brutalement les contenants à l'aide de procédures qui, dans ce cas, privilégient les objets, les formes et les rythmes au détriment du discours», de souligner Tobie Nathan.

Comment savoir de quoi souffrent les migrants? L'approche thérapeutique

officielle s'appuie, dans l'établissement du diagnostic, sur l'investigation rationnelle alors que les thérapies traditionnelles s'emploient à faire naître les symboles et à développer des récits qui aident à construire un sens. L'action, la sensation l'emportent sur l'analyse et l'interprétation. Le diagnostic en thérapie traditionnelle prend la forme de voyances. Bien qu'il ne dispose pas d'un large éventail de concepts pour définir les catégories de patients, le guérisseur peut décrire différentes formes de *djinns* (de la brousse, de la forêt, de la rivière, etc.) avec lesquels il peut tenter d'entrer en relation. «La voyance constitue un énoncé multiple. Sur la nature non visible du mal, un premier énoncé est la plupart du temps destiné à l'entourage et aux fidèles du thérapeute. Ensuite, une véritable induction thérapeutique engage immédiatement le patient dans un jeu transférentiel complexe et aux mouvements extraordinairement rapides. En troisième lieu, la prégnance explicite le vu sur le dit, le perçoit sur le concept. Ce qui est donné à voir fragmente le sens construit dans les paroles et en redistribue les éléments dans un objet concret. Celui-ci engendre ensuite du sens et devient un objet transférentiel négociable.» Voilà comment l'ethnopsychanalyste présente la première étape du processus thérapeutique.

### LE PROCESSUS THÉRAPEUTIQUE

Le premier des actes des thérapeutes traditionnels a pour but d'aménager l'espace thérapeutique, soit de délimiter les espaces (monde des humains, monde des *djinns*, monde des innocents, monde des sorciers). Ensuite, il s'agit d'expulser le malade hors de l'univers ordinaire. Enfin, le thérapeute peut se livrer à des manipulations du corps du malade, d'un accompagnant ou de celui d'un animal de sacrifice. Le mécanisme de guérison consiste à faire sortir les démons du corps de personnes innocentes. L'intervention du guérisseur repose sur le jeu des opérateurs thérapeutiques, «procédures logiques induites par le thérapeute et agissant comme des contraintes sur le malade». Les mécanismes d'inversion et de médiation constituent des exemples types d'opérateurs thérapeutiques.

Tobie Nathan donne, dans son ouvrage *L'influence qui guérit*<sup>1</sup>, l'exemple de la guérisseuse de l'île de la

Réunion, M<sup>me</sup> Visnelda, afin d'illustrer le processus thérapeutique. La praticienne soigne deux maux : l'attaque sorcière et la possession diabolique. Avant de formuler ses propositions ou inductions thérapeutiques, M<sup>me</sup> Visnelda se renseigne sur l'ethnie et les croyances de la patiente. En présence d'une possession diabolique, qui se manifeste chez une patiente prise en charge, on constate une enflure sur le dos de la main de la guérisseuse. La patiente éprouve la sensation de piqûre d'un corps étranger qui tente de pénétrer, et la guérisseuse ressent ensuite l'enflure lorsque l'objet a envahi l'espace intérieur de la victime.

Le travail de la guérisseuse consiste à transformer l'effraction en expulsion à l'aide d'un opérateur d'inversion (magnétisme en U). Ce magnétisme prend la forme d'une substance subtile, légère, invisible, circulant selon un trajet en U du malade au guérisseur et du guérisseur au malade. M<sup>me</sup> Visnelda inscrit dans le corps de la patiente des oppositions théoriques, par exemple la notion dedans-dehors. L'intérieur du corps devient un espace subtil, aérien, léger tandis que le monde extérieur est rempli de poussières, d'impuretés, de scories. Le rôle de la guérisseuse est de déclencher le mécanisme d'inversion en vue de contraindre la patiente à inverser la pathologie. M<sup>me</sup> Visnelda intervient alors comme agente de purification et comme lieu de passage ou de transfert. Elle manipule notamment deux substances, le sel et l'eau bénite, au cours de ses interventions. Ainsi, devant une autre patiente d'une soixantaine

d'années, elle lui pose quelques questions et déclenche des mécanismes d'expulsion en lui projetant dans les yeux une pincée de sel. Elle tente ensuite de faire boire à la malade, par les narines, un verre d'eau bénite afin de procéder à l'inversion de la pénétration sorcière. Allongée sur une table d'examen, la malade suffoque et rejette l'eau bénite.

L'efficacité du processus thérapeutique s'appuie également sur sa capacité à produire des médiations. Le guérisseur fait figure de « médiateur autorisé » en démontrant sa capacité à entrer en transe ou à communiquer avec les sorciers. Après avoir délimité les espaces (monde des *djinn*s, monde des humains, monde des sorciers, monde des innocents), le guérisseur invoque la nécessité de médier les différents univers. Selon Tobie Nathan, la médiation implique la construction d'un univers second. « Une guérisseuse antillaise de la région parisienne a ainsi installé dans la pièce, au fond du couloir de son trois-pièces HLM, une chapelle avec une statuette de saint, des bougies, de l'encens, des rideaux et des tableaux. Lorsqu'un patient s'adresse à elle, elle le conduit dans sa chapelle, s'endort et laisse le saint parler par sa bouche. Nous avons donc bien l'installation de l'univers second (le saint), sa matérialisation (la chapelle), la médiation (le somnambulisme de la thérapeute). La pensée thérapeutique — qui pourrait s'exprimer ainsi : "Il existe un univers second, non ordinaire, et je suis le seul médiateur capable de te relier à cet univers" — n'est ni explicitée ni peut-être même consciente.»

Selon l'ethnopsychiatrie, les troubles psychiques de la plupart des migrants se traduisent par l'impossibilité d'établir des médiations entre les référentiels culturels. Cela s'explique par le fait que les immigrants sont contraints d'effectuer un clivage entre les univers culturels dès leur arrivée dans le pays d'accueil. Tobie Nathan plaide justement pour le respect et le maintien de la différence socioculturelle, qui est considérée comme le fondement de l'ethnopsychiatrie. Également appelée psychiatrie transculturelle, l'ethnopsychiatrie serait, selon les dires de Nathan, la seule psychothérapie à obtenir des « résultats profonds et durables » auprès des immigrants. Elle permettrait notamment aux patients de conserver leurs logiques culturelles ou de renouer les liens avec leur environnement culturel.

Bref, pour Tobie Nathan, guérir consiste à exercer une influence sur l'autre en tenant compte de son identité et de son appartenance à son groupe socioculturel. Toutefois, l'ethnopsychanalyste en appelle aussi à la responsabilité des sociétés occidentales, qui est d'apprendre à mieux gérer la diversité culturelle et à tirer parti des ressources des groupes ethniques. Le défi auquel nos sociétés font face est de taille : faciliter l'intégration des populations migrantes tout en préservant leur système culturel.

I. TOBIE NATHAN. 1994. *L'influence qui guérit*. Paris. Éd. Odile Jacob.

# SOCP

## Consultations psychologiques

Difficultés personnelles, familiales, conjugales ou scolaires. Consultations (max. 35) par des psychologues membres de l'Ordre des psychologues du Québec.

Étudiants U de M — 10\$ à 20\$/entrevue

## Orientation scolaire et professionnelle

Choix de carrière, réorientation professionnelle, retour aux études. Démarche individuelle ou en groupe avec des conseillers d'orientation : consultation, tests, exercices de connaissance de soi.

Étudiants U de M — 10\$/entrevue

## SOCP

Pavillon des Services aux étudiants  
2101, boul. Édouard-Montpetit  
3<sup>e</sup> étage (métro Édouard-Montpetit)

## 343-6853

Consultation psychologique et orientation (renseignements, rendez-vous et urgence)

## Service d'orientation et de consultation psychologique

### Information scolaire et professionnelle

Information sur les programmes d'études, les professions, le marché du travail, les études à l'étranger, etc. Annuaire des universités à travers le monde et banques de données (Repères, Séjours et UdeMATIK).

Conseillers en information scolaire et professionnelle disponibles sans frais et sans rendez-vous.

### Ateliers

Développement personnel (Art-thérapie, Estime de soi, etc.) et Métier d'étudiant (prise de notes, gestion du temps, etc.)

### Publications

Que sont-ils devenus? Promotion 1994, Bulletin *Vies-à-vies* et plusieurs guides (*Bien vivre le stress*, *Réussir ses études*, etc.)



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service d'orientation et  
de consultation psychologique

## 343-7890

Information scolaire et professionnelle

# CAHIER

## 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE



*Étudiants adultes, Montreal School of Technology, 1917.*

PHOTO MUSÉE MCCORD

- L'AGEEFEP, une alliée fidèle
- La passion d'enseigner
- Accouche qu'on baptise
- Une vice-présidente se souvient
- Cité éducative fête aussi ses dix ans
- Les grandes batailles de l'AGEEFEP
- Dix ans, dix sur dix, dix chandelles



*Étudiants adultes, ICEA, 1969.*

PHOTO ARCHIVES UQAM



*Étudiants adultes, QEP, U. de M., 1985.*

PHOTO ARCHIVES AGEEFEP



<<Aujourd'hui, l'éducation doit changer à la mesure et au rythme du monde, et viser ainsi non pas l'adaptation au présent, mais l'anticipation de l'avenir.>>

Federico Mayor,  
directeur général  
de l'UNESCO

# L'ageefep, une alliée *fidèle*

Ramenons nos montres à l'heure de 1984. Il est 18 h, et des hordes d'étudiantes et d'étudiants déambulent dans les corridors de l'Université de Montréal. Malgré l'affluence, tous les bureaux sont fermés, et il en va de même des cafétérias, des magasins, des librairies et de tous les services universitaires. Le quidam qui se pointe devant les machines distributrices peut se compter chanceux d'en dénicher une qui n'a pas été complètement vidée au cours de la journée : il pourra se mettre sous la dent deux bouchées d'un fromage cheddar fade accompagné de deux biscuits secs avant d'aller se taper trois heures de cours dans une classe tantôt frigorifiée, tantôt surchauffée. C'est que la FEP figurait en queue de la liste des facultés pour le choix des locaux de cours!

## Claude Garon

Pour les universitaires de la brunante, il n'y a pas que les services qui sont déficients. Dans l'opinion publique, dans les médias, dans le monde politique et même dans les universités, une idée tenace circule voulant que les programmes de certificats de l'éducation permanente constituent une formation universitaire de deuxième ordre. L'accès aux études de deuxième cycle est quasi inexistant pour cette clientèle, qui éprouve même des difficultés à faire reconnaître ses cours dans les autres facultés ou les autres établissements universitaires. Faut-il y voir une cause majeure du problème? Le fait est que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, à la mi-quatre-vingt, contribuent 20 % de tous les droits de scolarité de l'Université de Montréal, mais comptent pour seulement 6 % des

dépenses d'enseignement. La FEP serait-elle la vache à lait de l'établissement? Le pire, c'est que les étudiant-e-s de l'éducation permanente n'ont aucune possibilité d'améliorer leur sort, car ils ne sont représentés nulle part dans les structures facultaires et universitaires.

### NAISSANCE DE L'AGEEFEP

Les associations et les organisations ne procèdent pas d'une génération spontanée : elles naissent en réponse à des problèmes. L'AGEEFEP n'a pas fait exception à cette règle, comme nous l'avons signalé brièvement dans les paragraphes précédents.

Peut-être par inexpérience et maladresse, peut-être parce que le contexte n'était pas tout à fait mûr, un premier groupe s'était pourtant cassé la dent, en 1979,

en essayant de créer une association étudiante à la FEP. La tentative suivante coup de ses condisciples, M. Martin constate l'anomalie d'un groupe de 10 000 étu-



En 1985, le besoin de se regrouper était fortement ressenti chez les étudiants de la FEP

sera plus heureuse mais pas nécessairement plus facile.

Au départ de l'aventure, un homme, Robert Martin.



Au lendemain du congrès, le journal Forum titre sur la fondation de l'AGEEFEP.

Ex-président du Conseil de la région du Québec du syndicat des fonctionnaires fédéraux, M. Martin, étudiant au Certificat en toxicomanies de la FEP, jouit d'une solide expérience d'animateur, d'organisateur et de négociateur. Entre autres, il s'est frotté au gouvernement Trudeau dans la bataille des fonctionnaires fédéraux pour l'obtention d'une prime au bilinguisme. Comme beau-

diantes et étudiants adultes qui ont beaucoup à dire mais ne disposent d'aucun outil pour le faire. La solution lui est évidente : il faut créer une association étudiante à la FEP.

Robert Martin fait part de son idée à des condisciples. Les Denis Sylvain, Jean-Pierre Vézina, Chantal Laplante, Georgia Lazarakis, Annie Dumont, France Guin, Mario Gaudrault, Guy

Ladouceur et Guy Foucault constituent le premier noyau de militant-e-s. Non sans éprouver un certain scepticisme quant aux chances de succès de ce groupe, la FEP fournit un cagibi dans ses propres locaux, qui sont alors situés au 3535, chemin de la Reine-Marie. Une table bancale, quelques chaises droites, un téléphone, une vieille machine à écrire, une boîte de carton pour ranger les dos-

siers : les moyens sont décidément modestes. Financièrement, ce n'est pas non plus le Pérou puisque l'organisation dispose en tout et pour tout d'une somme de 6 000 \$, fournie par les Services aux étudiants. Avec un tel budget, est-il besoin de préciser que tous et toutes sont bénévoles?

Or, il n'existe qu'un seul moyen de créer une association étudiante à l'Université de Montréal : obtenir l'assentiment d'une majorité d'étudiant-e-s dans un référendum où le taux minimum de participation est fixé à 20 %. Pas si simple qu'il n'y paraît quand on sait que la FEP compte plus de 400 classes, dont bon nombre sont disséminées partout au Québec; il y en a même à Sept-Îles. On est alors en septembre 1984, et la date butoir est choisie : le référendum aura lieu en février 1985.

Avec ses talents et les moyens du bord, l'équipe approfondit son analyse des problèmes de l'éducation permanente et sa connaissance du fonctionnement de la FEP

appelés au vote. L'opération est menée rondement et est terminée à la fin du mois de février. Quelques semaines encore, et les résultats sont connus. La victoire est éclatante : près de 80 % de tous les étudiant-e-s ont participé au scrutin et ont voté en faveur de la création de l'AGEEFEP dans une proportion de 82,5 %! Plus de doute possible, le besoin d'une association étudiante était fortement ressenti.

### LE CONGRÈS DE FONDATION

Les mois suivants sont consacrés à la préparation du congrès de fondation, qui aura lieu en novembre 1985. Au printemps, une fois connus les résultats du référendum, l'Association obtient de l'Université des locaux plus adéquats au Pavillon Mont-Royal, où elle est toujours logée. Un programme d'emploi du gouvernement fédéral permet de rémunérer quelques personnes pendant quelques mois. Elles jetteront

serait de 5 \$ par trimestre, ce qui lui aurait procuré un budget annuel de l'ordre de 100 000 \$ à 125 000 \$. Plusieurs

au développement. Les congressistes votent aussi un vaste programme politique qui porte sur la représenta-



Le Conseil de direction élu au congrès de 1987.

considérations sont mises en lumière au moment de voter les budgets des deux années subséquentes, entre autres le fait que la plupart des étudiant-e-s adultes sont coincés dans leurs obligations familiales et professionnelles, ce qui les empêche de consacrer du temps à leur association. Pour compenser cette lacune, assurer une permanence forte et se donner des services adéquats, ne vaudrait-il pas mieux hausser la cotisation? Le débat est vigoureux; la décision, fortement majoritaire : la cotisation sera plutôt de 15 \$.

Le congrès élit aussi le premier exécutif, qui compte alors sept membres, comparativement à cinq aujourd'hui : Robert Martin, président; Denis Sylvain, secrétaire général; Guy Foucault, vice-président à l'information et aux communications; Jean-Pierre Vézina, vice-président aux Services aux étudiants; Chantal Laplante, vice-présidente aux affaires étudiantes; Georgia Lazarakis, vice-présidente aux affaires académiques; et Christian Arseneault, vice-président à la coopération et

tion des étudiant-e-s de l'éducation permanente dans les structures universitaires et facultaires, l'amélioration des services universitaires, les Services aux étudiants et les affaires académiques, pour ne nommer que les principaux secteurs d'activité.

L'AGEEFEP était donc née, mais elle n'était pas au bout de ses peines. Les années suivantes devaient en effet enseigner qu'un nouveau groupe ne fait pas aisément sa place dans un environnement politique archiconservateur comme l'Université de Montréal, où les différents groupes d'intérêt sont peu enclins à partager leur pouvoir. Les batailles allaient être nombreuses, longues et parfois acrimonieuses. Après 10 ans, il est indéniable que l'AGEEFEP s'est taillé une place au sein de la communauté universitaire et qu'elle est devenue une interlocutrice crédible. Ainsi peut-on croire que l'AGEEFEP a bel et bien été cette «alliée fidèle» de la communauté étudiante de l'éducation permanente, comme le dit le slogan du 10<sup>e</sup> anniversaire.



Les politiques de l'AGEEFEP sont définies dans les Congrès biennaux.

et de l'Université; elle produit aussi un diaporama comportant une bande sonore qui explique les enjeux relatifs à la création de l'AGEEFEP. Le diaporama est présenté dans plusieurs réunions tenues dans les principaux pavillons de l'Université.

Suit la tournée des classes, où les étudiant-e-s sont

les fondements de l'organisme et rédigeront le cahier des propositions que débattront les congressistes.

Le congrès lui-même est fertile en discussions et en rebondissements. Initialement, tout au long de la campagne référendaire, il était en effet entendu que la cotisation à l'Association

# La passion d'enseigner

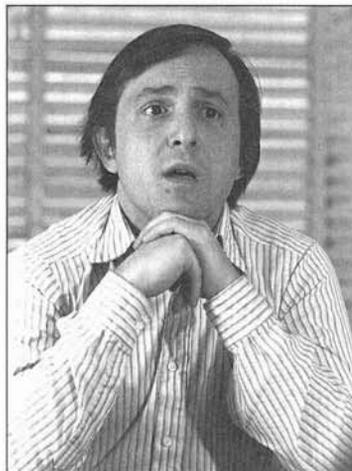
François Cyr<sup>1</sup>

Quelque part, il faut croire beaucoup à ce métier et aux valeurs sociales et pédagogiques sur lesquelles il prend racine. Comme chargé de cours depuis 15 ans, avec mes collègues, j'ai le sentiment de contribuer, modestement mais sûrement, à cet effort collectif où des milliers d'adultes, modestes salariés pour la plupart, tantôt aiguillonnés par la féroce compétition du marché du travail, tantôt par souci d'épanouissement personnel, ont enfin accès aux études supérieures.

Sans trop nous le dire, nous partageons la conviction tranquille que notre travail s'inscrit en droite ligne dans un projet de société au sein duquel s'articule comme condition *sine qua non* du progrès social un effort sans cesse renouvelé de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ce métier d'enseigner, régulièrement ou ponctuelle-

ment, les chargés de cours l'exercent dans un contexte difficile. Souvent présentée comme la «vache à lait» de l'Université, la FEP est con-



François Cyr

frontée depuis sa fondation à un mur d'indifférence, d'incrédulité, voire à l'occasion d'hostilité. Mal aimée, au mieux tolérée en raison de sa grande rentabilité, cette faculté fait penser à ce cousin éloigné, qu'on invite par nécessité au souper de Noël, malgré ses mauvaises manières,

et dont on rêve de se débarrasser à la première occasion. Dans ce contexte, les chargés de cours sont des pis-aller... à défaut de vrais profs. Bref, une concession de la très conservatrice et élitiste Université de Montréal à l'effort de démocratisation exigé par l'État.

Par ailleurs, pour nombre d'entre nous, ce travail s'exerce dans un cadre fortement marqué par la précarité d'emploi et l'incertitude du lendemain, peu ou mal colmatées par notre convention collective.

Pourtant, ce travail, ce risque d'enseigner, nous l'assumons collectivement plutôt bien et toujours avec passion. Enseigner le soir ou la fin de semaine, à de grands groupes, souvent très hétérogènes, de tous âges, souvent fatigués par leur labeur du bureau ou de la maison... «c'est pas évident», comme disent les

ados. Faut aimer. Beaucoup.

La gratification? Imaginez qu'à la fin de votre dernier cours, une étudiante, dans la quarantaine, se lève et demande la parole. Elle explique simplement, sans pathos, qu'en finissant ce cours, elle termine le dernier de ses trois certificats. Le premier, commencé il y a neuf ans. Elle a deux enfants... ça n'a pas toujours été facile : gardiennage, horaire de travail, envie de tout laisser tomber, frais de scolarité. Applaudissements du groupe. Une ovation à la ténacité. Quelqu'un propose d'aller fêter ça. Un prof heureux, un peu ému, qui pense aux 29 autres collègues qui ont enseigné à cette étudiante. Comme un sentiment d'être utile.

1. L'auteur est chargé de cours à la FEP depuis 15 ans. François Cyr enseigne au Certificat d'animation des groupes et des organisations. À titre de président du Syndicat des chargés de cours, M. Cyr s'est intéressé de près à l'AGEEFEP et à ses efforts pour promouvoir les droits des étudiants adultes. Comme animateur de plusieurs congrès de l'AGEEFEP ou comme conférencier invité, M. Cyr a été le témoin privilégié de la vie démocratique de l'Association.

Toutes nos félicitations



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Direction



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service d'orientation  
et de consultation psychologique

Le Service d'orientation

et de consultation psychologique

**félicite** tous les membres de l'AGEEFEP  
pour ce 10<sup>e</sup> anniversaire.

# Accouche qu'on baptise!

**Julie Genest<sup>1</sup>**

**Cet adage vieux comme le monde est encore, sinon de plus en plus, d'actualité : on presse le four à micro-ondes d'en finir avec ses 30 secondes de réchauffage, ce n'est plus normal d'avoir le temps d'avalier une gorgée de café avant que l'ordinateur ne réagisse à une commande un peu complexe et on soupire devant une imprimante à laser qui ne sort que quatre feuilles à la minute.**

Curieusement, malgré l'impatience collective de l'ère « techno-branchée », les rangs de la FEP se maintiennent chaque année. Rapport? Et bien, quand on sait qu'en moyenne il faut deux ans et demi pour terminer un certificat on se demande d'où viennent soudainement ce zèle et cette patience. Comment parvient-on à endurer un baccalauréat qui s'étire entre 5 et 10 ans alors qu'on traite

son télécopieur de limace? Je vais vous le dire. Attention! ça va faire mal : par pur plaisir égocentrique. Et vlan!

Enfin, je l'espère; en fait, je le crois. On n'a qu'à voir briller les yeux des gradué-e-s, le soir de la collation des grades, pour tout comprendre. Bien sûr, je ne dis pas que le chemin vers le diplôme est un ego trip qui met son étudiant-e dans un état de grâce imperturbable chaque soir de cours, mais plutôt que l'apprentissage garde jeune, intéressé et intéressant, malgré les cheveux gris que peuvent nous faire pousser certains travaux ou même certains cours.

La piste de course du quotidien nous empêche parfois de souffler, de réfléchir sur nos capacités et nos aspirations, de sortir notre potentiel créateur du fond du classeur alors que l'université ose justement aller fouiller dedans. Elle gobe certes notre énergie, mais elle paie

également sa dette en nous dérouillant les neurones.

Pour ma part, il fut une époque où je me sentais réellement plus vivante lorsque je fréquentais le campus.

Je me revois arriver du bureau crevée pour aller rejoindre ma copine qui n'en menait pas beaucoup plus large et sortir du cours comme sur un deuxième souffle, engageant des discussions très animées avec les copains de classe.

On dit qu'on suit des cours pour se recycler, se perfectionner, se réorienter. J'y vois pourtant aussi une étape vers un accomplissement personnel, un don que l'on fait à sa banque de souvenirs et de connaissances.

Le bébé prend parfois son temps avant d'arriver à terme, nous donne parfois la nausée, nous brûle l'estomac (gracieuseté de la cafétéria et

des automates!) et va même jusqu'à nous faire passer des nuits blanches, le temps qu'on se fasse les dents. Mais le bébé arrivera quand



Julie Genest

même. Il s'appellera, plus souvent qu'autrement, baccalauréat ès-sciences ou baccalauréat ès-arts. C'est tout? Hélas oui. Le dossier des baccalauréats avec appellation (baccap) est encore tout chaud pour votre association étudiante, qui essaie de faire fondre les barrières. En attendant, accouche, on baptisera peut-être!

1. M<sup>me</sup> Julie Genest a été membre du Conseil de direction de l'AGEEFEP.

*Nos vœux les meilleurs*



Université de Montréal  
Service universitaire de l'emploi

**Santé et longue vie à l'AGEEFEP!**



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service de santé

# «*Quand on a commencé, je n'étais pas sûre que ça marcherait*»

Chantal Laplante, vice-présidente fondatrice

Claude Garon

**«Quand on a commencé en 1984 à parler de créer une association étudiante, je n'étais pas sûre que ça marcherait. Une fois que ça a été fait, je n'étais pas certaine que ça allait durer. À mon départ en 1989, j'étais persuadée que l'AGEEFEP était là pour rester.»**

Chantal Laplante, mère de deux filles et infirmière de profession — elle est responsable du département de psychiatrie, le soir, à l'hôpital Charles-Lemoyne, sur la Rive sud de Montréal —, était alors mieux qu'aux premières loges : sur la scène même. Elle a en effet été membre du tout premier comité provisoire d'une dizaine de personnes qui a mené à la fondation de l'AGEEFEP. Elle a aussi été élue vice-présidente aux affaires étudiantes du premier comité exécutif issu du congrès de fondation et réélue au même poste au congrès de 1987.

Écoutons-la raconter les circonstances qui l'ont amenée à s'engager dans cette aventure : «L'année précédente, j'avais commencé le Certificat en santé et sécurité du travail. À l'automne 1984, je suivais un cours au pavillon Gouin. Le cours portait sur différents instruments qu'on utilise en santé et sécurité du travail pour mesurer l'intensité du bruit, de la fumée et de toutes sortes de substances toxiques. Le sujet aurait pu être intéressant; le problème, c'est que nous étions nombreux dans la classe et qu'il n'y avait qu'un seul exem-

plaire des appareils en question. Le chargé de cours tentait donc tant bien que mal de nous expliquer comment ça fonctionnait. Moi, j'ai plutôt tendance à m'asseoir derrière la classe; je ne voyais donc à peu près rien. Quand même, si on veut montrer à quelqu'un le fonctionnement d'un appareil, il me semble que c'est plus simple de le lui



Chantal Laplante

mettre dans les mains! En plus, il n'y avait aucun service au pavillon Gouin, pas même de quoi manger. C'était moche, et je quittais souvent à la pause-café pour aller prendre une bière avec un collègue, Gilles Lamoureux, qui a aussi été membre du comité provisoire. Un soir, un autre étudiant de la classe m'a abordée. C'était Robert Martin. Il m'a fait part d'un projet de créer une association étudiante et il m'a remis un document qu'il m'a demandé de lire pour qu'on en reparle la semaine suivante. Le document portait évidemment sur différents problèmes de l'éducation permanente et sur les avantages qu'il y aurait à créer une association étudiante à la FEP. Disons que j'étais sensible à la question...»

À compter de ce moment — rappelons que nous sommes à l'automne 1984 —, les événements se bousculent : il faut peaufiner la réflexion, s'entendre avec l'Université et la Faculté sur la façon de procéder, prévoir des modalités minimales d'organisation, produire des outils promotionnels et, surtout, préparer la tournée des classes, car il est très tôt convenu que le référendum devant décider s'il y aura ou non une association étudiante sera tenu dans quelques mois, en février 1985. Or, le seul moyen de faire voter le plus de monde possible, c'est de tenir le référendum dans les classes. Plus de 400 groupes à convaincre et tout au plus une dizaine de personnes pour le faire. Difficile pour une personne comme Chantal Laplante, qui s'avoue elle-même un peu timide? «C'était exigeant. Je suivais un cours, je travaillais comme infirmière, j'allais donc dans les classes selon ma disponibilité, entre autres dans les cours de fin de semaine. En général, nous étions très bien accueillis. Nous n'étions pas les seuls à constater l'absence de services, la qualité variable des cours, les redondances dans le programme et la faible crédibilité des programmes de certificats. Souvent, ce sont les chargés de cours eux-mêmes qui nous présentaient; j'en ai même vu plusieurs intervenir en faveur de la création de l'Association. L'ampleur du vote favorable, plus de 80 %, m'a cependant un peu surprise.»

Comme membre du comité exécutif au cours des

quatre années suivantes, Chantal Laplante s'est trouvée au cœur de la vie de l'Association, où elle a accompli de nombreuses tâches. Le temps de quelques numéros, elle a même été rédactrice en chef de *Cité éducative*, une tâche à laquelle elle n'était nullement préparée, mais dont elle s'est acquittée avec brio. Elle était aussi la seule femme membre de l'exécutif. Cela lui a-t-il posé des difficultés? «Non, dit-elle, bien au contraire, parce que je suis une femme, j'ai toujours eu l'impression que mon opinion avait du poids.»

À propos de la fréquentation des activités éducatives et culturelles, l'UNESCO souligne volontiers qu'elle est cumulative : l'appétit vient avec la consommation assidue. Probablement en est-il de même de l'intérêt pour les groupes et les associations : à l'adolescence, lorsqu'elle était au secondaire, Chantal Laplante avait adhéré avec enthousiasme au groupe des «E.L.», l'acronyme pour «Étudiants libres». Sa carrière de contestataire avait cette fois été écourtée fermement par l'autorité paternelle après une manifestation du groupe contre la commission scolaire! Elle s'est cependant reprise plus tard, avec plus de succès. Hormis l'AGEEFEP, Chantal Laplante s'intéresse de près aux affaires syndicales chez les infirmières et elle a été membre fondatrice de la garderie de l'hôpital Charles-Lemoyne. L'AGEEFEP n'aura donc pas été la seule organisation à bénéficier de son énergie, de sa droiture et de sa détermination tranquille.



Université de Montréal

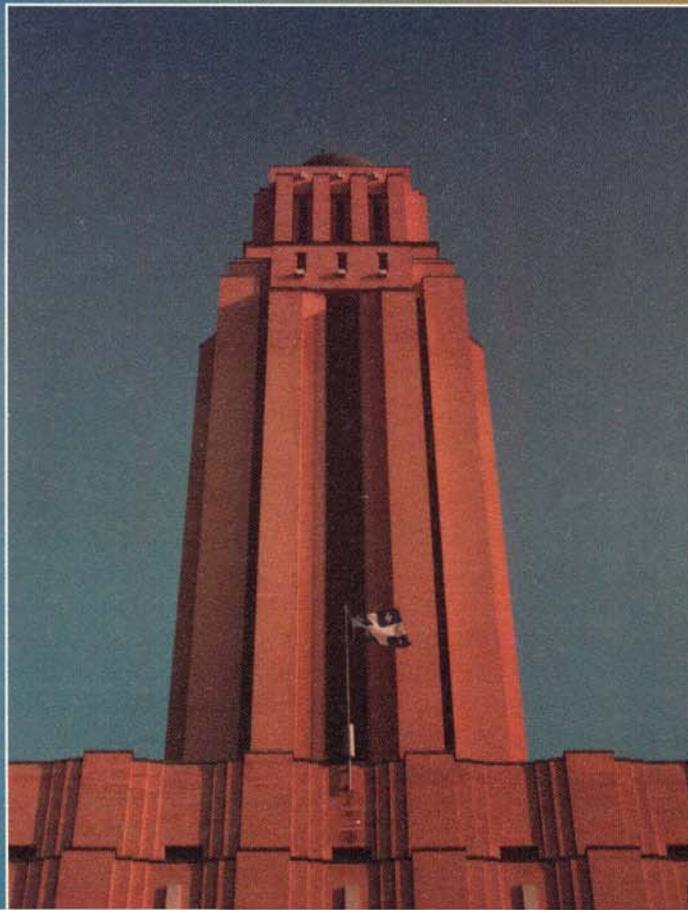
# L'AGEEFEP CÉLÈBRE SON 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE...

La formation des adultes est  
l'un des volets essentiels de la  
mission de l'Université de

Montréal. Au  
cours des dix  
dernières années,  
l'AGEEFEP a été  
un partenaire  
dynamique.

Elle a joué un rôle important  
dans l'amélioration de la  
formation et de la qualité des

services offerts  
aux étudiantes  
et aux étudiants  
adultes qui ont  
fréquenté notre  
Université.



# CITÉ ÉDUCATIVE

Claude Garon

En cet automne de 1995, *Cité éducative* célèbre aussi son 10<sup>e</sup> anniversaire. La revue a même précédé de deux mois la naissance officielle de l'AGEEFEP. Dix ans plus tard, vous avez en main le 35<sup>e</sup> numéro d'une revue qui a accompagné très étroitement l'histoire de l'AGEEFEP et qui, comme elle, s'est considérablement transformée au fil des ans.

L'idée de doter l'Association d'un organe d'information n'a pas décollé d'un hasard. Une étude réalisée en 1979 par la Bureau de la recherche de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) avait indiqué que les étudiant-e-s considéraient comme un besoin prioritaire la création d'un bulletin de liaison. Rien de plus normal quand on connaît la dispersion géographique de la clientèle de cette faculté pas comme les autres qui donne des cours dans une trentaine de hors-campus disséminés partout au Québec. Si imparfait que soit l'outil, existe-t-il un autre moyen de rejoindre cette communauté éclatée de la FEP?

## UN NOM QUI ÉVOQUE UNE PHILOSOPHIE

La petite histoire nous raconte aussi que *Cité éducative* n'a été définitivement baptisée qu'à sa deuxième année d'existence. Le premier numéro, publié en septembre 1985, portait simplement comme en-tête l'acro-

nyme AGEEFEP et la mention *Journal des étudiants et des étudiantes de la FEP*. Le numéro 2 (novembre 1985) paraît pour sa part sous le titre *Le mensuel de l'AGEEFEP* alors que les numéros 3 et 4 (janvier et mars 1986) ont pour nom *La revue de l'AGEEFEP*.

Le choix de l'appellation *Cité éducative*, utilisée sans interruption depuis le volume 2 (septembre 1986), n'a pas été fortuit. La «cité éducative» constitue en effet un concept clé d'un livre intitulé *Apprendre à être*, que M. Edgar Faure a publié au début des années soixante-dix. *Apprendre à être* constituait en réalité un rapport sur l'éducation permanente qu'avait commandé l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Une citation de ce rapport, qui figure d'ailleurs en déclaration liminaire du cartouche de chaque numéro de la revue (page 3), illustre éloquentement l'esprit du rapport Faure : «La cité éducative

implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Accessibilité pour tous et pour toutes à l'instruction, à la formation et à la culture dans une société qui considère l'éducation comme l'œuvre inachevée de toute une vie : les principes qui ont inspiré *Apprendre à être* s'inscrivent à l'évidence dans une philosophie humaniste de l'éducation portant la conviction que les sociétés réellement démocratiques sont constituées de citoyennes et de citoyens éclairés, éduqués. Cette philosophie, *Cité éducative* a certainement souhaité la faire sienne; à chacun et à chacune de juger dans quelle mesure l'objectif a été atteint.

## UN CHANGEMENT D'ORIENTATION MAJEUR

À l'origine et pendant ses trois premières années

d'existence, *Cité éducative* était tirée à 10 000 exemplaires et était destinée exclusivement aux membres de l'AGEEFEP. Cela se reflétait dans le contenu de la revue, qui portait exclusivement sur des questions propres à l'Association et à la Faculté de l'éducation permanente.

Au fur et à mesure que l'action de l'AGEEFEP débordait du strict cadre de la FEP, le besoin s'est fait sentir de transformer la revue et d'en étendre le rayonnement. «*Cité éducative* fait peau neuve!», titre le mot de la rédactrice, M<sup>me</sup> Chantal Laplante, dans le numéro de septembre 1988 (volume 4, n<sup>o</sup> 1). Doublant son tirage — 20 000 exemplaires —, *Cité éducative* est toujours postée aux membres de l'AGEEFEP. Les 10 000 exemplaires supplémentaires sont distribués aux cadres, professeur-e-s et



# fête aussi ses 10 ans

professionnel-le-s de l'Université, qui le reçoivent par le service du courrier interne, ainsi que dans des présentoirs disséminés dans les principaux pavillons du campus.

Le changement ne se limite cependant pas à l'augmentation du tirage. La présentation graphi-

galement vécu au rythme de la révolution microinformatique, qui a transformé radicalement l'univers de travail des secrétaires, journalistes, rédacteurs, réviseurs, graphistes, dessinateurs, éditeurs et imprimeurs. Au moment où

été écrit ce texte. Quant aux logiciels de mise en pages et de traitement de l'image, Quark X-Press, PhotoShop et autres scanners, les possibilités techniques et le temps d'exécution ont été multipliés par quel facteur comparativement à leurs ancêtres d'il y a 10 ans?

Aujourd'hui, lorsqu'il vient quérir la matière à imprimer, le messenger de l'imprimerie ne repart plus avec avec sa grande boîte de carton de trois pieds

seront directement produits les films puis les plaques, qui seront enroulées sur la presse rotative. Encore à la mi quatre-vingt, cela paraissait quasi de la science-fiction. Et ce n'est pas fini! Quelques années encore, et c'est la presse elle-même qui fonctionnera sur le mode numérique. C'est Gutenberg qui doit se retourner dans sa tombe, lui qui croyait avoir tout vu dans les années cinquante lorsque le procédé offset avait relégué au musée la typographie au plomb!

## UNE BROCHETTE DE COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Enfin, on ne saurait parler de *Cité éducative* sans quelques mots de remerciement aux dizaines de collaborateurs et collaboratrices qui ont directement contribué au succès de la revue depuis 10 ans par leurs textes, leurs photos, leurs illustrations et leurs travaux graphiques. Bon nombre d'entre eux sont issus des rangs de la FEP, principalement des programmes d'information et de journalisme, de rédaction française et de publicité. Tout en nous faisant profiter de leurs connaissances, ils ont trouvé dans la revue de l'AGEFEF l'occasion de mettre en pratique leur savoir et d'acquiescer cette expérience si précieuse dans le marché du travail.



que et même le logo font peau neuve. *Cité éducative* utilise également davantage la photographie pour illustrer les entretiens et les reportages d'intérêt général qui s'ajoutent aux textes d'information sur la vie de l'Association et de la Faculté. Sept ans plus tard, c'est cette formule qui a toujours cours.

## AU RYTHME DE LA RÉVOLUTION MICRO-INFORMATIQUE

Dans sa relativement courte vie, *Cité éducative* a

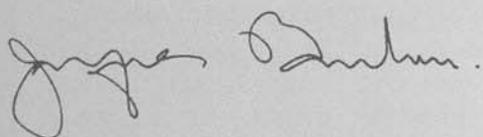
publié le premier numéro, en septembre 1985, il faut rappeler que les ordinateurs personnels n'existaient que depuis cinq ans et que les logiciels de traitement de textes de l'époque font figure de dinosaures comparativement au Word 5.1 sur lequel a

par deux bourrée à ras bord de feuilles de montage. Il n'a pour tout bagage qu'une disquette de six pouces gavée de ses 75 ou 100 megs de 0 et de 1 à partir de laquelle

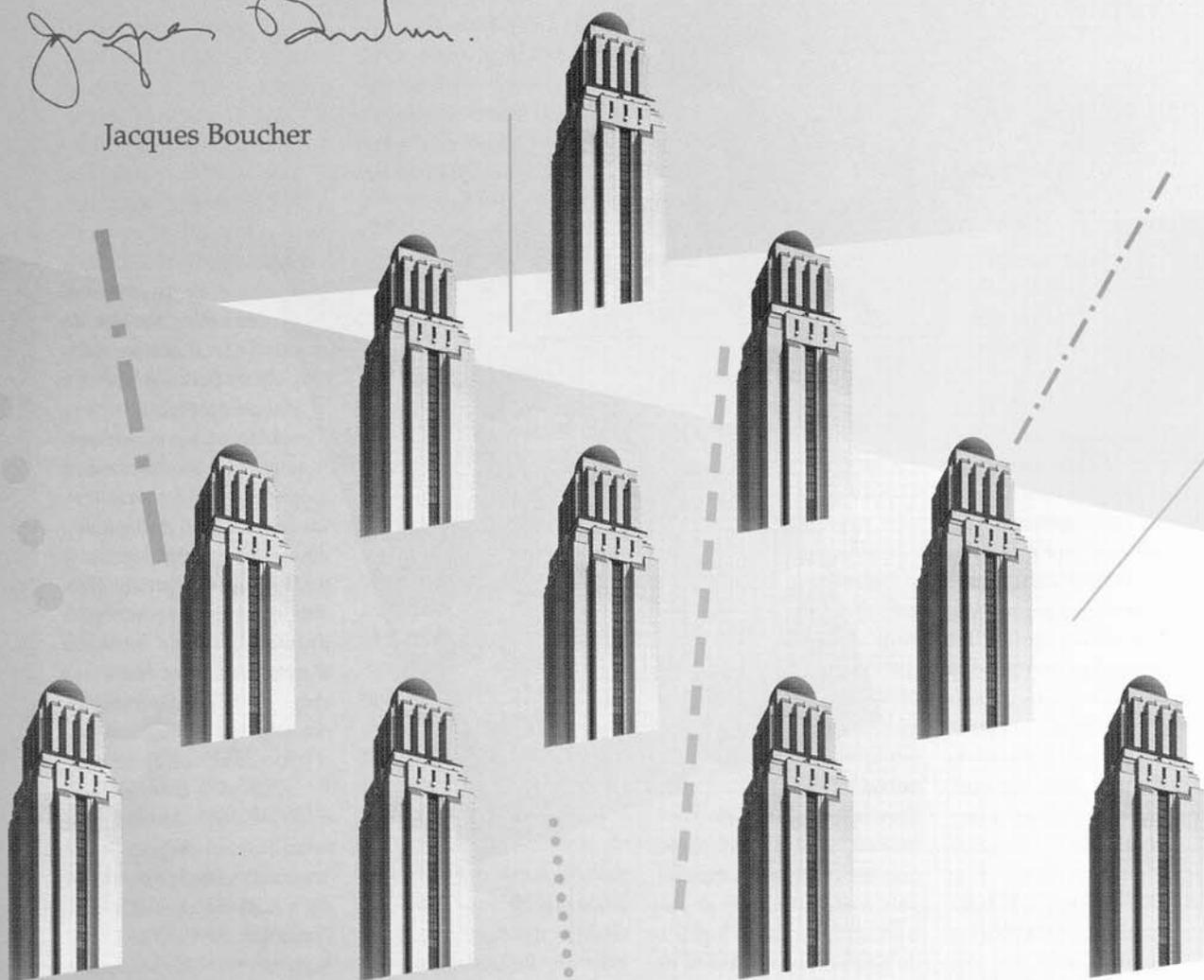
# L'AGEEFEP a 10 ans

Le dynamisme des associations étudiantes constitue un élément essentiel de la vie universitaire. Aussi est-ce avec fierté et plaisir que la Faculté de l'éducation permanente s'associe à ses étudiants pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'AGEEFEP.

Le doyen,



Jacques Boucher



## SERVICE UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI

Inscrivez-vous dès la rentrée et profitez des opportunités suivantes:



- Service de placement personnalisé
- Rencontre individuelle avec un conseiller en emploi
- Participation à des ateliers sur l'emploi
- Centre d'information sur l'emploi
- Journées-carrière

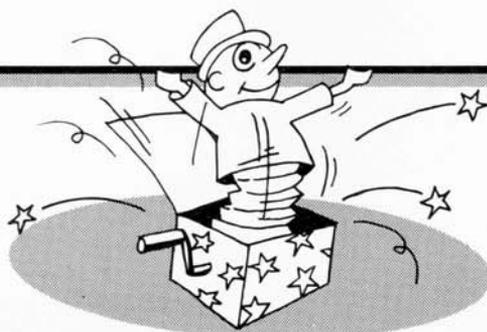
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Sur rendez-vous: le mardi et le mercredi de 17h à 19h

Pavillon des Services aux étudiants  
2101, boul. Édouard-Montpetit  
Bureau 200  
Téléphone: 343-6736

*L'équipe du Service des activités culturelles  
et l'équipe des Services socio-économiques*

*félicitent l'AGEEFEP*

*pour ses 10 ans de présence sur le campus  
et lui souhaitent beaucoup d'avenir.*



# Faire reconnaître la particularité et la valeur de l'éducation permanente

Claude Garon

L'alliée fidèle, l'AGEEFEP, s'est aussi manifestée dans la cohérence de ses revendications et de ses batailles au cours des 10 dernières années, qui ont toutes procédé de la volonté de favoriser l'accès aux études universitaires, de faire reconnaître la particularité ainsi que la valeur de l'éduca-

résistance s'organise. L'AGEEFEP fait circuler une pétition qui recueille des milliers de signatures. Elle organise aussi une campagne d'affichage sous le thème «L'éducation des adultes à l'université en danger!», qui fait d'ailleurs la une du numéro de *Cité éducative* publié en mars 1986, et elle présente un mémoire à la commission parlementaire qui étudie le dossier. L'Association n'est pas seule : la plupart des universités tiennent à ces clientèles «additionnelles», qui affluent

chez elles depuis une quinzaine d'années. L'opposition est telle, et les conséquences de son option si importantes, que le Conseil se ravise sur le fond de la question. Il insiste cependant sur un point : si l'on décerne des baccalauréats composés uniquement de certificats, il faut s'assurer qu'il y ait cohérence et progression du coefficient de difficulté d'un certificat à l'autre. L'AGEEFEP est d'accord, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin.

## SE TAILLER UNE PLACE À L'UNIVERSITÉ ET AUX SAE

En vertu de la politique d'accréditation des associa-

tions étudiantes de l'Université de Montréal, le champ d'action de l'AGEEFEP se limitait à l'origine à la Faculté de l'éducation permanente.

Cette limite est vite apparue très contraignante, entre autres en ce qui regarde les Services aux étudiants. Dans les discussions, les consultations et les études qui avaient précédé la fondation de l'Association, il était clairement ressorti que moins de 10 % des étudiant-e-s de la FEP utilisaient ces services, qui n'étaient pas adaptés à leurs besoins. Il devaient pourtant payer la cotisation aux SAE, qui était alors de 4 \$ par crédit, comparativement à 5,70 \$ aujourd'hui. Ce n'était pas le cas — et ce ne l'est toujours pas — des étudiant-e-s à temps partiel de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École polytechnique.

Un temps, l'AGEEFEP songe à réclamer des SAE séparés pour la Faculté de l'éducation permanente, mais le peu de pouvoir dont elle dispose à l'époque ne lui permet pas d'espérer réaliser un tel projet dans des délais raisonnables. Un problème principal se pose : la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est la seule association étudiante officiellement accréditée par l'Université; à ce titre, elle occupe tous les sièges réservés aux étudiant-e-s

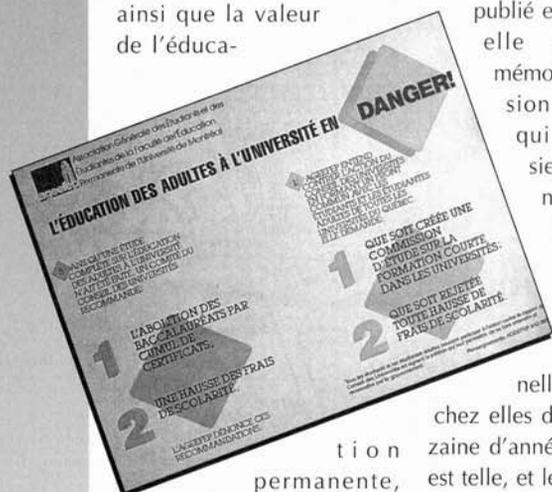
dans toutes les structures universitaires, incluant les SAE.

Il n'existe alors qu'une voie pour éviter l'impasse : rompre le monopole de la représentation étudiante exercé par la FAECUM en devenant la deuxième association étudiante officiellement accréditée de l'U. de M. Plus facile à dire qu'à réaliser. Il faut effectivement plus de trois ans avant que l'établissement reconnaisse la légitimité de la demande. Ce n'est donc qu'à la toute fin de 1989 que l'AGEEFEP obtient son accréditation officielle.

La valeur de cette reconnaissance n'est pas que symbolique. À compter de ce moment, l'Association peut de plein droit participer aux travaux de l'Assemblée universitaire, de la Commission des études et des nombreuses instances universitaires qui se penchent sur une grande variété de sujets; elle obtient aussi des sièges dans les comités de gestion des SAE. En tous ces lieux sont débattus des sujets qui touchent directement la vie des étudiant-e-s, et l'AGEEFEP s'emploie à s'assurer que les politiques universitaires tiennent compte des intérêts des étudiant-e-s de l'éducation permanente.

## SOUS LE PARAPLUIE D'UNE LOI DU QUÉBEC

Au début des années quatre-vingt, les associations



tion permanente, et de donner aux adultes une voix dans un système d'éducation où ils en sont trop souvent privés.

L'Association n'a que quelques mois d'existence lorsque point à l'horizon une très sérieuse menace : le rapport d'un comité du Conseil des universités recommande l'abolition de tous les programmes de certificats dans les universités québécoises. Autant dire qu'on entend mettre la hache dans le système d'éducation permanente, car les adultes ont moult raisons de s'inscrire dans des programmes dits «courts» plutôt que dans des études de baccalauréat. La

étudiantes vivent encore totalement sous la houlette de la direction des universités québécoises; elles n'ont que peu de pouvoir et de faibles moyens financiers. C'est à cette époque que le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur l'accréditation et le financement des*

résister à la tentation. Il lui faut cependant se soumettre à l'épreuve du référendum. Pour être accréditée, une association étudiante doit en effet obtenir l'assentiment de la majorité simple de ses membres dans un référendum où la participation doit atteindre un minimum de 25 %.

La campagne référendaire se déroule à l'automne 1991 à l'occasion de la tournée des quelque 450 classes de la FEP. En plus d'élire leurs représentant-e-s pour le congrès, qui aura lieu en novembre, les étudiant-e-s sont invités à se prononcer sur la question référendaire. Le vote est évidemment

nationales sont en mesure d'influer sur les politiques nationales, l'AGEEFEP se rapproche peu à peu du mouvement étudiant québécois, qui s'est restructuré récemment autour de la Fédération des étudiants et des étudiantes du Québec (FEEQ), devenue depuis la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

Le congrès de 1991 vote en faveur de l'adhésion de l'AGEEFEP à la Fédération. Elle y restera pendant un peu plus d'un an et elle défendra l'idée que, pour créer l'harmonie entre ses composantes, le mouvement étudiant doit reconnaître trois catégories distinctes d'étudiant-e-s dans les universités : le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente. La Fédération est finalement si bien convaincue du bien-fondé de cette mesure qu'elle pilote auprès du gouvernement du Québec un projet visant à amender la

loi sur les associations étudiantes pour qu'elle reconnaisse officiellement les trois catégories d'étudiant-e-s. La Loi est effectivement amendée en 1993, ce qui force d'ailleurs l'AGEEFEP à tenir cet automne le troisième référendum de son histoire. Mais là, on sort de la relation d'un proche passé pour tomber dans l'actualité (voir p.7)

Tout en se rapprochant du mouvement étudiant, qui est alors quasi exclusivement constitué d'associations de 1<sup>er</sup> cycle, l'AGEEFEP demeure consciente des particularités de l'éducation permanente à l'université ainsi que de l'intérêt qu'ont les adultes à créer des associations étudiantes et à se regrouper. C'est dans cet esprit qu'en novembre 1991, l'AGEEFEP s'associe avec la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) pour constituer la Fédération des associations étudiantes uni-



Dès sa fondation, l'AGEEFEP a approfondi sa connaissance des structures universitaires.

associations d'élèves ou d'étudiants.

La Loi octroie des droits importants aux associations étudiantes : la perception de cotisations à la source comme dans la formule Rand qui a cours dans le monde du travail, l'obligation pour l'établissement de fournir des locaux adéquats à l'association étudiante ainsi que le droit d'affichage dans l'établissement. Plus important encore, l'existence des associations accréditées ne dépend plus de la bonne volonté des dirigeants-e-s du cégep ou de l'université.

Les avantages de s'abriter sous le parapluie de la loi sur les associations étudiantes sont si évidents que l'AGEEFEP ne peut

secret, et l'opération se déroule sous la surveillance de la direction des Services aux étudiants. Le résultat? À tout le moins éloquent : 92,5 % votent en faveur de l'accréditation; qui plus est, le taux de participation est de 61 %. Désormais, l'AGEEFEP est assise sur des bases légales inébranlables.

## DANS LE MOUVEMENT ÉTUDIANT

En dépit de ses incohérences, de son instabilité et de la faiblesse de son organisation, le mouvement étudiant est appelé à jouer un rôle significatif dans une société démocratique.

Fort de cette conviction et de l'évidence que seules des organisations

**Fiers de s'associer à  
10 ans de services  
et de lutte pour le droit  
au savoir permanent.**

**ANDRÉ LEGAULT**

**Alarie, Legault,  
Beauchemin,  
Paquin, Jobin  
& Brisson**

**1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4C7  
Téléphone : (514) 844-6216  
Télécopieur : (514) 844-8129**

# LES GRANDES REVENDICATIONS

versitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Tout en travaillant à consolider la nouvelle Fédération, l'AGEEFEP continue à faire partie de la

## L'ÉPINEUSE QUESTION DES DROITS DE SCOLARITÉ

Conséquence de son appartenance aux deux fédérations, l'AGEEFEP est

pendant quelques jours. L'AGEEFEP est de la partie : les cours de la FEP sont annulés trois soirs d'affilée. C'est la seule fois dans son histoire que l'Association est allée aussi loin dans ses

Tout en considérant que cette dernière formule correspond aux besoins d'une partie de la clientèle de l'éducation permanente, l'AGEEFEP estime que les étudiant-e-s qui concentrent leurs certificats dans un même champ disciplinaire devraient obtenir un baccalauréat portant une appellation, ce qui refléterait davantage la nature des études effectuées.

La question est débattue en 1988 à la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle et à la Commission des études, où l'on admet sans problème le principe. Contre toute attente, le projet s'échoue sur un écueil politique : craignant la popularité de ces nouveaux programmes d'études et l'attrait qu'ils pourraient exercer sur leur propre clientèle, d'autres facultés bloquent le projet à la Commission des études, où elles disposent d'une majorité.

Le baccalauréat avec appellation constitue l'une des grandes sources de frustration pour l'AGEEFEP; ce dossier illustre aussi l'injustice faite aux adultes dans un système où l'éducation permanente n'est pas tout à fait sortie de la marginalité. Décidément, dans une si courte histoire de 10 ans, le passé et le présent s'entremêlent si intimement qu'il n'est pas toujours possible de les distinguer. À preuve, l'affaire n'est pas classée, et deux projets de baccalauréat avec appellation sont toujours à l'étude, l'un en communication appliquée, l'autre en santé publique.

La reconnaissance des acquis expérientiels, le thème du congrès de 1991,



Le résultat du référendum de 1991 est sans équivoque, et l'allégresse règne dans les troupes de l'AGEEFEP.

FEUQ, une situation qui ne peut durer éternellement puisque les deux fédérations entretiennent une certaine rivalité. En 1993, l'Association fait finalement son nid et elle se retire de la FEUQ.

Au fil des ans, toujours dans cet objectif d'être au fait des événements, des problèmes et des tendances en éducation permanente, l'Association adhère aussi à des organismes comme l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) et à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), dont elle fait d'ailleurs toujours partie.

amenée à participer aux épreuves de force entre le mouvement étudiant et l'État québécois à propos des droits de scolarité.

La première confrontation a lieu en 1989 avec l'annonce du dégel des droits de scolarité, qui sont au même seuil depuis une vingtaine d'années. Un cours universitaire de trois crédits coûte alors une soixantaine de dollars, soit environ trois fois moins qu'aujourd'hui. Le mécontentement gronde et, un peu partout au Québec, on parle de grève étudiante dans les premiers mois de 1990. À l'Université de Montréal, les étudiant-e-s paralysent effectivement l'établissement

moyens de pression.

Deux autres fois, en 1993 et l'hiver dernier, l'AGEEFEP est très active dans les mouvements d'opposition qui cherchent à éviter de nouvelles hausses des droits de scolarité. Et pour cause, car il existe certainement un seuil à partir duquel ces droits constituent un frein à l'éducation.

## DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

Comme nous l'avons vu précédemment, le Conseil des universités avait recommandé en 1986 qu'il y ait cohérence et progression dans les trois programmes de certificats qui composent un baccalauréat par cumul.

n'appartient pas davantage à l'histoire comme on peut le lire ailleurs dans ce numéro. Là aussi, il a fallu des années de discussion ainsi que des dizaines de lettres et de documents avant que la FEP mette sur pied une expérience pilote en reconnaissance des acquis expérimentiels. Voilà une question dont on parlera encore en l'an 2000.

La reconnaissance des acquis scolaires pose aussi de graves problèmes, comme l'illustre jusqu'à l'absurde l'injonction qu'ont tenté d'obtenir, avec l'appui financier de l'AGEEFEP, une vingtaine d'étudiant-e-s contre l'UQAM, qui

refuse de reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP. Que le tribunal n'ait pas retenu d'illégalité dans cette affaire n'efface pas le fond du problème : un cours universitaire qui a

été réussi devrait être reconnu par les autres universités.

C'est, entre autres, en raison de cette cause que l'AGEEFEP a créé l'an dernier un Fonds de défense juridique. À notre connaissance, l'Association a fait preuve de pionnière, car il n'y avait pas de précédent d'une initiative de ce genre dans le monde étudiant.

1993. C'est en mai de cette année-là qu'est entrepris le recours en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir les salaires et les avantages financiers divers des dirigeant-e-s de l'Université.

Il n'est pas utile de rappeler ici toutes les péripéties de cette affaire qui a été en partie classée le printemps dernier lorsque le ministre

Au-delà de l'aspect financier et éthique de l'affaire, l'AGEEFEP retient de cette aventure le degré anormalement élevé de concentration du pouvoir et de l'information à l'Université de Montréal en particulier, et fort probablement dans les universités québécoises en général. On se leurrerait en attribuant cette anomalie à la psychologie des personnes en poste; elle tient plutôt dans l'archaïsme d'une structure organisationnelle cléricale héritée d'un autre âge, une structure où l'autorité s'exerce de façon pyramidale et où le sommet de la pyramide n'a pas à répondre de sa gestion devant quiconque. Qui sait s'il ne faut pas chercher là les véritables raisons de la lenteur des universités à intégrer dans leur culture les principes, les valeurs et les pratiques d'éducation permanente. Vous connaissez déjà la rengaine, ça non plus, ce n'est pas de l'histoire mais de l'actualité... en l'occurrence celle du prochain congrès biennal et des États généraux sur l'éducation.



*Une poignée de main entre le président de l'AGEEFEP et M. Nicolas Plourde, alors secrétaire général de la FAECUM et futur président de la FEUQ, a amorcé le rapprochement entre l'association et le mouvement étudiant.*

## DES STRUCTURES UNIVERSITAIRES ARCHAÏQUES

L'un des tournants majeurs dans l'histoire de l'Association est lui aussi récent puisqu'il date de

de l'Éducation, M. Jean Garon, a fait adopter par l'Assemblée nationale une loi qui oblige dorénavant les dirigeant-e-s des universités à rendre publics leurs énoncés.

# BON 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE À L'AGEEFEP

*Bonne Continuité!*

L'ÉQUIPE DU SERVICE DES SPORTS (CEPSUM)

# L'AGEEFEP : 10 ans, 10 sur 10, 10 chandelles...

**Guy Bourgeault'**

**Dix chandelles! Dix années déjà que l'AGEEFEP (Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente) travaille à défendre les droits et à promouvoir les intérêts des étudiants adultes à l'université — à l'Université de Montréal, bien sûr et avant tout —, mais aussi plus largement à l'échelle de l'ensemble des universités du Québec, et même, en solidarité avec d'autres regroupements, aux autres ordres d'enseignement et dans le vaste champ de l'éducation dite non-formelle...**

Plus de 10 ans, donc, que j'ai quitté la FEP, au terme de mon second mandat comme doyen, fin mai 1985, après avoir assisté à la mise sur pied de l'Association... et sans avoir eu à livrer bataille avec ou contre elle. L'AGEEFEP, je me souviens, s'est constituée dans l'esprit et avec la visée d'une collaboration critique et créatrice avec les dirigeants de la Faculté et avec toutes les personnes qui y œuvrent, toutes au service, bien sûr, comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Université, des étudiants et étudiantes — au lecteur de clore cette dernière phrase avec des points de suspension ou d'exclamation ou même d'interrogation, voire d'ironie! J'avais alors dit souhaiter que, par delà les divergences d'intérêts qui conduiraient fatalement à des

conflits, les convergences permettent d'établir des liens de coopération durable. Ce vœu s'est réalisé, ma foi, et



*Guy Bourgeault*

je m'en réjouis. Comme on inscrivait jadis un dix — 10/10 — sur les travaux dont on voulait signaler la haute qualité : 10 chandelles!

L'AGEEFEP a certes à son actif d'impressionnantes réalisations, que je laisse à d'autres, plus au fait que moi, de signaler. L'AGEEFEP a mené d'importants combats, notamment pour la reconnaissance des acquis d'apprentissages non scolaires et pour la reconnaissance des diplômes obenus par cumul de formations courtes et à temps partiel. Mais tout n'est pas gagné, loin de là. Rien n'est d'ailleurs jamais gagné, quand il s'agit de réalités qui comptent, ni définitivement acquis.

Aussi ai-je décidé de parler ici de l'avenir plutôt que du passé : des défis à relever plutôt que des victoires à célébrer. Tout en reconnaissant l'importance de la fête qui stimule et qui permet de « reprendre son élan ».

1. Dans une société dite de l'information, une société où la construction de savoirs

constamment renouvelés s'avère requise non seulement pour améliorer la productivité et pour faire face à la concurrence dans un contexte de mondialisation de l'économie, comme on ne cesse de nous le chanter dans les lassantes répétitions de refrains trop entendus, mais pour simplement « prendre place » dans le défilé et pour participer à l'aménagement

des espaces de la vie collective, espaces privés et espaces publics, en tenant compte des désirs et des plaisirs qu'ils donnent à entrevoir, et non pas seulement des besoins réels et réellement ressentis ou inventés par qui veut nous amener à consommer ses produits, il importe de maintenir ouvert l'accès à l'apprentissage et à une formation large : pour tous et toutes, et à tous les âges de la vie, et selon des modalités appropriées, c'est-à-dire en tenant compte des apprentissages faits au fil de l'expérience, en tenant compte des engagements et des contraintes...

On prétend parfois révolu, spécialement dans le domaine de l'éducation, l'âge de la démocratisation et de l'égalité : on aurait fait le plein à cet égard, et serait donc venu le temps de la rationalisation par le jeu d'une concurrence dont on sait pourtant que, faisant des gagnants, elle fait du même coup des perdants. L'idéal égalitaire est certes utopique. D'en prendre cons-

science n'empêche pas de faire route dans la direction qu'il propose.

On ne peut, en tout cas, dire et redire l'importance des savoirs et de leur renouvellement dans les sociétés contemporaines, et du même souffle prôner le resserrement de l'accès aux services et aux formations offertes. L'AGEEFEP ne saurait laisser jouer la présente dynamique d'exclusion qui s'inscrit dans une dynamique plus large d'exclusion sociale et de marginalisation.

2. On prend de plus en plus nettement conscience, et depuis plusieurs années déjà, de la nécessité de briser les cloisonnements dans lesquels nous avons enfermé les secteurs de la vie tout autant que les champs du savoir ou les disciplines. S'avèrent requises pour sortir de ces enfermements, on le reconnaît et on l'affirme, des formations ouvertes, différenciées, polyvalentes. Malgré quoi on continue de fermer et d'enfermer, et de spécialiser, et d'exclure...

Les formations dites parfois « éclatées » offertes aux adultes et surtout les apprentissages étonnamment intégrés réalisés par eux sont riches de promesses. Et à stimuler plus qu'à combattre.

C'est dire que la tâche n'est pas terminée. Après la brève halte autour des 10 chandelles, il faudra reprendre la route...

Bonne fête à l'AGEEFEP! Et bonne route!

1. Professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, M. Guy Bourgeault a été doyen de la Faculté de l'éducation permanente de 1977 à 1985.

# L'U. de M. devra sabrer 15 millions dans ses dépenses et recruter 800 nouveaux étudiants à plein temps

**Les temps sont durs pour les responsables des finances des universités québécoises. Pour l'année 1995-1996, l'Université de Montréal devra ainsi sabrer 15 millions dans ses dépenses, soit trois millions déjà prévus et 12 millions supplémentaires en raison de la non-indexation de la subvention gouvernementale.**

Pour atteindre son objectif financier, l'Université ne comblera que la moitié des 160 postes de professeur-e-s qui sont vacants depuis un certain temps ou depuis tout récemment en raison de mises à la retraite. L'économie sera de l'ordre de quatre millions. Une autre économie de la même ampleur sera réalisée en coupant quelque 800 charges de cours. À l'exception du personnel administratif, pour lequel aucune mesure n'a été annoncée, toutes les autres catégories de personnel continueront également à vivre à l'heure de l'austérité budgétaire.

Parallèlement à ces mesures, l'Université entend équilibrer son budget en augmentant sa clientèle de l'équivalent de 800 étudiant-e-s à plein temps. Pour une, l'AGEEFEP doute du réalisme de cet objectif. Au cours des dernières années, notamment depuis la hausse spectaculaire des droits de scolarité, la décroissance de la clientèle a touché tou-

tes les universités québécoises, et rien n'indique un renversement de cette tendance. En ce qui concerne l'U. de M., cela est d'autant plus vrai qu'on y compte de nombreux programmes contingentés, et que l'effort de recrutement des nouveaux étudiant-e-s se limite à l'opération Portes ouvertes et à une tournée des cégeps.

L'Université atteindrait-elle son objectif que la population étudiante serait la première à en souffrir en raison de l'augmentation du ratio enseignant/étudiants, qui est déjà inévitable étant donné la réduction du nombre de professeur-e-s et de chargé-e-s de cours. Toute augmentation de clientèle ne ferait qu'aggraver le problème. Notons aussi que moins de cours seront offerts, ce qui réduira l'éventail des choix possibles.

Quel que soit le type de restrictions budgétaires, ce sont généralement les étudiant-e-s qui en souffrent au bout de la ligne. Cette fois, en raison des protestations des associations étudiantes, ils ont évité de justesse que l'Université puise un peu plus dans leurs poches pour l'année en cours.

Initialement, l'Université entendait en effet effectuer une ponction d'un demi million de dollars en imposant des frais d'inscription de 20 \$ ainsi que des frais de diplomation de 40 \$. Les associations étudiantes ont cependant protesté avec véhémence en soulignant qu'il s'agissait

de droits de scolarité déguisés et que l'établissement contournerait ainsi le gel décrété par le gouvernement québécois pour l'année en cours. Elles ont eu finalement gain de cause.

Par contre, l'Université exigera dorénavant 25 \$ d'un étudiant-e qui effectue un changement de programme et elle a augmenté de 150 \$ à 160 \$ le dépôt que doit verser un étudiant-e à temps partiel. Dans ce dernier cas, il était difficile de protester étant donné que la plupart des universités exigent le paiement en entier des droits de scolarité au moment de l'inscription.

Ceux et celles qui considèrent que les droits de scolarité sont déjà trop élevés n'ont encore rien vu, car le pire est à venir.

L'hiver dernier, le front commun des associations étudiantes, des syndicats et des organismes populaires a réussi à retarder d'un an la réforme du système fédéral des paiements de transfert aux provinces, qui est connue sous le nom de réforme Arworthy.

Un an, c'est vite passé et l'heure de la réforme approche. Pour le seul secteur de l'éducation, le Québec risque d'être privé, dans un avenir prochain, d'une somme annuelle de 250 millions de dollars. Selon les estimations du mouvement étudiant, un manque à gagner de cette ampleur se traduirait par une hausse des droits de scolarité de l'ordre de 90 %.



Tu as une idée, un projet qui pourrait intéresser la communauté universitaire?  
Tu as besoin d'une aide technique et/ou financière pour réaliser ce projet et tu ne sais où t'adresser?  
Le Comité des initiatives étudiantes peut te donner le coup de pouce dont tu as besoin.

**Les initiatives étudiantes**

Renseignements : 343-6111 poste 8626.

# SPORT-ÉTUDES : un difficile équilibre

**Un esprit sain dans un corps sain, disait le baron Pierre de Coubertin, père des Jeux olympiques modernes. C'est ce difficile équilibre que tentent d'atteindre les étudiant-e-s sportifs de haut niveau. Bien que l'image du sport de compétition ait été quelque peu ternie par des scandales de doping, les athlètes-étudiants entendent bien sortir vainqueurs à la fois en sport de compétition et dans leurs études. Comment peuvent-ils donc relever ce défi qui paraît démesuré pour la plupart des gens?**

**Réjean Bussière**

Le sport étudiant se divise en deux grandes catégories : le sport amateur (de participation et, accessoirement, de compétition), sous l'égide de la Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE), et le sport d'élite, avec l'école de Sport-Études. De concert avec les établissements d'enseignement, la FQSE organise des activités sportives en milieu scolaire du primaire à l'université. Son but n'est pas de former des champions olympiques, mais de permettre aux jeunes de se développer en pratiquant un sport. Sur les quelque 1 350 000 élèves et étudiants que compte le Québec, environ 100 000 font partie du réseau du sport étudiant. Le sport est vu notamment comme un moyen pour contrer le décrochage scolaire.

Le caractère intensif de l'entraînement du programme de Sport-Études y est donc absent. Cette école fête cette année son 10<sup>e</sup> anniversaire. Ce n'est pas une école au sens où on l'entend généralement. Elle n'a pas pignon sur rue avec des salles de classes, car il s'agit plutôt d'une instance de coordination des 19 cégeps et six universités qui en sont membres. Au niveau universitaire, par exemple, l'École Polytechnique, Concordia et l'UQTR sont des universités participantes. «Le but, ce n'est pas de regrouper tous les cégeps et toutes les universités, mais qu'au moins un éta-

blissement scolaire par région participe à Sport-Études», affirme une responsable. Au secondaire, certaines commissions scolaires mettent sur pied des programmes s'inspirant de cette formule, mais l'école de Sport-Études n'en est pas responsable.

En quoi consiste plus précisément le programme de Sport-Études pour l'étudiant qui est admis? Tout d'abord, n'entre pas qui veut dans ce programme où les critères sont assez stricts. L'athlète-étudiant doit faire une demande à la fois au cégep et à l'école de Sport-Études. Pour l'admission à l'université, l'étudiant-e fait une demande d'abord à l'université et ensuite à Sport-Études, et il doit être recommandé par sa fédération sportive. De plus, comme les autres candidat-e-s à l'admission au niveau collégial, il y a obligation d'être détenteur d'un diplôme d'études secondaires et de satisfaire aux conditions du domaine d'études choisi.

L'école de Sport-Études n'accepterait pas un candidat-e dont le dossier scolaire serait faible ou qui ne s'entraînerait qu'un petit nombre d'heures par semaine. Une fois admis, l'étudiant-e doit continuer d'avoir un bon rendement scolaire. La plupart des candidat-e-s admis étudient en sciences pures, en sciences humaines ou en sciences administratives, à l'image de la clientèle étudiante régulière du niveau collégial. De tous les sports pratiqués, c'est principalement le hockey qui remporte la palme de la popularité auprès des étudiant-e-s du programme. En fait, sur les 500 étudiant-e-s



*Angela Cutrone, médaillée d'or aux Jeux d'Alberville.*

que l'école de Sport-Études comptait au trimestre d'automne 1994 au Québec, 136 jouaient au hockey. Les adeptes du patinage artistique suivaient avec 73 participant-e-s. La natation et l'athlétisme occupaient les troisième et quatrième rangs.

Dans la pratique, le programme de Sport-Études se traduit par un assouplissement des horaires réguliers des études collégiales. La possibilité pour les étudiant-e-s participants d'étaler leurs études sur un plus grand nombre de trimestres sans pénalité rend possible la pratique intensive du sport et de l'entraînement à raison de 25 heures par semaine. Les étudiant-e-s bénéficient d'horaires personnalisés et peuvent même suivre des cours par correspondance.

Dans certains cégeps, ils sont exemptés d'éducation physique. Il y a un répondant Sport-Études qui agit comme personne-ressource dans chaque établissement membre du réseau. D'ailleurs, la participation d'un cégep implique qu'il reconnaisse le statut d'athlète-étudiant et

qu'on consente au jeune des modalités particulières d'horaire et d'encadrement pédagogique.

L'absence de ces modalités particulières rendrait problématique la poursuite des études et du sport, et demanderait au sportif de faire un choix difficile entre l'une ou l'autre des deux activités, principalement au collégial. À l'université, bon nombre de sportifs de haut niveau choisissent l'éducation physique comme domaine d'études. C'est le cas d'Angela Cutrone, 26 ans, qui a remporté une médaille d'or dans l'épreuve de relais en patinage de courte piste aux Jeux d'Albertville, en 1992.

Angela Cutrone faisait partie d'un programme de Sport-Études au cégep Montmorency et au cégep d'Ahunatic. Elle va bientôt terminer un baccalauréat en éducation physique. Il lui aura fallu toutefois cinq ans pour compléter ce baccalauréat, d'une durée normale de trois ans. Bien que ces études aient été plus longues que la moyenne des étudiant-e-s, la jeune athlète estime que ça en valait la peine : «On acquiert une discipline de vie en faisant à la fois des études et 25 heures de sport par semaine. J'ai aussi un commanditaire qui m'aide beaucoup. Il faut savoir organiser son temps et prévoir des périodes de récupération», déclare-t-elle. Son dernier objectif sportif est de participer aux Jeux de Nagano, en 1998. Elle envisage par la suite d'enseigner l'éducation physique et elle croit qu'une médaille olympique va l'aider à trouver du travail à la fin prochaine de ses études.

### UN PRIX À PAYER

Les gens ont toutefois la mémoire courte : qui, dans quelques années, se souviendra d'une médaille remportée il y a des lustres? Pendant les études, la notoriété laisse cependant des traces et elle aide à attirer des commanditaires, étant donné que les athlètes-étudiants ont peu de temps à consacrer à un emploi à temps partiel. Ils priorisent parfois ouvertement le sport par rapport aux études. Ils doivent très souvent prendre moins de cours et étaler leurs études sur un plus grand nombre de trimestres. C'est le cas, entre autres, d'Isabelle Charest, de l'Université de

Montréal, titulaire d'une médaille d'argent en patinage de vitesse sur courte piste aux Jeux de Lillehammer.

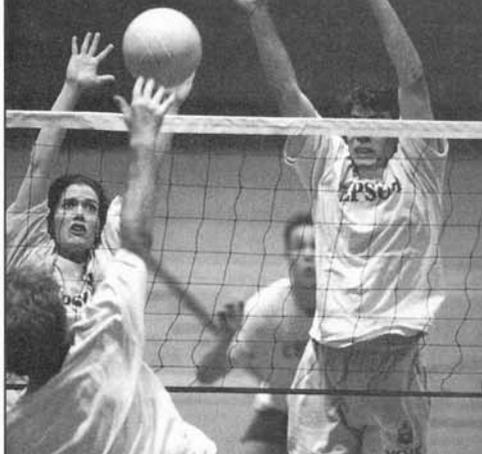
La double exigence du sport et des études expose ces étudiant-e-s à un stress certain, sinon à l'épuisement. La nature du programme de Sport-Études assure un suivi, et l'étudiant-e qui obtient des résultats scolaires trop faibles peut être exclu. Il n'en demeure pas moins que la tâche est ardue pour les athlètes-étudiants. Cependant, peu d'entre eux affirment avoir pensé abandonner leurs études ou le sport. «Comme tout le monde, on a des périodes creuses. À ce moment-là, on diminue la fréquence des entraînements», explique Jean-François Godbout, 21 ans, de l'équipe de natation Les Carabins de l'Université de Montréal.

### ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Les athlètes-étudiants rencontrés n'hésitent pas à payer le prix élevé que constituent l'étalement de leurs études ainsi que tous ces efforts à l'entraînement et en compétition. Une volonté de dépassement les anime. «Faire du sport en même temps que les études m'a donné de la discipline, de la confiance en moi et, sur le plan social, on voyage plus et on participe parfois à des émissions de télévision», commente Isabelle Charest.

La discipline de vie constitue un dénominateur commun chez les athlètes-étudiants. «L'alternance sport et études m'a appris à m'organiser, à faire chaque chose en son temps», estime Nathalie Côté, 25 ans, de l'équipe canadienne de hand-ball. Elle terminera cet hiver un baccalauréat en éducation physique à l'U. de M. et se prépare à participer au championnat du monde de hand-ball, qui aura lieu en novembre prochain en Autriche. Nathalie Côté envisage de faire une maîtrise en psychologie sportive et d'ouvrir un jour un centre de conditionnement physique pour les athlètes de haut niveau ou pour le public en général. En somme, c'est ce double défi d'épanouissement personnel dans les études et dans le sport que relèvent non sans succès les athlètes-étudiants. La vraie victoire n'est-elle pas celle que l'on remporte sur soi-même?

## SERVICE DES SPORTS



Le Service des sports propose de nombreuses activités réparties dans les secteurs suivants : activités aquatiques, activités de conditionnement physique, activités de danse, activités en gymnase, arts martiaux, gymnastiques douces, sports de raquette. Au trimestre d'automne, l'inscription aura lieu le mercredi 13 septembre, de 11 h à 13 h et de 18 h à 19 h 30; le jeudi 14 septembre de 17 h 30 à 19 h 30 et le vendredi 15 septembre de 12 h à 19 h. À compter du lundi 18 septembre, l'inscription s'effectuera au secrétariat du Service des sports du lundi au vendredi entre 9 h et 19 h.

### Une nouvelle salle d'entraînement

Cet automne, nous offrirons à notre clientèle une salle d'entraînement moderne, agrandie et répondant mieux aux attentes des usagers. De nouveaux appareils d'exercice cardiovasculaire vous y attendent : tapis roulants, escaliers d'exercice, rameurs, vélos électroniques et traditionnels neufs. Pour l'entraînement musculaire, vous trouverez des appareils sélectifs à plaque et une grande sélection de poids allant de légers à plus lourds. Vous y avez accès selon un tarif journalier ou encore en vous y inscrivant pour un trimestre (étudiants-membres et membres seulement).

### Heures d'ouverture du CEPSUM

#### Horaire prolongé

Du lundi au vendredi de 6 h 15 à 23 h 30  
Le samedi et le dimanche de 8 h 30 à 21 h  
À la Fête du travail, les 3, 4 et 5 septembre, le CEPSUM sera fermé

Le CEPSUM est situé au 2100, boul. Édouard-Montpetit (accès direct par le métro Édouard-Montpetit et les autobus 51 et 119).

Information : 343-6150

# LA FEP COMPTE 714 NOUVEAUX BACHELIERS

**Sur les 5 518 nouveaux bacheliers et bachelères de l'Université de Montréal au cours de la dernière année, 714 ont été formés entièrement ou partiellement à la Faculté de l'éducation permanente, soit une proportion de 12,9 %. Plusieurs centaines d'entre eux étaient présents, le 24 mai dernier, pour recevoir officiellement leur diplôme à la collation des grades, une cérémonie toujours empreinte d'émotion et de fierté.**

Pour quelques dizaines d'étudiant-e-s, le plaisir de couronner avec succès leur baccalauréat s'est doublé de l'honneur de recevoir l'un des nombreux prix décernés aux plus méritant-e-s. En vertu d'une tradition récente — elle a seulement deux ans —, M. Jacques Boucher a ainsi remis les prix du doyen dans chacun des 27 programmes de la Faculté. En voici la liste :

**Animation des groupes et des organisations :** Dominique Bélanger

**Créativité :** Louise Ouimet

**Criminologie I :** Chantal Handfield

**Criminologie II :** Marguerite Dieer

**Droit :** Marc Tremblay

**Ergonomie :** Mario Breton

**Études de l'environnement :** Jacques Tousignant

**Études individualisées :** Michelle Séguin

**Gérontologie :** Gina Pantaloni

**Gestion des services de santé I :** Edna Lachance

**Gestion des services de santé II :** Colette Belzile

**Information et journalisme :** Pascal Foret

**Inhalothérapie :** Claudette Roy

**Intervention en milieu multiethnique :** Hélène Painchaud

**Introduction aux biotechnologies :** Lucie Grisé

**Publicité :** Colette Gemme

**Recherche documentaire et rédaction française :** Marie-Ève Keroack

**Relations industrielles I :** Johanne Latour

**Relations industrielles II :** Denise Charlebois

**Relations publiques :** Annick Loupias

**Santé communautaire :** Patricia Pineault

**Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention :** Dany Ouellet

**Santé et sécurité du travail :** Monique Lapointe

**Toxicologie éco-industrielle :** Jean-François Brière

**Toxicomanies : prévention et réadaptation :** Manon Duhamel

**Traduction I :** Henri Gazeau

**Traduction II :** Carole Pagé

## D'AUTRES PRIX ET BOURSES

Divers organismes ont également pris la bonne habitude d'honorer des étudiant-e-s dont les études à la FEP ont été particulièrement remarquables. La Société des relationnistes du Québec a ainsi décerné le prix Paul-Dumont-Frenette à Silvie G. Letendre, du Certificat en relations publiques, auteure du meilleur travail individuel. Le prix du meilleur travail de groupe a par ailleurs été remis à Josée Bolduc, André-Luc Quenneville et Gary McIntyre.

Jean-François Hébert, du Certificat d'intervention en milieu multiethnique, a reçu pour sa part le prix du projet interculturel de la Communauté urbaine de Montréal, et son condisciple, Denis Deslauriers, le prix du projet interculturel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

En information et journalisme, la lauréate du prix de l'Année internationale de la famille, qui était décerné par la Table multisectorielle de Montréal, est Isabelle Lord. Quant aux deux bourses Jean-Lapointe, offertes par la Fondation Jean-Lapointe, elles sont allées à Caroline Bérard et Alexandra Roy, toutes deux du Certificat en toxicomanies.

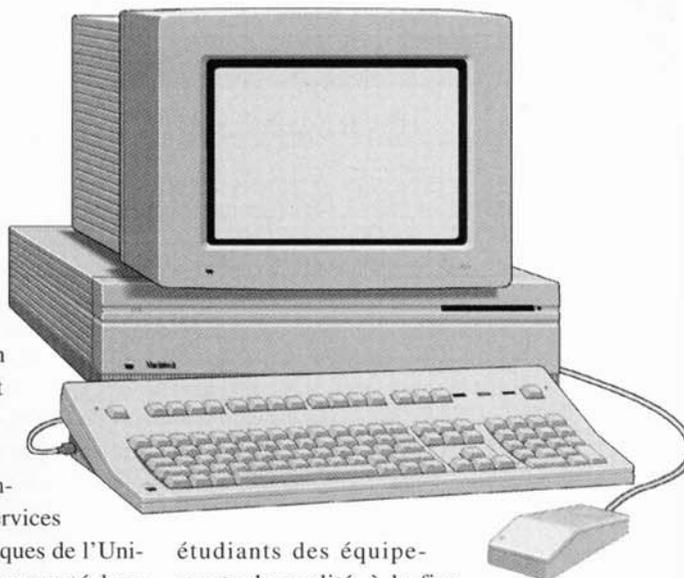
Le Groupe La Mutuelle a aussi remis trois bourses d'études de 1 000 \$ à Line Merrette, du Certificat en traduction I, Isabelle Viau, du Certificat en rédaction, et Danielle Caron, du Certificat en traduction II.

## EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

La Faculté a également décerné ses quatre prix d'excellence en enseignement à des chargé-e-s de cours qui se sont particulièrement distingués sur ce plan. Les lauréats sont Gary Mullins, du Certificat en droit, Richard Goyette, du Certificat en santé et sécurité du travail, Pierre Sormany, du Certificat en information et journalisme, et Irène Tellier, du secteur de la Formation continue (français, langue seconde).

Rappelons enfin que la collation des grades est organisée conjointement par la FEP et l'AGEEFEP.

# ENFIN DES ORDINATEURS!



Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente ont désormais accès en priorité à une salle d'ordinateurs au pavillon Marie-Victorin. Le congrès de l'AGEEFEP tenu en 1993 avait insisté sur l'importance d'un tel service, qui a nécessité un investissement de l'ordre de 155 000 \$, dont la moitié a été payée par la FEP, qui a puisé l'argent dans le fonds Alma Mater. Ce dernier est constitué des dons versés par les diplômé-e-s de la Faculté à l'occasion des campagnes de financement de l'Université.

Dans une lettre datée du 5 juin et adressée à la division de la planification de la Direction des immeubles, le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, rappelle que les étudiant-e-s de la Faculté ont accès en priorité à ce laboratoire informatique tous les soirs de la semaine entre 17 h et 22 h ainsi que toute la journée durant les fins de semaine. Une plaque sera par ailleurs apposée à l'entrée du local pour souli-

gner la participation financière des anciens et anciennes de la FEP à la réalisation de ce projet. La Direction des immeubles ainsi que les Services audiovisuels et informatiques de l'Université ont également apporté leur concours.

## 30 ORDINATEURS

Ceux et celles qui entendent profiter de ce service n'ont pas à craindre de travailler sur des appareils vétustes. Le laboratoire informatique est en effet équipé de 30 appareils neufs, soit 25 appareils PowerPC munis d'une carte DX2 permettant de les utiliser en mode IBM, ainsi que 5 appareils PowerPC équipés d'une carte multimédia pour des travaux plus sophistiqués requérant le traitement numérique des images. Les 30 appareils sont également munis d'un lecteur CD-ROM.

Dans sa lettre, M. Boucher écrit entre autres : «Nous ne pouvons que nous réjouir de pouvoir offrir à nos

étudiants des équipements de qualité, à la fine pointe des technologies disponibles, et le support nécessaire. Cela sera grandement apprécié de tous. Nous pourrions mentionner lors de la prochaine sollicitation auprès de nos diplômés cette réalisation qui est un exemple plus que concret et pertinent de l'usage des fonds consentis.»

Notons enfin qu'un comité de trois membres décide de l'attribution des crédits du fonds Alma Mater. Y siègent, outre M. Boucher, la vice-présidente aux affaires académiques de l'AGEEFEP, M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot, ainsi qu'un diplômé de la FEP, M. Antoni Dandonneau.



### ● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, psychiatrie.

Rendez-vous et information : 343-6452

### ● SOINS INFIRMIERS

Premiers soins, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, santé-voyage et information sur la contraception, les MTS et divers problèmes de santé.

Information : 343-6505

### ● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.

Information : 343-6513

### ● NUTRITION

Consultation individuelle sur rendez-vous.

Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur : 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).

Information : 343-6111 poste 1773

### ● SANTÉ PRÉVENTIVE

À chaque année, le Service de santé tient des activités et distribue divers outils d'information touchant la nutrition, la santé-voyage, les MTS et le SIDA. Certaines activités se déroulent au cours du Festival de la santé et en mars, Mois de la nutrition.

Information : 343-6111 poste 1413



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service de santé

# LA CHARTE DES DROITS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL<sup>1</sup>

Considérant que la formation universitaire est une entreprise à laquelle sont conviés, conjointement, tous les membres de notre communauté dont, au premier chef, les membres du corps professoral et les étudiants;

Considérant en particulier que la réalisation des objectifs d'une formation universitaire de haut niveau requiert non seulement un enseignement et un encadrement de qualité mais aussi, et tout autant, la participation active et constante de même que le travail soutenu des étudiantes et des étudiants;

Considérant que la formation des étudiantes et des étudiants s'appuie également sur le respect rigoureux des règles de la probité intellectuelle et la sensibilisation aux enjeux qu'elles sous-tendent;

Considérant les obligations qui incombent aux étudiantes et aux étudiants de l'Université aux termes des statuts et règlements de celle-ci, et notamment de ses différents règlements pédagogiques;

Considérant les préoccupations d'égalité, d'équité et de respect mutuel qui imprègnent la vie universitaire;

L'Université consacre les garanties énoncées ci-dessous, qui doivent s'exercer dans le respect des valeurs propres à la communauté universitaire et le bien-être général de l'ensemble de ses membres :

**Article 1 :** Chaque étudiante et chaque étudiant jouit des libertés et des droits reconnus par la loi et, en particulier, par la Charte des droits et libertés de la personne.

**Article 2 :** Chaque étudiante et chaque étudiant a droit à l'égalité de traitement de la part de l'Université. Ce droit ne doit pas être restreint par la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'âge, la situation sociale (y compris les responsabilités familiales), la maladie, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Est réputée non discriminatoire une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités scolaires ou physiques pertinentes ou sur l'existence d'un contingentement.

Nul ne doit harceler une étudiante ou un étudiant en raison de l'un des motifs énumérés au premier alinéa.

**Article 3 :** L'Université accorde aux étudiantes et aux étudiants le droit à la reconnaissance de leurs acquis de formation, en conformité avec les statuts, règlements et politiques de l'Université, des facultés et des départements.

**Article 4 :** Chaque étudiante et chaque étudiant a le droit de recevoir une formation de qualité. L'obligation de l'Université est remplie lorsque celle-ci :

- offre un enseignement susceptible de conquies les étudiantes et les étudiants à un niveau de compétence adéquat dans leur discipline;
- maintient ou améliore la qualité générale de l'enseignement qu'elle dispense.

L'alinéa précédent s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux étudiantes et aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles dont la

formation s'appuie sur l'apprentissage de la recherche et l'encadrement par une directrice ou un directeur de recherche.

**Article 5 :** La formation des étudiantes et des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles inscrits dans un programme de recherche comprend une formation à la communication et à la rédaction scientifiques.

**Article 6 :** L'Université doit fournir aux étudiantes et aux étudiants les renseignements leur permettant de faire un choix de cours éclairé et leur fournir notamment l'information suivante :

- la liste des cours offerts et le nombre des crédits attribués à chacun de ceux-ci;
- les descriptions de cours;
- les prélabes;
- la méthode d'évaluation employée dans chaque cours.

**Article 7 :** Lorsque l'Université offre un choix de cours ou de blocs de cours, elle doit, dans la mesure du possible, établir un horaire raisonnable qui permette un véritable choix.

**Article 8 :** Les étudiantes et les étudiants ont droit, pour chaque cours, dès la première semaine, à un plan de cours qui contient notamment les renseignements suivants :

- une description des sujets abordés durant le cours;
- une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- une description de la méthode et des modalités d'évaluation;
- les heures de disponibilité du professeur ou de la professeure, du chargé de cours ou de la chargée de cours, et un numéro de téléphone ou de local permettant de le rejoindre.

**Article 9 :** L'évaluation d'une étudiante ou d'un étudiant doit être juste, raisonnable et, lorsqu'elle se fait dans le cadre d'un cours, conforme au contenu de ce dernier.

**Article 10 :** À moins que les circonstances ne rendent la chose impossible, chaque étudiante et chaque étudiant a le droit d'être informé en temps utile des résultats de toute évaluation effectuée dans un cours, pendant le trimestre au cours duquel le cours se donne.

**Article 11 :** L'étudiante ou l'étudiant a le droit de consulter tout examen ou travail corrigé et celui de rencontrer le correcteur ou la correctrice, en vue d'une évaluation commentée, selon les modalités déterminées par les règlements pédagogiques pertinents.

**Article 12 :** Compte tenu des ressources humaines et matérielles dont dispose l'Université, les étudiantes et les étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles choisissent leur directrice ou leur directeur de recherche avec l'accord de celui-ci et, en consultation avec cette directrice ou ce directeur, ils choisissent également leur sujet de recherche, sous réserve de l'approbation des instances appropriées. Cette approbation peut être refusée notamment en raison du fait qu'une autre étudiante ou un autre étudiant de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle a déjà choisi le même sujet ou un sujet analogue.

**Article 13 :** Dans la mesure de ses ressources, l'Université met à la disposition des étudiantes et des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles des bureaux ou des espaces de travail.

**Article 14 :** Dans la mesure de ses ressources, l'Université met à la disposition des étudiantes et des étudiants des services de soutien à la formation et à la recherche, et notamment des services de bibliothèque et des services audiovisuels et informatiques.

**Article 15 :** L'Université met à la disposition des étudiantes et des étudiants les renseignements qu'elle possède au sujet des programmes d'aide financière qui leur sont destinés.

**Article 16 :** Dans la mesure de ses ressources, l'Université tente d'offrir aux étudiantes et aux étudiants, et particulièrement à ceux de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles, un financement adéquat.

**Article 17 :** L'Université offre en priorité aux étudiantes et aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles qui en ont la compétence et qui satisfont aux exigences une partie des charges de cours, conformément aux conventions collectives qui la lient. L'Université doit également offrir en priorité à ces étudiantes et à ces étudiants les postes d'auxiliaires d'enseignement, de correcteurs et autres qui sont disponibles.

**Article 18 :** Chaque étudiante et chaque étudiant a droit à la reconnaissance explicite de sa participation aux travaux de recherche d'un membre de l'Université lorsque les résultats de cette recherche sont rendus publics.

La forme de cette reconnaissance peut varier selon la nature et l'importance de la participation de l'étudiante ou de l'étudiant aux travaux en question, et peut aller, selon le cas, jusqu'au partage de la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur.

Les étudiantes et les étudiants détiennent le droit d'auteur sur leurs mémoires, leurs thèses et les travaux qu'ils produisent dans le cadre de leurs cours. Dans le cas des mémoires et des thèses par articles, ce droit peut être conjointement détenu par d'autres.

Le présent article doit faire l'objet d'une discussion entre l'étudiante ou l'étudiant et la professeure ou le professeur concerné.

Le présent article doit être appliqué à la lumière de la politique de l'Université en matière de propriété intellectuelle et de probité.

**Article 19 :** Les étudiantes et les étudiants sont représentés auprès des instances universitaires par des associations étudiantes, conformément à la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, L.R.Q., c. A-3.01.

**Article 20 :** Les étudiantes et les étudiants ont, dans la mesure prévue par les statuts et les règlements de l'Université, le droit de participer aux comités, commissions et conseils dont le mandat vise explicitement leurs conditions d'études et leur vie à l'Université.

Lorsqu'elles sont dûment accréditées, les associations étudiantes nomment les étudiantes et les étudiants qui siègent à ces instances, conformément aux statuts et règlements de l'Université.

**Article 21 :** Les étudiantes et les étudiants participent à l'application des politiques d'évaluation de l'enseignement et à celles des politiques d'évaluation des programmes ou des unités.

La nature et les modalités de cette participation sont déterminées par les statuts, les règlements ou la politique de l'Université.

**Article 22 :** Les étudiantes et les étudiants ont le droit de bénéficier des services d'un ombudsman, conformément aux résolutions du Conseil de l'Université ou aux statuts, aux règlements ou aux politiques de l'établissement.

**Article 23 :** Les étudiantes et les étudiants ont le droit d'être entendus par l'Université en cas de conflit de travail susceptible d'avoir sur leurs études un impact négatif.

**Article 24 :** Sauf s'il est lié à un problème de propriété intellectuelle ou de probité et soumis aux mécanismes de règlement prévus en pareil cas, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application de la Charte doit d'abord être soumis au comité conjoint de faculté régi par l'article 29.11 des statuts de l'Université ou, si la faculté est départementalisée, au comité conjoint de département régi par l'article 31.04 des statuts de l'Université. Le comité étudie la question litigieuse et entend les intéressés. Il fait ses recommandations à ces derniers de même qu'au doyen de la faculté ou au directeur du département, selon le cas et, si le différend met en cause une étudiante ou un étudiant de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle, au doyen de la Faculté des études supérieures.

Dans le cas où il persiste malgré l'intervention de ce comité, le différend est soumis à un comité universitaire permanent composé des membres suivants :

- 1) le recteur ou la personne qu'il désigne, qui préside le comité;
- 2) trois professeurs nommés par l'Assemblée universitaire pour un mandat de trois ans.
- 3) une personne diplômée de l'Université, nommée par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de trois ans, sur recommandation conjointe de l'Université et des associations étudiantes de campus. Pendant la durée de son mandat, cette personne ne doit pas étudier à l'Université ni en être l'employée;
- 4) une étudiante ou un étudiant de premier cycle nommé par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de trois ans, sur recommandation du conseil représentant les étudiants;
- 5) une étudiante ou un étudiant de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle nommé par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de trois ans, sur recommandation du conseil représentant les étudiants.
- 6) une étudiante ou un étudiant de l'éducation permanente nommé par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de trois ans, sur recommandation du conseil représentant les étudiants.

Ce comité entend les intéressés et, s'il le juge opportun, toute autre personne. Il étudie la question litigieuse et fait ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur compétent. S'il le croit utile, le comité peut agir comme médiateur entre les intéressés afin de promouvoir la conclusion d'une entente.

La vice-rectrice ou le vice-recteur dispose de manière finale des recommandations du comité.

1. L'Assemblée universitaire a adopté ce document en mai 1995 sous l'appellation de «Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants de l'Université de Montréal».

## LE RETOUR AUX ÉTUDES DE L'ADULTE

Sans sombrer dans un «abîme psychologique insondable», pour reprendre les termes de l'auteur, l'adulte qui s'engage dans des études universitaires doit s'attendre à faire face à des changements et à des difficultés importantes, dont l'ampleur dépend pour une bonne part de l'attitude des membres de sa famille et de son environnement professionnel. Si certain-e-s bénéficient de l'appui et de l'encouragement de leur entourage, d'autres doivent composer avec diverses formes de désaveu et d'incompréhension.

Tel est l'un des axes d'un ouvrage concis et fort bien vulgarisé, intitulé *Le Retour aux études de l'adulte, Répercussions personnelles, familiales et professionnelles*, que M. Michel Guindon a publié aux Éditions du renouveau pédagogique. M. Guindon est professeur à l'École des Hautes

Études Commerciales et membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente. Son ouvrage constitue une adaptation de sa thèse de doctorat.

Huit thèmes sont développés : les motifs du retour aux études, les conditions de ce retour, le contexte dans lequel se réalisent les études, les principaux éléments de la vie des étudiants adultes, l'analyse globale du retour aux études, les réactions de l'entourage, le point de vue des adultes qui étudient concernant les réactions de leur entourage et l'analyse des dispositions sociales influant sur les études.

Dur, dur de retourner aux études? Pour la plupart, certainement, mais aussi très satisfaisant. Comme le note M. Guindon en conclusion, lorsqu'on demande aux adultes s'ils le referaient, une majorité répond : «Oui!» Un petit bouquin à lire, ne serait-ce que pour se persuader qu'on n'est pas le seul adulte à devoir composer avec les aléas d'un retour aux études.

Guindon, Michel. 1995. *Le retour aux études de l'adulte, Répercussions personnelles, familiales et professionnelles*. Montréal, Éditions du renouveau pédagogique. 70 p.

## POUR QUE L'HISTOIRE SE SOUVIENNE...

Avant les années soixante, très peu d'adultes fréquentaient les établissements d'enseignement. Cela ne signifie nullement que l'éducation des adultes était inexistante. Elle se faisait tout simplement ailleurs, notamment dans le mouvement coopératif et syndical, où des milliers de Québécois et de Québécoises se sont formés dans et par l'action en réalisant des projets qui ont amélioré leur vie et celle de la collectivité environnante.

C'est cela que nous rappelle M. André Thibault, professeur d'andragogie à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal dans un livre intitulé *Avant que d'oublier*. Il s'agit d'un amalgame de notes biographiques et d'interviews de 10 personnes qui ont toutes été des pionnières et des leaders en éducation permanente : Claude Touchette, Guy Beaugrand-Champagne, Réal Charbonneau, Madeleine Joubert, Léo Bérubé, Robert Girard, Clarisse Codère, Paul-Émile Charron, Élie-Marie Gaudreault et Alexandre Boudreau. Ces noms ne vous disent rien? C'est justement pour cela que M. Thibault s'affaire depuis 1982 à retracer et à répertorier les principaux chefs de file de l'éducation permanente d'avant la Révolution tranquille : pour enrayer l'amnésie collective. Son travail a d'ailleurs été subventionné à deux reprises par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

*Avant que d'oublier* porte la mention «Tome 1». C'est donc dire qu'on pourra découvrir ou redécouvrir, dans des volumes à paraître, d'autres figures marquantes de notre histoire de l'éducation permanente.

Thibault, André. 1995. *Avant que d'oublier*. Les éditions Dire. 232 p.



# VIEILLIR AU FÉMININ : pauvreté, maladie et préjugés

**«On a travaillé toute une vie sans salaire. Aujourd'hui, on se retrouve sans Régime des rentes du Québec et on doit attendre l'âge fatidique de 65 ans avant d'être admissible à notre pension fédérale. La seule joie que nous retirons, à travers le faible montant perçu, est de recevoir un premier chèque à notre nom de toute notre existence; avez-vous déjà pensé ce qu'est une vie sans argent vraiment à soi?»**

Le légitime sentiment de fierté exprimé par cette femme âgée ne peut nous faire oublier qu'être femme et vieillir c'est risquer de vivre dans la pauvreté. Pour preuve, sur les 146 755 femmes de 65 à 69 ans que compte le Québec, 68 500 ont un revenu annuel inférieur à 10 000 \$. Vieillir et être femme, c'est aussi connaître la solitude du



veuvage, étant entendu que la longévité des femmes est plus grande que celle des hommes, mais c'est aussi devoir composer avec les mythes de la jeunesse et de la beauté, souffrir de maladies typiquement féminines — on pense spontanément à l'ostéoporose et au cancer du sein —, être victime des préjugés d'un système médical qui suspecte erronément les femmes âgées de surconsommer des services médicaux et qui a tendance à abuser des tranquillisants. Vieillir au féminin, c'est aussi être atteinte du syndrome du nid vide, ce sentiment d'inutilité qui s'empare souvent des femmes une fois que les enfants ont quitté la maison.

Dans un heureux mélange de témoignages, de données démographiques et de considérations physiologiques et psychosociales, ce sont tous ces thèmes qu'aborde M<sup>me</sup> Michèle Charpentier dans un livre intitulé *Condition féminine et Vieillesse*<sup>1</sup>, publié le printemps dernier.

Chargée de cours au Certificat en gérontologie de la Faculté de l'éducation permanente, M<sup>me</sup> Charpentier jouit également d'une solide expérience d'organisatrice communautaire

auprès des personnes âgées. Elle sait donc de quoi elle parle. La Faculté de l'éducation permanente l'a d'ailleurs explicitement reconnu puisqu'elle a contribué financièrement au travail de M<sup>me</sup> Charpentier, laquelle a également bénéficié du programme de perfectionnement des chargé-e-s de cours.

Cela dit, ce ne sont pas toutes les femmes pour qui la vieillesse s'avère un naufrage. Le courage, la créativité, la ténacité et la générosité, qualités fort répandues chez ces femmes qui ont consacré toute leur vie aux autres, ne disparaissent pas avec les ans et peuvent être mises à profit dans les amitiés, le bénévolat ou tout autre type d'activités. Cela dit, pour éviter des problèmes, M<sup>me</sup> Charpentier formule une recommandation : «Prenons nos hommes plus jeunes d'au moins sept ans si on veut vivre avec eux plus longtemps!»

1. Charpentier, Michèle. 1995. *Condition féminine et Vieillesse*. Montréal, Les éditions du remue-ménage. 168 p.

## LES SERVICES SOCIO ÉCONOMIQUES POUR UN MIEUX ÊTRE QUOTIDIEN

*S'adressant principalement à la population étudiante, les services socio-économiques regroupent quatre services essentiels qui affectent directement la qualité de la vie sociale et économique et, par conséquent, l'activité intellectuelle de l'étudiant. Ces services, donnés dans un encadrement approprié, permettent à l'étudiant d'accéder à un plus haut niveau d'autonomie à l'égard de ses problèmes matériels et de mieux maîtriser son environnement.*

*La direction des Services socio-économiques planifie et coordonne les travaux de ces secteurs d'activités et reçoit les étudiants dont les problèmes ne peuvent être réglés par ces services. Elle conseille les étudiants, les référant, au besoin, à divers organismes spécialisés.*

2332, boul. Édouard-Montpetit  
3<sup>e</sup> étage  
343-5910

## Une fructueuse table ronde

Comme elle le fait une ou deux fois l'an, l'Association a invité ses représentant-e-s de certificat à participer à une table ronde, en mars dernier. Deux questions étaient particulièrement à l'ordre du jour : la valeur des programmes de certificats et l'évaluation des enseignant-e-s. D'autres points plus ou moins corollaires ont également été soulevés spontanément : les motivations qui poussent les gens à s'inscrire à un certificat, l'horaire des cours (le jour et le soir), le niveau d'enseignement et d'exigences de travail dans les cours du soir, la redondance des cours relativement aux connaissances que possèdent déjà les étu-

diant-e-s, la reconnaissance des certificats sur le marché du travail, etc. Les critiques les plus virulentes ont probablement porté sur l'évaluation des enseignant-e-s. Les étudiant-e-s n'ont aucune confiance au système actuel, car ils estiment que l'évaluation ne porte pas à conséquence. De là une suggestion audacieuse : imiter l'Université McGill, qui publie un répertoire annuel de l'évaluation des professeurs-e-s par les étudiant-e-s. Paraît-il que cette information influe grandement sur les choix de cours. «Au prix où sont rendus les cours, on n'a pas à tolérer l'incompétence!», a lancé un participant.

## L'ICEA aux états généraux sur l'éducation

Dans la phase préparatoire du mémoire qu'il présentera aux États généraux sur l'éducation, l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA), dont l'AGEEFEP est membre depuis plusieurs années, a organisé une table ronde avec les associations étudiantes universitaires de l'éducation permanente. Outre l'AGEEFEP et le Conseil régional de Québec, les associations étudiantes d'adultes de McGill, de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont participé à cette consultation, qui portait sur plusieurs aspects de l'éducation permanente universitaire : le financement, l'accès aux études universtai-

res, les diverses clientèles, les programmes d'études, etc. Semble-t-il que ceux et celles qui ont participé à l'exercice ont été impressionnés par la richesse des débats et la diversité des problèmes qui caractérisent le système universitaire d'éducation permanente. Le fait d'avoir participé aux travaux de l'ICEA n'empêchera évidemment pas les associations étudiantes qui le désirent de présenter leur propre mémoire aux États généraux. L'AGEEFEP sera du nombre comme il en est question ailleurs dans ce numéro, et il en ira de même de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

## Constituer une banque d'examens

Comme cela existe dans d'autres facultés, l'AGEEFEP souhaite créer une banque d'examens pour les programmes de la FEP que les étudiant-e-s pourraient évidemment consulter. Dans la plupart des cas, ce sont les associations étudiantes qui gèrent ce service auquel les professeur-e-s et chargé-e-s de cours collabo-

rent sur une base volontaire. Dans un premier temps, la Faculté a toutefois fait preuve de tiédeur et de méfiance à l'égard de ce projet. L'Association a cependant bon espoir de vaincre ces résistances : si ça se fait ailleurs et que ça aide les étudiant-e-s à mieux se préparer aux examens, pourquoi la FEP s'en priverait-elle?

## Pas de hausse de stationnement

La Coalition des associations et syndicats de l'U. de M. a finalement eu gain de cause : l'Université a annulé la nouvelle hausse des tarifs de stationnement, qui était prévue pour septembre. Le tarif en soirée serait ainsi passé de 7 \$ à 8 \$. L'AGEEFEP a aussi obtenu qu'on tente l'expérience d'offrir à la clientèle du soir la possibilité d'acheter un livret de

billets de stationnement donnant droit à une réduction du prix unitaire. Le coût de ce livret est de 90 \$ pour 15 entrées, soit un coût unitaire de 6 \$. Pour ceux et celles qui doivent se rendre très souvent à l'Université, rappelons qu'il y a également possibilité d'acheter un permis annuel (352 \$, TPS incluse) ou un permis mensuel (59,50 \$, TPS incluse).

## Enjeux s'intéresse à la gestion des universités

Vers la fin de septembre ou le début d'octobre (la date précise n'était pas connue au moment d'aller sous presse), l'émission d'affaires publiques *Enjeux*, à la télévision de Radio-Canada, diffusera un reportage sur la gestion des universités québécoises. Entre autres, il y sera question de la saga du recours à la loi sur l'accès à l'information, qui a opposé pendant deux ans les deux associations étudiantes, l'AGEEFEP et la FAECUM, à la direction de l'Université

de Montréal. Fin mai, une équipe d'*Enjeux* était dans les bureaux de l'AGEEFEP pour tourner des séquences d'une réunion de la Coalition des associations et syndicats de l'Université de Montréal, où l'on faisait un bilan de l'affaire. Selon le peu qu'on en sait, le reportage mettrait aussi sur la sellette l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'équipe d'*Enjeux* a enfin capté des images en différents lieux du campus de l'U. de M., notamment à l'assemblée universitaire.

## L'AGEEFEP n'a pas fermé le dossier Perpétuation de privilèges

Toujours relativement à loi sur l'accès à l'information, rappelons par ailleurs qu'un comité du Conseil de l'Université, présidé par M. Richard French, a travaillé pendant quelques mois à réviser la politique de rémunération des cadres supérieurs de l'établissement. Le comité devait déposer son rapport au cours de l'été. Pour la même raison d'heure de tombée évoquée précédemment, on ignorait la nature de ses recommandations au moment

d'écrire ces lignes. Une chose est sûre : aucune association étudiante universitaire n'aura plus à acquitter des milliers de dollars d'honoraires d'avocats pour connaître les salaires et avantages financiers divers des dirigeant-e-s des universités. Le printemps dernier, l'Assemblée nationale a en effet adopté une loi qui oblige les établissements universitaires à rendre cette information publique. L'initiative de l'AGEEFEP et de la FAECUM a donc porté fruit.

Les gens qui sont familiarisés avec les politiques universitaires savent que tous les employé-e-s de l'Université de Montréal, leur conjoint-e et leurs enfants sont entièrement exonérés des droits de scolarité. Au total, l'équivalent d'environ 500 étudiant-e-s à plein temps bénéficient de la gratuité scolaire, ce qui représente une somme de plus de un demi-million de dollars. Les associations étudiantes, dont l'AGEEFEP, en sont venues à contester ce privilège en rappelant que l'établissement, pour solutionner ses problèmes financiers, cherche par tous les moyens à puiser un peu plus d'argent chaque année dans les poches de ses étudiant-e-s. Les associations

étudiantes semblent cependant loin d'avoir gagné leur cause. En mai dernier, l'Assemblée universitaire a en effet adopté un document intitulé Relations entre l'institution et les professeurs retraités, où l'on réitère que l'exemption des droits de scolarité continuera de s'appliquer aussi aux quelque 400 professeur-e-s à la retraite et à leur famille, comme cela se fait depuis 1976. La discussion de ce point avait été reportée à la toute fin de l'ordre du jour si bien que le débat a eu lieu devant une assistance clairsemée. À une exception près, tous les professeur-e-s présents ont voté en faveur de la politique; l'AGEEFEP et la FAECUM s'y sont opposées.

### Des stands d'accueil

Au début de chaque trimestre, l'Association tient des stands d'accueil et d'information dans les principaux pavillons de l'Université.

Le trimestre d'automne 1995 ne fera pas exception : nous serons là les 6, 7, 8, 11 et 12 septembre pour répondre à vos questions.

# S'offrir un p'tit velours :

- une pause
- un bon gueuleton
- un rafraîchissement
- une ambiance
- des amis

## Sur le campus

**Pavillon  
Jean-Brillant  
Local 2326**

CAFÉ • BAR  
*La Brunante*

# UN ATOUT DE PLUS POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE

## La FEP met en branle un projet pilote en reconnaissance des acquis

Claude Garon

**La Faculté de l'éducation permanente a mis en branle cet été un projet pilote en reconnaissance des acquis expérimentiels dans deux de ses programmes d'études. De plus, le principe du droit d'une personne à faire évaluer ses acquis est officiellement reconnu dans la Charte des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal. Ces développements couronnent des années d'efforts de l'AGEEFEP pour introduire une mesure qui s'inscrit dans la culture même de l'éducation permanente.**

Le projet que le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) a adopté en mai dernier comporte les modalités suivantes :

1. L'expérience sera menée dans les programmes de Publicité et Gérontologie.
2. Pour le temps du projet pilote, qui s'échelonne jusqu'au 31 mai 1997, un candidat-e à la reconnaissance des acquis pourra obtenir un maximum de six crédits dans un programme de certificat et de neuf crédits dans un baccalauréat. Les cours au choix sont exclus, et seuls pourront faire l'objet d'une demande les cours organisés et gérés par la FEP qui portent sur des habiletés techniques ou des savoirs de nature instrumentale.
3. Les étudiant-e-s qui feront une demande devront obligatoirement être inscrits dans le programme et faire la preuve d'une solide expérience dans le champ disciplinaire des cours concernés.
4. Toutes les demandes devront être soumises au vice-doyen aux études, responsable de l'application de la politique, et comprendre les pièces suivantes : le nom du cours visé par la demande, la description des apprentissages réalisés par l'expérience et leur correspondance avec le cours concerné, des lettres d'employeurs attestant l'expérience de la personne, un curriculum vitae et tout document pertinent.

5. S'il estime la demande recevable, le vice-doyen la transmet au responsable du programme pour évaluation. Ce dernier sollicite alors un ou des spécialistes de la discipline touchée pour évaluer le dossier. Cette étape est décisive : dans l'hypothèse d'une réponse positive, le candidat-e doit alors se soumettre à une évaluation qui peut prendre plusieurs formes : examen, travail, stage d'observation ou tout autre moyen jugé pertinent. En vue de l'évaluation finale, l'étudiant-e aura en main le plan de cours et une liste des ouvrages pertinents; il disposera d'environ quatre semaines pour se préparer.

«En cas de réussite, la note est portée au bulletin de l'étudiant; en cas d'échec, aucune mention n'est portée au bulletin de l'étudiant et celui-ci doit s'inscrire ultérieurement au cours et subir les évaluations prévues au plan de cours», précise la politique.

Un étudiant-e qui a franchi tout le processus juge-t-il qu'il a été victime d'une évaluation injuste? Il peut recourir aux articles 7.7 et 7.8 du règlement pédagogique, qui portent respectivement sur la vérification matérielle et la révision de l'évaluation. Dans les deux cas, le recours doit s'exercer dans les 15 jours suivant la décision. La politique n'est cependant pas assujettie à l'article 7.9 sur la révision exceptionnelle de l'évaluation.

### PLUSIEURS ÉCUEILS, DONT LE COÛT

Créé à la demande de l'AGEEFEP peu avant son congrès de 1993, le comité ad hoc<sup>1</sup> chargé de l'affaire a donc mis plus de un an et demi pour s'entendre sur le projet pilote. Ce long délai tient probablement au fait que la reconnaissance des acquis se heurte généralement au scepticisme du monde universitaire et qu'il était donc difficile de convenir d'objectifs précis ainsi que de modalités opérationnelles.

Au départ, les membres du comité ont convenu qu'un certain nombre de contraintes se posaient : éviter de mettre en danger la crédibilité des programmes de la FEP en accordant des crédits «à rabais», circonscrire l'expérience à un certain nombre de programmes de façon à ce que la Faculté ne soit par submergée par un trop grand nombre de demandes et s'assurer de modalités de financement adéquates, étant entendu que l'État ne fournit aucune aide financière aux universités pour pratiquer la reconnaissance des acquis.

Depuis le congrès de 1989, qui avait pour thème *Expérience de vie, reconnaissance des acquis*, l'AGEEFEP avait principalement en tête un système fondé sur le portfolio ou portefeuille de compétences, où l'étudiant-e fait le bilan complet de ses apprentissages personnels et professionnels. Il s'agit cependant d'un long cheminement qui peut facilement requérir 150 heures de travail et qui ne conviendrait pas à tous les adultes. Notamment après s'être informé de l'expérience à l'Université de Moncton, le Comité a plutôt choisi de vérifier les connaissances d'un candidat-e à la reconnaissance des acquis à l'aide d'un examen, d'un travail ou d'un stage d'observation. Puisqu'il y a évaluation, cette façon de faire offre l'avantage que le bulletin de l'étudiant-e porte une note, et non la seule mention «équivalence», ce qui peut éviter des difficultés supplémentaires à se faire reconnaître des cours

dans d'autres universités ou facultés, un domaine où règne une bonne part d'arbitraire (voir texte en page??). Cela étant dit, la question du portfolio n'est pas évacuée à jamais. Le Comité reconnaît volontiers la valeur autoformatrice de cet exercice, dont l'intérêt va au-delà de la stricte reconnaissance de cours, et il n'est pas impossible qu'éventuellement on offre également cette voie aux gens intéressés.

On constate aussi que les programmes choisis pour l'expérience pilote comportent bon nombre de cours axés sur des savoirs techniques ou instrumentaux, dont la maîtrise est plus facile à évaluer que pour des savoirs théoriques. On sait aussi que ces programmes accueillent une forte proportion d'étudiant-e-s jouissant d'une solide expérience professionnelle dans leur champ d'études, et qui sont donc susceptibles de manifester de l'intérêt pour la reconnaissance des acquis.

Compte tenu de tous ces facteurs et du fait qu'il s'agit d'une expérience pilote dont le comité ad hoc suivra le déroule-

ment de très près, l'AGEEFEP a donc donné son appui au projet même s'il comporte un irritant financier important. Le candidat-e à la reconnaissance des acquis devra en effet payer une somme de 100 \$ pour présenter une demande; la moitié de cette somme lui sera retournée en cas de refus de la Faculté. De plus, si l'étudiant-e subit l'évaluation avec succès, il sera inscrit rétroactivement au cours, dont il devra cependant acquitter les droits de scolarité.

L'AGEEFEP est consciente du fait que la marge de manœuvre financière de la FEP est réduite et qu'il n'existe pas de modalités gouvernementales de financement de la reconnaissance des acquis pour les universités. Elle ne peut cependant ignorer que la double imposition des droits de scolarité et des frais d'analyse du dossier contrevient à l'un des principes fondamentaux de la reconnaissance des acquis : ni l'étudiant-e ni l'État ne devraient être obligés de payer pour des connaissances déjà acquises. Cet aspect reviendra certainement sur le tapis au moment de l'évaluation de

l'expérience pilote et de la suite à y donner.

Notons enfin que l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal a adopté il y a quelques mois une politique des droits des étudiant-e-s, que les associations étudiantes considèrent plutôt comme une Charte des droits des étudiants et des étudiantes. Quoi qu'il en soit, ce document contient un article qui garantit à tout étudiant-e de l'U. de M. le droit de faire évaluer ses acquis. Il s'agit d'un autre pas vers la constitution d'un véritable système d'éducation permanente, qui reste largement embryonnaire dans les universités québécoises.

1. Le comité était composé de six personnes : M<sup>me</sup> Anne Bélanger, conseillère en formation à la FEP; M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot, vice-président aux affaires académiques de l'AGEEFEP; M. Normand Dufort, directeur du Service de gestion des études de la Faculté des arts et des sciences; M. Jacques Boucher, doyen de la FEP; M. Pierre Loiseau, directeur de la famille Communication et intervention de la FEP; ainsi que M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP.



# SAC

## Service des activités culturelles

### Université de Montréal

PROCUREZ-VOUS  
NOTRE NOUVEAU  
PROGRAMME ANNUEL

# Exprimez votre créativité!

INSCRIPTIONS du 11 au 15 septembre 1995

De 9h30 à 20h

**En personne au**  
2332, boul. Édouard-Montpetit, 2<sup>e</sup> étage, bureau C-2524

**Par téléphone au 343-6524** (sauf pour les tarifs spéciaux)

Cartes de crédit et de débit acceptées.

Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des activités culturelles

**INFORMATION 343-6524**

# INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHNIQUE

## La FEP festoie pour l'un de ses fleurons

Claude Garon

**Pour la Faculté de l'éducation permanente, le Certificat d'intervention en milieu multiethnique constitue un *success story*, un fleuron qu'elle brandit pour afficher sa différence, sa pertinence et sa compétence. C'est d'ailleurs le seul programme de la FEP qui honore annuellement les nouveaux et nouvelles titulaires du certificat, l'un des rares où l'on décerne des prix d'excellence, le premier aussi où d'anciens étudiant-e-s ont créé une association des diplômé-e-s.**

Comment expliquer ce succès? Le doyen, M. Jacques Boucher, et la responsable du programme, M<sup>me</sup> Nicole Cardinal, invoquent la diversité et la richesse des partenaires qui ont, dans ce cas, fructueusement conjugué leurs efforts. Partenariat à l'intérieur même de l'Université, d'abord, puisque quatre facultés ont contribué à mettre sur pied le certificat : Arts et sciences, Théologie, Médecine et Sciences de l'éducation. Partenariat aussi entre les enseignant-e-s, les étudiant-e-s et les organismes d'intervention, qui entretiennent des relations suivies et étroites, et qui assurent le maillage entre l'université et le monde du travail. L'auditoire a d'ailleurs eu droit à l'illustration concrète de cette réalité lorsque Bell Canada a annoncé la création du prix Équité en matière d'emploi, qui sera remis pour la première fois l'an prochain. M<sup>me</sup> Émelyne Pierre-Étienne, qui en a fait l'annonce, faisait elle-même partie de la première tournée de diplômé-e-s, en 1993, et c'est elle qui a piloté le dossier auprès de son employeur.

Toujours selon M. Boucher, la qualité des enseignant-e-s et des étudiant-e-s engagés dans ce programme contribuerait aussi à ce succès. Des premiers, le doyen souligne qu'ils sont «connus et réputés»; des seconds, qu'ils proviennent majoritairement des secteurs de l'éducation, de la santé et des services où ils occupent des postes clés qui leur procurent l'occasion de mettre en pratique leurs apprentissages. Environ le tiers des personnes qui s'inscrivent à ce programme ont déjà un baccalauréat ou une maîtrise.

### DES PRIX

Comme le veut la jeune tradition de cet événement annuel, on a décerné des prix commandités par des organismes prestigieux à des étudiant-e-s qui ont réalisé les travaux pratiques les plus probants. Un jury indépendant, constitué d'experts, a sélectionné les lauréats selon des critères qui tenaient à la cohérence de l'argumentation, à la pertinence du projet et à sa faisabilité. Au nom de la Communauté urbaine de Montréal, M. Linton Gardner a ainsi remis le prix de la CUM à M. Jean-François Hébert. Celui-ci a réalisé un projet de formation en intervention interculturelle à l'intention du personnel du Centre Mariebourg, un organisme communautaire de Montréal-Nord engagé dans la prévention des problèmes psycho-sociaux chez les enfants de 6 à 12 ans.

Le prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été décerné à M. Denis Deslauriers. Son travail a consisté en une intervention précoce sur l'estime de soi et la non-violence auprès de jeunes Haïtiens en milieu scolaire. Une école de Laval, le CLSC des Mille-Îles et la communauté haïtienne avoisinante ont participé directement à cette initiative. Ces deux prix comportent une bourse de 300 \$.

Le prix du doyen, lui, est attribué plus précisément sur la base de la qualité du dossier académique. Selon M. Jacques Boucher, il s'est avéré difficile de départager les quatre finalistes : M<sup>me</sup> Véronique Bédard, M. Rodolphe Élia, M<sup>me</sup> Linda Dupont et M<sup>me</sup> Hélène Painchaud. Le choix s'est finalement porté sur M<sup>me</sup> Painchaud, une enseignante de carrière. Elle a reçu un prix

particulièrement original, soit un lance-pierre africain, un de ces petits objets qu'affectionnent les gens férus d'anthropologie, une discipline très présente dans ce programme.

À l'extérieur du pays au moment de l'événement, M<sup>me</sup> Painchaud a livré un témoignage écrit empreint de chaleur et d'humour. Elle a aussi souhaité que les étudiant-e-s qui ont terminé le certificat puissent pousser plus loin leurs connaissances dans le cadre d'une maîtrise, un souhait que partageaient visiblement plusieurs des étudiant-e-s présents.

On a aussi appris au cours de cette soirée que des étudiant-e-s travaillaient à créer une association des gradué-e-s du certificat. L'initiative, une première à la FEP, témoigne certainement de la satisfaction et de l'attachement à ce programme. On devine que la Faculté voit également la chose d'un très bon œil.

Notons enfin que cette soirée était organisée conjointement par la FEP et l'AGEEFEP. Après la cérémonie, les gens présents ont participé à une fête très réussie au café-bar La Brunante.

ALARIE, LEGAULT  
BEAUCHEMIN  
PAQUIN, JOBIN  
& BRISSON  
A V O C A T S

ANDRÉ LEGAULT

1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H2L 4C7  
Téléphone: (514) 844-6216  
Télécopieur: (514) 844-8129

# Pour éviter de s'échouer sur un certain écueil

*NDLR : Le texte qui suit reproduit la courte allocution que M. Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative de l'AGEEFEP, a prononcée à l'occasion de la remise des certificats du Programme d'intervention en milieu multiethnique.*

## Ange Langlois

Ici même, il y a deux ans, à l'occasion de la première remise de certificats du programme d'intervention en milieu multiethnique, le président de l'AGEEFEP évoquait les notions de «cultures, nations et ethnies». Il disait que ces notions nous renvoyaient à l'un des principaux écueils sur lequel l'humanité risque de s'échouer en cette fin de siècle et de millénaire.

L'actualité récente nous dit que nous frôlons effectivement cet écueil. Il y a 10 jours, aux élections présidentielles, 20 % des Français ont voté pour les deux candidats de l'extrême droite. Plus près de nous, aux États-Unis, les événements tragiques d'Oklahoma City nous ont rappelé la profondeur des courants ultra-conservateurs qui habitent l'opinion publique américaine. On le sait

trop, toutes ces tentations de l'extrémisme se nourrissent plus ou moins explicitement de la méfiance de ce qui vient d'ailleurs, de la peur de l'autre et du repli sur soi. Dans plusieurs pays, ces courants sont même devenus des forces politiques avec lesquelles il faut compter. Au Canada comme au Québec, nous ne pouvons nous croire à l'abri de tels phénomènes, car l'attrait du retour à un passé mythique devient quasi irrésistible dans le monde troublé et livré à l'insécurité où nous sommes tous plongés.

Cette toile de fond des forces aveugles qui animent l'humanité ne dessine cependant pas un destin inéluctable. Car il y a heureusement l'éducation, dont la mission consiste à nous arracher au monde des apparences, des préjugés et des premières impressions. Et connaître, c'est aussi ne plus avoir peur. C'est même l'inverse, c'est-à-dire le désir d'aller vers l'autre, vers le différent.



M. Ange Langlois

Comme nouveaux et nouvelles titulaires de ce Certificat d'intervention en milieu multiethnique, vous faites évidemment partie des gens qui possèdent cette connaissance. Dans votre vie quotidienne, beaucoup d'entre vous sont donc appelés à participer à ce grand débat, dont l'issue déterminera la part de barbarie et la part d'humanisme qui composeront la société de demain. Je ne doute pas que vous serez à la hauteur du défi. Au nom de l'AGEEFEP, j'en profite pour vous féliciter de votre réussite. Bonne chance à tous et à toutes.

## PASTORALE

### • COUNSELLING

Un service personnalisé pour accompagner les étudiants dans leur cheminement spirituel et religieux.

### • FORMATION EN PRÉVENTION DU SUICIDE

La Table de prévention du suicide de l'Université de Montréal offre une formation en prévention du suicide du 2 octobre au 6 novembre 95 et du 9 janvier au 12 février 96.



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service de pastorale

## Service d'animation spirituelle et communautaire

### • SEMAINE DE SOLIDARITÉ

Du 21 au 26 novembre, le Service organise une semaine d'activités pour soutenir les élans de solidarité dans notre société, à l'échelle locale aussi bien qu'internationale. Ce carrefour permet aux participants de se sensibiliser et de rencontrer des intervenants œuvrant dans des milieux divers, ici et à l'étranger.

### Service de pastorale

Pavillon Marguerite d'Youville  
2375, ch. Côte-Sainte-Catherine  
local 1095, tél. 343-6394

### • EUCHARISTIE DU DIMANCHE

La Communauté chrétienne universitaire (catholique) se rassemble tous les dimanches à 19h30 pour une célébration à l'église des Dominicains située au 2715, ch. Côte-Sainte-Catherine. Une communauté fraternelle et vivante vous y attend.

### • POUR VOUS INFORMER

La revue *Interfaces* est publiée cinq fois par année et distribuée partout sur le campus. Elle vous informe sur des sujets d'actualité sociale et religieuse; elle vous donne plus de détails sur les activités du Service.

# POUR RÉDUIRE LA VIOLENCE, il faut d'abord la comprendre

Par une frisquette matinée de mai, une quinzaine de personnes bien mises défilaient, pancartes brandies à bout de bras, dans la ruelle Sainte-Rose, jouxtant le Centre Saint-Pierre-Apôtre, rue Panet, dans le centre-sud de Montréal, pour dénoncer la violence de notre société. Des gauchistes? Que non!

santé, de la justice et des services sociaux qu'a donnés la FEP dans la phase préliminaire de la création du programme ont été nettement concluants. M<sup>me</sup> Renée Aubry, directrice générale du CLSC Olivier-Guimond et spécialiste de la violence conjugale et familiale, l'a confirmé sans équivoque au lancement officiel.

entendus sur un objectif : pour intervenir efficacement, il faut d'abord mieux comprendre les diverses facettes de la violence.

Tel que l'a expliqué le vice-doyen aux études de la FEP, M. Nathan Ménard, il s'agit là d'un programme de perfectionnement - non de formation initiale - destiné aux gens déjà engagés dans ce domaine, qui allie formation fondamentale et formation pratique. Les étudiant-e-s enrichiront leur bagage de connaissances par l'analyse des différentes formes de violence, l'apport de diverses disciplines à la compréhension de ce phénomène, la revue des modèles d'intervention ainsi que l'acquisition d'un langage commun et d'une perspective critique.

Violence et société se greffe par ailleurs à une grappe d'autres certificats - Intervention en milieu multiethnique, Santé mentale, Toxicomanies, Gérontologie et Intervention auprès des jeunes -, qui traitent tous de problèmes aigus au sein notre société.

La FEP a confié la responsabilité du programme à M. Guy Breton, qui était



puisqu'il s'agissait de cadres supérieurs et d'employé-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, qui avaient orchestré cette petite mise en scène - il faut bien nourrir les médias d'images évocatrices - pour lancer officiellement le nouveau Certificat en violence et société.

C'est évidemment un euphémisme de dire que la violence constitue un thème pertinent. Au Québec, on dénombre 40 000 crimes violents par année, dont les victimes sont plus souvent qu'autrement des enfants, des personnes âgées et des femmes. Les universités sont-elles en droit de créer des programmes d'études sur de tels thèmes? La réponse s'inscrit dans le grand débat en cours sur la pertinence des programmes de certificats. Le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, ne voit pas pourquoi les universités feraient défaut à leur mission de répondre aux besoins de la société.

Or, de ce point de vue, les nombreux coups de sonde dans les réseaux de la

Dans le dépliant d'information sur le programme, elle écrit aussi : «Ce certificat arrive à point. Actuellement, on constate un besoin de formation des intervenants dans ce domaine. Le Certificat en violence et société permettra aux personnes qui sont confrontées à diverses situations de violence, notamment familiale et conjugale, d'établir des liens entre les situations, de mieux comprendre la problématique et d'identifier des pistes de solution. Cette formation est pertinente. Je suis persuadée qu'elle intéressera les professionnels de la santé, les enseignants, les intervenants sociaux et tous ceux qui sont préoccupés par cette problématique.»

Comme tous les programmes de la FEP créés depuis plusieurs années, ce certificat a requis la participation directe de professeur-e-s de plusieurs autres facultés de l'Université, principalement des spécialistes en philosophie, en criminologie et en psychologie, qui se sont



Mme Renée Aubry

auparavant responsable du Certificat en droit. M. Breton ne n'est pas trouvé en terrain inconnu puisqu'il a jadis dirigé les Services aux collectivités de la FEP et qu'il a été directeur général de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles pendant quatre ans. Les premiers cours du certificat sont donnés cet automne.

# UN AUTRE NOUVEAU CERTIFICAT À LA FEP

## Policiers et agents de sécurité pourront aussi se perfectionner

Dans le monde actuel, il n'est guère de secteur d'activité qui puisse se soustraire à la nécessité du perfectionnement professionnel. Cette réalité s'applique également aux officiers de police et de sécurité, qui disposent d'un nouvel outil de perfectionnement : le Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité de la Faculté de l'éducation permanente.

Lancé officiellement en présence de dirigeants du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM), de la Sûreté du Québec et de la Société canadienne de la sécurité industrielle, le nouveau programme «est centré sur la notion de sécurité intérieure, notion utilisée pour désigner les moyens pris par la société pour se prémunir contre les dangers tels que la criminalité, le terrorisme, les émeutes, les incivilités, les accidents majeurs, etc.», pour reprendre les termes du communiqué de presse. La clientèle est très ciblée, car le certificat s'adresse aux cadres des services de police et de sécurité, aux agent-e-s aspirant à un poste de gestionnaire, aux criminologues ainsi qu'aux intervenant-e-s du monde judiciaire.

Pour un, le directeur du SPCUM, M. Jacques Duchesneau, n'a pas tari d'éloges quant à la pertinence de cette nouvelle formation, dont il estime même qu'elle

«pourrait être considérée comme une exigence pour l'accession à des postes cadres au SPCUM». Il faut dire que M. Duchesneau est lui-même bachelier de la FEP, où il a cumulé des certificats en Criminologie, en Relations industrielles et en Animation des groupes et des organisations. Il considère d'ailleurs que ce type de formation est tout à fait approprié pour des adultes en situation de travail, qui y acquièrent une polyvalence qu'ils ne retrouveraient pas dans un baccalauréat spécialisé. Quant à la pertinence

des études universitaires pour les gens de police et de sécurité, le directeur Duchesneau a souligné que «la police n'a pas le monopole des connaissances sur la criminalité et la sécurité publique».

Le cœur du programme est concentré dans le bloc obligatoire, qui compte cinq cours portant le sigle GSP : Sécurité intérieure : nature, mission et légitimité; Gestion de la sécurité; Tactiques et moyens d'action; Gestion des ressources humaines; ainsi que Résolution stratégique

des problèmes et déontologie. Il s'agit de cours entièrement nouveaux qui ont été conçus en étroite collaboration avec M. Maurice Cusson, directeur du Dépar-



Le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, et le directeur du SPCUM, M. Jacques Duchesneau, en compagnie du cheval de ce dernier.

tement de criminologie de la Faculté des arts et des sciences. Quatre des sept cours du bloc B sont aussi des cours GSP qui ont été mis sur pied de la même façon.

Notons enfin que le Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité offre ses premiers cours avec la rentrée de septembre, et que le programme est sous la responsabilité de M. Pierre Carrière et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Roberge, qui sont aussi responsables respectivement des programmes de Criminologie et de Relations industrielles.



**SAC**  
Service des activités  
culturelles  
Université de Montréal

**CINÉ-**  
campus

Procurez-vous  
notre nouvelle  
brochure  
**Ciné-Campus**  
en téléphonant  
au 343-6524

Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des activités culturelles

# FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE



Université de Montréal



## CERTIFICATS DE RELATIONS INDUSTRIELLES I ET II

Vous terminez un certificat en gestion des ressources humaines, en droit ou dans un champ d'études connexe ?

Avez-vous pensé que les Certificats de relations industrielles I et II peuvent compléter votre formation dans le cadre d'un baccalauréat ?

Ces deux programmes vous fournissent une formation solide et polyvalente qui vous prépare à accéder à des postes diversifiés dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des relations du travail.

**DATE LIMITE D'ADMISSION :**

LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1995

**RENSEIGNEMENTS :**

Faculté de l'éducation permanente  
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage  
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090

1 800 363-8876

# VOUS AVEZ DES DROITS!

L'enseignement que vous recevez n'est pas conforme au plan de cours?

Vous estimez avoir été victime d'une évaluation injuste?

Vous êtes en butte aux tracasseries administratives de l'Université?

L'AGEEFEP peut vous aider.



Vous consultez l'AGEEFEP à la suite de votre exclusion d'un programme :  
On vous réadmet.

Vous abandonnez un cours pour cause de maladie. Vous ne consultez pas l'AGEEFEP :  
Vous perdez votre remboursement.

Vous consultez l'AGEEFEP pour vos équivalences :  
On vous reconnaît six crédits.

Vous consultez l'AGEEFEP au sujet du comportement inadéquat d'un professeur-e :  
La situation est corrigée.

Vous consultez l'AGEEFEP sur les règlements universitaires :  
Vous connaissez vos droits.

Votre local de cours est inadéquat. Vous n'en avez pas informé l'AGEEFEP :  
À l'examen final, vous êtes encore là.



Vous demandez une équivalence. Vous n'avez pas consulté l'AGEEFEP :  
Vous essayez un refus.

**VOUS AVEZ DES DROITS, REVENDIQUEZ-LES!**  
**COMPOSEZ LE 842-3678**

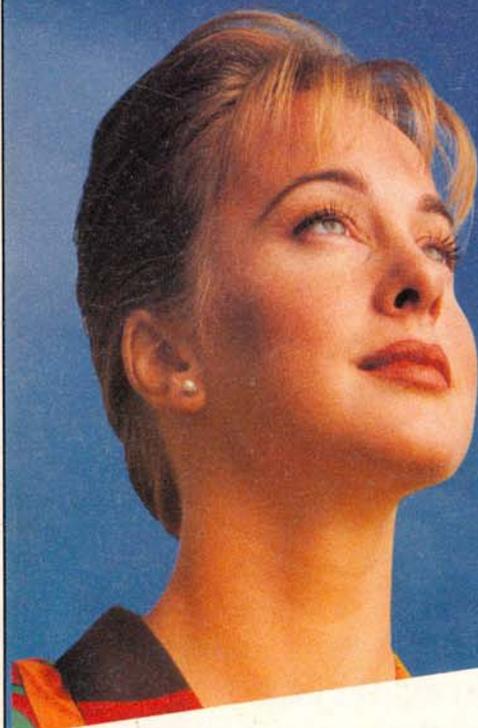
# FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE



Université de Montréal



## CERTIFICAT EN VIOLENCE ET SOCIÉTÉ

**NOUVEAU**

Obtenez une formation additionnelle avec ce nouveau programme pour mieux faire face aux différentes formes de violence. Augmentez l'efficacité de vos services professionnels par l'acquisition d'instruments de prévention, de traitement et de contrôle de la violence.

Une occasion unique de combler vos besoins fondamentaux de compréhension des phénomènes de violence et de développer des stratégies préventives dans votre pratique professionnelle.

Programme non contingenté.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

Ce grade peut comprendre un certificat d'une autre université.

### DATE LIMITE D'ADMISSION :

LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1995

### RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente  
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage  
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090

1 800 363-8876